309 1957 1

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXVIII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Max Lieberman, Gersoniana 1
Alexandre Micha, Fragment de la suite-Huth du *Merlin* 37
Istvàn Frank, Tomier et Palaizi, troubadours tarasconnais (1199-1226) 46

MÉLANGES

Irénée Cluzel, Jaufré Rudel et l'*amor de lonh* ; essai d'une nouvelle classification des pièces du troubadour 86
Albert Henry, Ancien français *fait* adjectif 97
Z. Olszyna-Marzys, A propos de l'afr. *rimee* 98
Jacques Monfrin, *Ne savoir ne bu ne ba* 98
Mario Roques, Fragment de manuscrit de la *Vie de saint Grégoire* en ancien français 100

COMPTES RENDUS

Armel Diverrès, La *Chronique métrique* attribuée à Geffroy de Paris (Félix Lecoy) 105
Barbara M. Craig, L'*Estoire de Griseldis* (G. Cohen) 115
Juniano Maio, De Maiestate, inedito del sec. xv, a cura di Franco Gaeta (André Pézard) 116
Carl Stratman, Bibliography of medieval Drama (G. Cohen) 118
Grace Frank, The medieval french Drama (G. Cohen) 121

PÉRIODIQUES 123
CHRONIQUE 133
ERRATUM 143

Les prochains fascicules contiendront :

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
P. Le Gentil, Ogier le Danois, héros épique.
M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).
A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

86e ANNÉE — 1957

Tome LXXVIII

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

GERSONIANA

C'est avec beaucoup de justesse que M. Louis Mourin a fait remarquer dernièrement dans son livre, *Jean Gerson, prédicateur français*, Brugge, 1952, p. 10, que plus d'un gersonien « n'a rien livré (à l'impression) parce qu'il avait eu l'ambition et le tort de concevoir un projet trop vaste ». Lui-même a eu le courage de s'attaquer à un sujet très ample malgré les limites qu'il s'est imposées ; et il faut reconnaître qu'il s'est acquitté de sa tâche avec une rare compétence et un grand dévouement. Cette étude mérite bien l'accueil chaleureux qu'on lui a accordé ; car M. M. est arrivé à faire connaître la prédication française de Gerson beaucoup mieux qu'elle ne l'était. Pourtant, même en se limitant à une présentation d'ensemble de ce sujet restreint, il reconnaît que son gros volume n'est qu'un « essai » et il le dit d'ailleurs. Il reste, en effet, pas mal de lacunes à remplir et de changements à apporter, car, à notre avis, toute synthèse de Gerson, même partielle, est encore prématurée.

Notre but sera donc moins ambitieux. Nous nous étions jusqu'à aujourd'hui cantonnés dans les problèmes de chronologie : et si nous interrompons momentanément notre *Chronologie gersonienne*[1], c'est que dans le cours de nos recherches nous sommes tombés sur des faits qui méritent d'être communiqués maintenant, croyons-nous, aux autres gersoniens et surtout aux futurs éditeurs des œuvres du grand chancelier. A cet égard qu'il nous soit permis de nous abriter, de façon quelque peu inattendue peut-être, derrière ce que le romancier Ernest Hemingway a si bien exprimé dans le premier chapitre de son étude sur les courses de taureaux ; car, bien que le sujet soit très éloigné du nôtre, ces paroles sont d'une application universelle :

1. Voir *Romania*, LXXVI (1955), p. 289 et n. 1.

However, if I had waited long enough I probably never would have written anything at all since there is a tendency when you really begin to learn something about a thing not to want to write about it but rather to keep on learning about it always and at no time, unless you are very egotistical, which, of course, accounts for many books, will you be able to say : now I know all about this and will write about it. Certainly I do not say that now ; every year I know that there is more to learn, but I know some things which may be interesting now, and I may be away from bullfights for a long time and might as well write what I know about them now[1].

On pourrait facilement transposer à l'intention de Gerson ce que quelqu'un a dit à propos de John Milton : à savoir que Gerson est l'auteur le plus loué (parfois vilipendé) et le moins lu. Mais celui qui veut vraiment lire un ouvrage de Gerson — on l'a constaté depuis longtemps — ne peut se fier aux éditions, pas même à celle de Du Pin ; car chaque édition, tout en se proclamant « castior et emendatior », a augmenté les erreurs dans les textes et dans les attributions d'ouvrages. Tout travailleur sérieux est donc trop souvent obligé de recourir aux manuscrits, ce qui n'est pas toujours commode. Et comme on dispose parfois de plusieurs copies d'un même ouvrage, il arrive qu'un érudit énonce une conclusion, tandis qu'un autre, se basant également sur une leçon manuscrite, mais pas dans la même copie, soutient une opinion différente.

Récemment un échange de vue eut lieu, par exemple, entre M. Mourin et Mgr Glorieux, à propos de la date de quelques sermons français, parmi lesquels l'*Omne regnum* et le *Tu discipulus*. Étant donnée notre prédilection pour les problèmes de chronologie, cette discussion nous a particulièrement intéressés. M. M. avait daté le *Tu discipulus* du « 16 mars 1401 ? » et l'*Omne regnum* du « 26 février 1402 ? »[2]. Par contre, pour Mgr G., l'*Omne regnum* avait été prêché « à l'église du Saint-Esprit », le 26 février 1402 (sans point d'interrogation) et le *Tu discipulus* le 8 mars 1402 ; et dans ce dernier sermon il voit une mention de l'*Omne regnum*[3]. M. M. soutient son

1. *Death in the Afternoon*, New York, 1932.

2. *O. c.*, p. 117 et 127.

3. *La vie et les œuvres de Gerson*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge* (que nous désignons dorénavant par *AHDLMA*), t. XVIII (1951), p. 163, nos 99 et 101.

point de vue en écrivant dans les *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, t. XX (1953), que « l'*Omne regnum* n'a pas été prêché à l'église du Saint-Esprit, mais dans celle de Saint-Jean-en-Grève » (page 121, note 6); et plus loin, à la page 124, il ajoute: « En faveur de l'année 1402 qu'il propose pour ce sermon (*Tu discipulus*) du mercredi après le quatrième dimanche de carême, Mgr G. dit que Gerson y cite l'*Omne regnum* du 3e dimanche de carême 1402. Je ne verrais aucun inconvénient, continue M. M., de me rallier à l'argumentation de l'auteur si celle-ci était fondée. Mais le passage de l'édition de Du Pin n'est pas précisé. J'ai relu l'original français; je n'y ai trouvé aucune allusion. »

L'original français, pour M. M., c'est le ms. B. N. fr. 13318. Il a choisi pour chaque sermon, ainsi qu'il nous le dit dans son *J. G.*, p. 14 à 18, un manuscrit de base. Dans une étude d'ensemble il ne pouvait faire autrement. Pourtant nous sommes portés à croire que sa préférence pour tel ou tel manuscrit, quand il disposait de plus d'une copie d'un même sermon, était influencée par des soucis d'éditeur; c'est-à-dire, qu'il a choisi un « bon » manuscrit que l'on pourrait prendre comme manuscrit de base pour une édition. Bien que ses décisions nous paraissent le plus souvent très défendables, néanmoins le simple fait de se limiter à un manuscrit de base et d'en tirer des conclusions sans assez tenir compte des autres copies risque de donner d'une situation un tableau incomplet et même faux. Regardons de plus près le témoignage de tous les manuscrits connus en ce qui concerne ces deux sermons.

La clef de l'énigme se lit dans le *Tu discipulus*, là où Gerson dit :

> Icy je prens la premiere consideracion morale : que tribulacion ne vient mie tousiours pour aucun peché personel. Je dy « personel », pour oster le peché originel. *Idem est causa sine qua non*. Et cecy dernierement je declareray au long au saint esperit. Vient tribulacion ou pour correccion, ou pour humiliacion, ou pour probacion et glorificacion, ou pour commencement de dampnacion (B. N. fr. 24840, f. 44v).

Évidemment nous sommes ici en présence d'un de ces renvois dont les ouvrages de Gerson sont parsemés et qui sont si utiles pour en établir la suite chronologique. Or, le sujet de tribulation reparaît fréquemment dans ses écrits et dans ses

sermons ; c'est même un de ses thèmes favoris. Laissant ici de côté ses ouvrages latins et les français non oratoires, on s'aperçoit que le plus souvent quand il lui arrive de parler des adversités qui frappent l'homme il se borne à quelques remarques générales [1]. Néanmoins, relevons, pour les besoins de notre cause, un passage du sermon *Certamen*. En parlant des vexations souffertes par saint Antoine et en louant la patience avec laquelle il a enduré les tribulations que Dieu lui avait envoyées, Gerson ajoute :

Et c'est ce que je disoye, que par tribulacion et diffame Dieu envoye loyer et gloire. *Act.* XIV, <21> et Judich. <Versus :>

Ut probet, aut purget, aut puniat, aut mereatur,
Aut Christi pateat gloria, pena datur.
Job probat, inclinat Paulum, sese manifestat
In ceco, purgat Mariam, punit Herodem [2].

Ce sont ces quatre vers que Gerson a longuement développés dans l'*Omne regnum*. Nous n'osons reproduire ici le passage *in extenso*, mais nous en citons quelques bribes d'après le ms. 24840.

Gerson y est en train d'expliquer l'évangile du troisième dimanche de carême : comment Jésus « chassa hors du démoniaque le mauvais esperit » :

(Fol. 212)... Mais pour nostre instruccion et pour entendre mieulx ce teste de l'evangile, pour apprendre aucunement les secrez jugemens de Dieu, je prandray ycy une consideracion qui contenrá quatre parties selon quatre causes principales par lesquelles Dieu le souverain empereur sueffre que creature humaine soit demoniatique et travillee d'un malvais esperit en son corps en sensualité ; car sans la permission de Dieu, l'Ennemi ne peut riens. <*Patet*> *in Job, in Legione* [3]. Pour correccion, pour humiliacion, pour pro-

1. Pour les sermons français, M. M. a énuméré les endroits où il est question de la tribulation, *o. c.*, p. 249, n. 1 et 2.

2. Ms. B. N. fr. 13318, f. 102r-v ; Du Pin, III, 1400D-1401. Dans le ms. Reims 465, f. 179, à propos d'un passage (liv. XII, ch. III, 7) des *Allégories* de Hugues de Saint-Victor (ou, d'après ce manuscrit, de Richard de Saint-Victor), le copiste a ajouté en marge : « Unde quidam versificator de his quatuor ait : Job probat (...) punit Herodem. »

3. *Ms.* en lesione. Cf. *Luc.*, VIII, 30: Quod tibi nomen est? At ille dixit : Legio. Le ms. 13318 « améliore » la leçon : « in legione demonum ».

bacion, pour dampnacion. La premiere cause est pour punir le peché et pour correccion. Ainsi fut en sainte Marie Magdaleine de laquelle dit saint Luc qu'elle avoit vij mauvais esperis qui la tourmentoyent...

La seconde cause est pour humilier la personne et la garder de pechié à venir, ou pour luy acroistre sa gloire... (f. 213 v.)... Et yci appert comment les mundains faillent souvent à juger des tribulacions estranges qui seurviennent à la creature humaine en disant que c'est pour leur pechez ; car aucunesfois ce peut estre pour leur grant bien et pour vertus, ou pour les garder de pechié ou temps advenir, et eulx et aultrui... (f. 214)...

Dit saint Pol de soy mesmes que Sathanas le traveilloit et aguillonnoit afin qu'il demourast tousiours en humilité. Pareillement Dieu envoye à pluseurs souvent par le moyen des hommes ou des malvais esperilz tribulacion ou douleur en sensualité afin que tousdiz soient gardez en humilité, ou par acroissement de vertus. Ainsi il apparu de Job qui fut traveillé de Satan en corps et en biens. Et pour ce ne doit personne murmurer contre Dieu ou contre sé jugemens ; si sueffre qu'elle soit travilliee et que point ne viegne antost à garizon.

La tierce cause est pour probacion, c'est-à-dire, pour esprouver l'amour qui est entre Dieu et creature humaine, et entre creature humaine et Dieu par telle adversité. Car, selon le proverbe commun : Au besoing ou necessité voit on l'amy... (f. 214v)...

La quarte <cause> pour quoy Dieu sueffre ou ordonne une personne estre demoniaque est pour sa dampnacion ou pour (f. 215) punir sans remission. Nous avons de pluseurs tirans qui sont jugés demoniaques pour commencier leur enfer en ce monde et l'accoustumer en l'autre, et pour bailler exemple de la dure vengence de Dieu aux autres mauvais et consolacions aux bons. Et par ainsi vous veés comment les jugemens de Dieu sont divers et merveilleux et que nous ne pouons savoir au cler et au certain quant la personne est demoniaque pour son bien ou pour son mal.

Or, si l'on se rapporte au passage du *Tu discipulus* que nous avons cité plus haut comme clef de la solution du différend entre M. M. et Mgr G., il faut reconnaître avec Mgr G. que le renvoi de Gerson dans le *Tu discipulus* à un autre sermon est indubitablement à l'*Omne regnum* où il a traité le sujet « au long ».

Pour ce qui est de savoir en quelle église il a prêché l'*Omne regnum*, nous croyons que c'est M. M. qui a raison en proposant l'église de Saint-Jean-en-Grève (*J. G.*, p. 133, n. 4). Parlant « d'aucuns sorciers et sorcieres qui cuident par paroles estranges ou par figures chassier hors les malvais esperilz », Gerson ajoute : « Et vous avez veu en ceste place grief jugement »

(B. N. fr. 24840, f. 216v). Comment ne pas voir, accompagnant cette phrase, le geste du prédicateur dirigeant les regards de l'auditoire vers la place de Grève où avaient lieu les exécutions de gens accusés de sorcellerie ? La *Chronique du Religieux de Saint-Denis* nous a laissé un récit descriptif et très circonstancié concernant deux Augustins dégradés, puis condamnés au bûcher comme sorciers, à Paris, sur la place de Grève, le 30 octobre 1398 [1] ; et la *Chronique normande* de Pierre Cochon rapporte un autre fait de sorcellerie où Jean de Bar, « mestre fizicien du roy » Charles VI, et un prêtre furent appréhendés dans la Brie, en août 1398, en train de faire des sortilèges. Après avoir été examinés par « quatre mestrez de parlement, huit clers de l'Université, des quez fu l'un Maistre Gylles Des Chanz » (Gilles Deschamps), ils furent « amenez à Paris en la cour de l'evesque et furent ars en grève [2] ». Il y avait eu sans doute sur la place de Grève d'autres exécutions de personnes accusées de sorcellerie; et le souvenir de ces bûchers devait être plus frais dans la mémoire des auditeurs de Gerson, car on a peine à croire qu'il leur aurait demandé de se rappeler des exécutions vieilles de quatre ans.. En tout cas, il leur dit : « Et vous avez veu en ceste place grief jugement », ce qu'il n'aurait pu faire à moins de prêcher dans l'église de Saint-Jean-en-Grève.

---

1. Éd. Louis-François Bellaguet, Paris, t. II (1840), p. 543 et 663-669.

2. Éd. Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, Paris, 1859, p. 386, n. 1. La confession de Jean de Bar se trouvait autrefois dans le ms. B. N. fr. 24841, f. 113-116, ainsi que nous l'apprend une note au f. 112v : « Furata sunt quatuor foliain quibus habebatur recognitio magistri Johannis de Bar conbusti Parisiis propter artes magicas ». Pourtant le ms. B. N. fr. 25552, f. 313-315 nous a conservé « La confession maistre Jehan de Bar qui fut ars à Paris pour ses arts magiques ». L'exécution de Jean de Bar est mentionnée par Thomas de Cerisy dans son plaidoyer du 11 septembre 1408 pour la duchesse d'Orléans (*Religieux de Saint-Denis*, IV, 121 ; cf. Alfred Coville, *Jean Petit...*, Paris, 1932, p. 323-324). Sur Jean de Bar voir aussi Du Pin, I, 202C et 208A, V, 95B. Signalons le cas d'un autre Jean de Bar, apothicaire de Charles VII, poursuivi en 1438, à cause d'une maladie survenue au roi, mais acquitté par le Parlement de Paris et maintenu dans ses fonctions ; puis, en 1444, mis à la retraite à la suite d'une autre maladie du roi (Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, Paris, t. III (1885), p. 56-57 et 273, n. 3).

Si Mgr G. a opté pour l'Église du Saint-Esprit, c'est probablement à cause de la leçon du ms. 24840 : « Et cecy dernierement je declareray au long au saint esperit ». Il faut avouer que cette phrase est quelque peu incompréhensible ; et les autres manuscrits ne l'éclaircissent pas. La leçon du ms. 13318, f. 121 est : « Et cecy je declaireray au long au esperit », avec un signe devant *esperit* qui renvoie à la marge où on lit encore une fois le mot « esperit ». Les manuscrits Tours 386, f. 197r-v, et Chantilly 145 (n° 869), f. 136v-137, portent : « Et cecy je declereray (declareray) au long au saint esperit [1] ». Dans la copie originale ou dans les notes du rapporteur de ce sermon, il devait y avoir une imperfection que les copistes ont essayé de redresser d'une façon ou d'une autre. Or, puisqu'il est constamment question dans l'*Omne regnum* du « mauvais esperit », il semble que ce ne serait pas trop de hardiesse que de supposer que Gerson avait dit : « Et ceci dernierement je declarai au long en parlant du mauvais esperit », ce qui est bien une référence à un autre sermon, l'*Omne regnum*, mais n'indique nullement l'église où le sermon fut prêché.

Quant à la date de l'*Omne regnum* par rapport au *Tu discipulus*, ce même passage qui sert à établir la parenté entre les deux sermons présente encore une difficulté. Le mot *dernierement* du ms. 24840 a été supprimé dans toutes les autres copies ; et on peut comprendre pourquoi les copistes l'ont laissé tomber. Ils y ont cru voir une contradiction entre le *dernierement*, qui se rapporte au passé, et le *declareray* qu'ils ont pris pour un futur. Mais le *dernierement* est à conserver, car le *declareray* est une forme du passé simple avec un accroissement anormal de la flexion. Un cas semblable se présente dans le sermon *Poenitemini* pour le troisième dimanche de l'avent ; le ms. B. N. fr. 24840, f. 34, porte : « Dernierement j'en parlay en la matiere des miracles d'Entecrist », tandis que le ms. 24842, f. 24v, offre comme variante : « Dernierement je parleray... ». Ici le renvoi est au sermon *Poenitemini* pour le deuxième dimanche de l'avent.

---

1. Nous remercions ici M. Georges Collon, conservateur de la Bibliothèque de Tours, et M. E. Goblet, de la Bibliothèque du Musée Condé à Chantilly, d'avoir eu l'obligeance de collationner ce passage pour nous.

Nous considérons donc, contrairement à l'opinion de M. M. et d'accord avec celle de Mgr G. que l'*Omne regnum* fut prêché avant le *Tu discipulus*. Ainsi, en éditant le *Tu discipulus*, nous choisirons avec M. M. le ms. B. N. fr. 13318 comme manuscrit de base, car le premier souci d'un éditeur c'est de fournir un texte lisible. Mais il faut en même temps tenir compte du fait que le ms. 24840, malgré ses nombreuses négligences, est parfois plus proche des paroles de Gerson. Quant aux dates proposées pour ces deux sermons, nous nous voyons obligés de les rejeter et de revenir sur la question plus tard dans notre *Chronologie gersonienne*.

Pour les sermons *Poenitemini* des trois premiers dimanches de l'avent 1402, M. M. a choisi comme base le ms. B. N. fr. 24842 (que nous désignons ici par *B*). Ces sermons se trouvent aussi dans le ms. 24840 (*A*). Les deux manuscrits sont de nature à exclure toute possibilité que l'un soit la copie de l'autre. Ainsi, dans le premier sermon, il manque dans *A* un long passage dont le style et la matière indiquent nettement que ce n'est pas une interpolation de *B*. D'ailleurs cette lacune est signalée en marge de *A*, f. 8, par une main autre que celle du copiste de *B* : « Nota quod hic multum deficit de isto sermone; nec ita finiri debet prout habetur infra, sed est alius finis istius sermonis quem repperi scriptum manu propria factoris ». En effet, *B* termine le sermon par un complément qui fait défaut dans *A*, où Gerson exprime son intention de continuer le sermon « après disner », et par une prière dans laquelle il offre des indulgences à ceux qui prient pour la paix, pour la santé du roi, etc. Mais ce n'est pas *B* qui a été fait *manu propria factoris*, car certains bourdons et quelques leçons erronées font voir que ce n'est pas un manuscrit autographe, mais une copie. On pourrait à la rigueur supposer que *A* et *B* ont été copiés sur un original de Gerson, mais il est plus probable que les notes d'un rapporteur ont servi à tous les deux. Quelques fautes communes et quelques variantes ne peuvent s'expliquer que par cette hypothèse. Par exemple, les deux manuscrits font dire à Gerson que c'est « Aristote qui commandoit chassier hors Helaine » [1].

1. Cf. le sermon *Tota pulcra* : « Et facies Helene erat sic lubrica, quod sine

A première vue *B* semble meilleur, car il offre un texte soigné dont l'orthographe est assez régulière pour l'époque. Pourtant si on le regarde de plus près, on s'aperçoit que ce manuscrit ne transcrit pas les paroles de Gerson, mais que c'est déjà une édition où le copiste a remanié le texte original. D'après *B* Gerson dit :

Et après, je regarde que la bataille des pechiés ha plusieurs heraux et trompeurs et menestrés pour ennorter à victoire. Ne fault pas demander lesquielx. Certes ce sont tous les pecheurs mondains... (f. 7v).

C'est *A* qui a le mieux conservé les paroles du chancelier :

En aprés je regarday que la bataille des pechiez a plusieurs heraulx, trompeurs et menestriers pour enhorter à victoire. Ne fault pas demander lesquelz [1]. Cilz sont tous les pecheurs mondains... (f. 2).

Dans le *Suscepimus*, ms. 24841, f. 92 v, on lit : « Et qui les chante ces vigilles ? Veritablement cils sont les flateurs... » ; dans le *Tu discipulus*, ms. 13318, f. 117 : « Et qui sont ses propres disciples ? Cilz sont... » ; et dans le *Diligite*, ms. 25552, f. 348v : « Et qui sont ces iiij tirans ? Cilz sont les iiij passions... ». Il est donc évident que toute étude linguistique basée sur *B* péchera par la base.

Par contre, le travail de *A* présente de nombreuses négligences; dans plusieurs sermons de ce recueil on rencontre de longues répétitions, des inadvertances et des étourderies qui portent un peu à croire que le copiste aurait pu sans doute profiter des conseils de Gerson sur la sobriété. Dans sa copie on lit, par exemple : « Luxure en soy notez de celui n'a point de foy qui ne voult ne loyauté toucher la raison ou loy mais sa mere aux nuz » (f. 43v), ce que les éditions antérieures à celle de Du Pin ont *traduit* (!) : « Hic fide caret qui non vult fidelitatem tangere, rationem aut legem, sed matrem suam ». L'arrangement de ce passage dans les notes que transcrivait le copiste *A* était probablement :

---

incontinencia non poterat aspici. Ideo, ut dicit Aristoteles, clamabant senes Troie quod eiceretur ». (Louis Mourin, *Six sermons français inédits de Jean Gerson*, Paris, 1946, p. 426, lignes 920-924.

1. Une autre main a ajouté en marge : *ce sont*.

Luxure en soy	Notez de celui
N'a point de foy	qui ne voult
Ne loyauté	toucher la
Raison ou loy. ·	main sa mere aux nuz

Ne faisant pas attention à la division en deux colonnes, le copiste *A* avait donc simplement transcrit à longues lignes. Une main postérieure a rétabli l'ordre des mots dans la marge [1]. Tirant parti de la correction, Du Pin a remplacé le passage latin corrompu par : « Luxuria nec fidem nec rationem nec legem habet. Notate de illo qui Matris suae manum tangere voluit » (*lire* noluit; III, 924 C) [2].

---

1. Nous croyons reconnaître dans la correction marginale l'écriture de Paul-Antoine Vyon d'Hérouval, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor de Paris (et non Louis d'Hérouval, comme on lit dans M. L'Ecuy, *Essai sur la vie de Jean Gerson...*, Paris, 1835, II, 285; B. Aubé, article *Gerson* dans la *Nouvelle biographie générale*; A. Combes, *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, Paris, I (1945), 88, n. 4 et 113, n. 2; etc.). D'autres spécimens de son écriture se trouvent dans le ms. B. N. fr. 24841, f. 110v, 150v, 157 v; fr. 25552, f. 34; lat. 3126, f. 54; lat. 14902, f. 284; etc. Clerc en 1660, il fut reçu docteur en Sorbonne en 1673, devint bibliothécaire de Saint-Victor et mourut en 1719 (Fourier Bonnard, *Hist. de l'abbaye... de Saint-Victor*, Paris, II (1908), 160, 185, 189, 229 et 270). Il était en correspondance avec J.-B. Santeul et avec Edmond Richer (voir ms. B. N. lat. 14646, fin). Casimir Oudin, *Comm. de scr. eccl.*, III, 2269 et 2291, et Louis Maimbourg, *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'église de Rome*, Paris, 1685, p. 290-291, nous font savoir qu'il préparait une édition des œuvres de Gerson; et d'après J.-B.-M. Gence, article *Gerson* dans la *Biographie nouvelle*, il « avait mis sous presse une nouvelle édition de ses œuvres; elle en fut retirée par l'ordre de Louis XIV, à qui l'on avait cherché à rendre suspects les ouvrages du célèbre chancelier de l'université, comme contenant des principes anti-monarchiques. Les matériaux en furent remis au docteur Dupin ».

2. L'*exemplum* auquel Gerson fait allusion nous est raconté par Guillaume Perrault, *Summa virtutum et vitiorum*, Bâle, 1497, II, 15c : « Legitur in vitis Patrum de quodam fratre, qui volens cum matre transire flumen, manus suas involvit pallio ejus, et portavit eam ultra; et interrogatus ab ea cur hoc faceret, respondit : corpus mulieris ignis est, et eo ipso quod contingebam te, veniebat mihi memoria, de aliis mulieribus. » Voir aussi Thomas F. Crane, *The exempla... of Jacques de Vitry*, London, 1890, p. 46, n° 100 et p. 176, note.

Une confusion analogue se trouve dans le *Poenitemini* sur la chasteté, du 31 décembre 1402, où on lit dans *A* (24840, f. 65), parlant de l'état de virginité ;

Et à ce je asigne iiij causes : pour garison qui lui seurvient et à la mariee non exemple de la femme touchier empris pour consolacion espirituelle notez que en dit saint au pour honte qui lui donne gustin en ces meditacions aide pour bonne coustume qui fait aler ceste humeur ailleurs.

La disposition dans les notes était sans doute :

Et à ce je asigne iiij causes : pour garison qui lui
suervient et à la mariee non Exemple de la femme. Touchier empris
pour consolacion espirituelle Notez que en dit saint
pour honte qui lui donne augustin en ces meditacions.
aide|pour bonne coustume qui fait aler ceste humeur ailleurs,

Le copiste *B*, dans son édition où il tâche de réunir les fol. 57v-73v de *A* dans un seul sermon, résoud la difficulté ainsi :

Maiz après, elle (virginité) est trop legiere pour iiij raisons : pour la consolacion espirituelle, pour la bonne coustume, pour honte que li donne ayde, pour la garison qui lui seurvient. (24842, f. 54).

Et comme il n'aime pas copier ce qu'il ne comprend pas, il omet le reste. Nous aussi ignorons à quoi se réfère l'« exemple de la femme ». Mais les mots « Touchier empris » indiquent un distique dont Gerson lui-même est l'auteur :

Toucher empris par vile arsure
Par non toucher vient à sa cure.

Le couplet se lit aussi dans le sermon *Beati*, éd. Mourin, p. 243, lignes 511-512 ; dans le *Poenitemini* du 24 décembre 1402, contre la luxure, ms. 24840, f. 50v, où les mots « par vile » sont remplacés par « de male » ; et dans l'*Ecole mystique*, ms. 24841, f. 198v [1]. Nous ne nous attardons pas à préciser l'endroit visé dans les *Méditations* attribuées à saint Augustin.

Ajoutons maintenant que le manuscrit *B* est postérieur à *A*. Le copiste *B* est un éditeur soigneux ; il connaît mieux le latin

1. Voir P. Glorieux, *Dialogues de Gerson*, dans *Mélange de science religieuse*, VII (1950), p. 229, vers 5-6.

et à cause de cela même il crée de nouveaux problèmes, car il interprète à sa façon ce qui ne se lit pas facilement dans les notes qu'il transcrit. Ayant devant lui une citation latine dont la fin est difficile à déchiffrer, il résoud la difficulté en écrivant : « Nullum bonum irremuneratum », influencé peut-être par les paroles de saint Bonaventure qu'il pouvait connaître : « Nullum bonum irremuneratum, nullum malum impunitum » [1]. Mais *A*, moins instruit et connaissant mal le latin se contente d'essayer de calquer le latin tant bien que mal ; et c'est ce calque presque indéchiffrable qui nous permet de reconstituer les paroles de Sénèque: « Nullum bonum sine ratione» [2]. Le latin du copiste *A* a dérouté M. M. plus d'une fois. Ainsi dans sa note 2 à la page 380, il lit avec *A* : « ut si densis etc. » (*A*, f. 61v), qu'il faut corriger en « ut sinderesis etc. » ; à la place de « Ocium suum habere etc. » (f. 67v), il faut lire les paroles de Sénèque, *Epist.* 82, 2 : « Ocium sine litteris mors est» ; et pour le « Quia virtus » de la même note, la leçon de *A*, f. 65v, telle que nous la lisons est : « C'est contradiccion que l'esta<t> de virginité soit plus legier, et avec ce plus perfait, quia virtus est ceca (*sic*) difficile». Cf. Du Pin, III, 452 A ; I, 682A : et Perrault, *Summa*, I, 119c, où on lit : « Virtus est circa difficile, iuxta sapientem » (Aristotelem).

Pour d'autres citations qui ont échappé à M. M. nous offrons quelques éclaircissements, en nous limitant toutefois à celles dont il fait mention dans cette même note à la page 380 et dans la première note de la page suivante ; mais nous nous contentons de transcrire simplement nos fiches, laissant à d'autres plus versés dans ces matières la tâche de pousser plus loin les identifications incomplètes :

« Tene certum ». Saint Augustin : « Ergo dimitte incertum, tene certum » (*Patr. lat.*, t. 39, c. 1715), et ailleurs. Cf. Du Pin, II, 640A ; III, 42D, 180C, 181C ; *Poenitemini*, IV Avent : « Prenez le seur etc. » (ms. 24840, f. 52v).

« Pono regulam ». Formule scholastique.

1. *Opera*, Quarrachi, I, 713, n. 2 ; IV, 356, n. 6 ; VIII, 5*, n. 8.

2. Pour beaucoup de citations Gerson est redevable à la *Summa* de Guillaume Perrault où (I, 5c) on lit : « Nullum bonum sine ratione est, ut ipse (Seneca) ait ». Nous espérons démontrer bientôt qu'une des sources principales de Gerson est la *Summa* de Perrault.

« Pepigi fedus ». *Job*, XXXI, 1.

« Volo omnes esse sicut ego ». I *Cor.*, VII, 7.

« Nec abhorre etc. ». A compléter : « Non abhorres peccatores, / Sine quibus nunquam fores / Tanto digno Filio ». Même correction pour ms. 24840 (*A*), f. 58v, où on lit seulement « ab horre etc. » Cf. Du Pin, II, 55A-B; III, 270C; IV, 462A, « in Prosa » ; IV, 782B.

« Virga eum cede ne etc. ». D'après Du Pin, I, 167 A, c'est ainsi que Gerson cite *Prov.*, XXIII, 14.

« Ne ostendes vultum hilarum » (*lire* hilarem). *Eccli.*, VII, 26. Il est à remarquer ici que Gerson se sert souvent de deux citations à la file, l'une après l'autre, et M. M. ne les a pas toujours séparées. Par exemple, il met au compte d'Aristote (p. 368, n. 5) : « Aristotiles quarto : Convenient nulli ». Ici la seconde partie provient des *Distiques* du Pseudo-Cathon : « Conveniet nulli qui secum dissidet ipse ». C'est donc encore une citation des *Distiques* à ajouter à celles de la note 1, p. 372 ; et il y en a d'autres.

« Qui multa habet multis indiget ». Cf. J. Morawski, *Proverbes français*, Paris, 1925, n° 2080 : « Qui plus a plus convoite » ; et Du Pin, III, 837C : « ... comme on dit vrayement de l'avaricieux, que plus ha et plus veult avoir ».

« Pugnamus contra vicia non ut vincamus sed ne vincant ». Du Pin, III, 284A, « ait Seneca ».

« Qui observat ventum nunquam seminabit ». *Ecclesiastes*, XI, 4.

« Cui servire regnare est ». Cf. Du Pin, III, 755A, 1347B. 1458C, IV, 686C ; Perrault, *Summa*, II, 70d ; Perrault, *Sermones* (dans *Guillielmi Alverni opera*, Orléans-Paris, 1674, t. II, p. 128b) : « Magna dignitas est servire Deo, cui servire regnare est ». Un édit de Charles VII, daté de Chinon, 10 février 1424 (v. s.) commence ainsi : « Karolus Dei gratia Francorum Rex... Quoniam servire Deo regnare est... ».

« Spes lucri minuit vim flagelli ». Cf. Perrault, *Summa*, I, 96a : « Gregorius : Consideratio premii minuit vim flagelli » ; Olivier Maillard, *Sermones dominicales*, Paris, 1511, f. 29d : « Dicit Gregorius in Moralibus, Spes premii vim minuit flagelli » ; sermon de Gerson, *Memento*, B. N. fr. 1029, f. 70va, et tous les manuscrits de cette famille.

« Ars perfecta non deliberat ». Aristote ; cf. Du Pin, III, 452B, 588D; IV, 240C.

« Furor fit lesa sepius paciencia ». Proverbe de Publilius Syrus; cf. Du Pin, III, 143B.

« Non oportet principem repercuti ». Aristote ; cf. Du Pin, II, 95B.

« Non misceas te rixe aliene ». Du Pin, II, 85B : « ... ut Sapientis usus consilio *Prov.* XVII, 6, non misceres te rixae alienae », et *Prov.* XXVI, 17.

« Zelus non secundum scienciam ». *Rom.*, X, 2.

« Ignis est usque interiora consumens ». Cf. *Job*, XXXI, 12.

« Virtus est in infirmitate etc. ». *2Cor.*, XII, 9.

« Ut corpus rediens ». Lire : « Ut corpus redimas (ferrum patieris et ignes) », Ovide, *R. Amor.*, 229; cf. Du Pin, II, 727A.

« Vim vi repellere decet ». Cf. Bernardus, *Sermones in Cantica*, *Patr. lat.*, t. 183, c. 1191C. Adage du *jus naturale*; cf. Gratien, *Decretum*, éd. Paris, 1522, f. 3 et glose marginale (h). C'était la base de la controverse entre Gerson et Jean Petit au sujet du tyrannicide; cf. Du Pin, I, 248D-249 ; II, 92B, 93A, 117B, 120A ; III, 33D, 34A-B, 95B, 97B; IV, 624A ; V, 114B, 281D.

« Auriga virtutum ». Bernardus, *Sermones in Cantica :* « Est discretio non tam virtus, quam quaedam moderatrix et auriga virtutum » (*Patr. lat.*, t. 183, c. 1018D); cf. Du Pin, III, 1428B; Perrault, *Summa*, I, 69b.

« Ibimus ad securos ». *Iudic.*, XVIII, 10.

« Mobile mutatur, semper cum principe vulgus, et qualis rector civitatis, tales habitantes in ea ». Double citation. « Mobile mutatur... », Claudien, *De quarto consulatu Honorii Augusti panegyris*, v. 303; cf. Du Pin, II, 914C. « Qualis rector... », *Eccli.*, X, 2.

« Felix necessitas etc. ». Augustinus, *Epist.* 127 : « Felix est necessitas quae in meliora compellit » (*Patr. lat.*, t. 33, c. 487); Gregorius, Du Pin, II, 120A; IV, 365A; Bernardus, *De praecepto et dispensatione*, *Patr. lat.*, t. 182, c. 862C.

« Justicia est perpetua et constans voluntas jus suum unicuique tribuens ». Justinien, *Institutiones*, lib. I, tit. 1, première phrase. Cf. Du Pin, I, 301C; II, 250C, 253D; III, 31A; V,

887A; Perrault, *Summa*, I, 105d, 169b; discours de Thomas de Cerisy, *Religieux de Saint-Denys*, IV, 94.

« Multa licent que non expediunt ». *I ad Cor.*, VI, 12.

« Cui tributum, cui vestigal... ». *Ad Rom.*, XIII, 7.

« Tendit in ardua virtus ». Ovide, *Epist. ex Ponto*, II, ii, 113. Cf. Du Pin, I, 158A; II, 626C; III, 1151A, 1305D.

« Herculem duri celebrant labores ». Boèce, *De cons. phil.*, IV, metro, VII, 13.

« Quod omnes tangit etc. ». Cf. Gratien, *Decretum*, f. 134c, glose marginale (e).

« Medice, cura teipsum ». *Luc*, IV, 23; et « vetus proverbium », Du Pin, III, 970A.

« Nulla est clemencia bello ». Cf. Du Pin, V, 862A, « vulgare proverbium ».

« Non evitatur malum nisi cognitum ». Pierre d'Ailly : « Quia dici solet, non evitatur malum, nisi prius cognitum » (Du Pin, I, 511A).

« Frangenti fidem fides frangatur eidem ». Cf. Du Pin, II, 190B; V, 31C, 230C, 265C; Gratien, *Decretum*, f. 132d, glose (k). « Antiquum quidem dictum est proverbium : Frangenti fidem fides frangatur eidem » (*Responsio ad Epistolam Tholosanam*, dans Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, V, 42).

Ce catalogue de textes « restés rebelles » aux investigations de M. M. est déjà trop long, bien que nous en ayons sauté pas mal d'autres [1]. Que le lecteur veuille bien nous accorder son indulgence et excuser cette énumération aride dont la justification est toutefois qu'il s'agit d'une importante question de méthode de travail. L'œuvre de Gerson est, comme nous l'avons dit, trop vaste et les problèmes trop nombreux pour que l'on ose actuellement entreprendre une étude d'ensemble. Il faut donc diviser l'enquête en parcelles bien délimitées pour permettre des recherches poussées. Néanmoins, en se bornant à un genre de compositions, en fixant son attention sur un sujet, il faut constamment se rappeler que c'est une partie intégrante d'un ensemble multiforme. « Tout se touche dans les œuvres de Gerson [2] » et bien des difficultés suscitées par les

1. Pour d'autres identifications et corrections, voir M. Félix Lecoy, dans *Romania*, LXXVII (1956), p. 141-142.

2. A.-L. Masson, *Jean Gerson*, Lyon, 1894, p. 149.

sermons français trouvent leur solution dans ses autres écrits et sermons. Ainsi, il répète souvent les mêmes citations, une fois sans source, une autre fois en indiquant la provenance. Les tomes de Du Pin, comme on peut le voir par nos renvois nombreux, ont considérablement facilité l'identification des citations anonymes. Nos résultats ne sont pas attribuables à une connaissance profonde des auteurs cités ; outre Du Pin, nous avons eu d'autres aides. On rencontre la majeure partie des citations de Gerson dans les discours et les écrits de ses contemporains : Pierre d'Ailly, Thomas de Cerisy, Jean Courtecuisse, et presque n'importe quel autre écrivain ou orateur de son époque. On dirait qu'ils ont tous puisé dans un même florilège et dans une même édition d'*Auctoritates collectae de diversis auctoribus*. Au reste, en parcourant les œuvres des siècles antérieurs, celles de Jean de Salisbury, d'Alain de Lille, de Guillaume d'Auvergne, de Vincent de Beauvais, de Guillaume Perrault et de je ne sais qui encore, on retrouve les mêmes citations. Celles des auteurs latins classiques se rencontrent déjà dans les œuvres de saint Augustin, de saint Jérôme (qui ailleurs se servait lui-même d'un florilège) et d'autres Pères de l'Église. Ils ont tous prêté leur concours à notre tâche d'identification. Il est évident alors que, même si l'on disposait d'une liste complète des citations de Gerson, son utilité serait très restreinte à moins qu'on ne pût la confronter avec des listes semblables pour d'autres écrivains et prédicateurs. Ce n'est qu'alors qu'on pourrait voir en quoi il diffère de ses contemporains. La même observation s'impose quand on veut juger des allusions historiques ou des *exempla* qu'il emploie [1].

1. A propos de l' « exemplum de macro et de dilatato » (*Obsecro*, B. N. fr. 24841, f. 329v) que M. M. (p. 414, n. 1) range parmi les fables employées par Gerson, notons qu'il s'agit bien d'un *exemplum* que nous avons lu quelque part : d'un bourgeois gros et gras qui rencontre un clerc pâle et amaigri. « Bonjour, lui dit le bourgeois bien repu, tu as l'air de revenir de l'enfer. » — « Et toi, répond le clerc, d'y aller. » — Pour un autre *exemplum*, ms. 24840, f. 53v : « Notez du filz qui a IX ans eust enfans selon saint Jerome », M. M. (p. 411, n. 1) propose la correction : « Notez de la fille qui a IX ans eust enfant... ». Il n'y a pas de raison de toucher au texte, car Gerson se sert du même *exemplum* dans le *Vivat* : « Et sainct Jerome le semble tenir en recitant pour confirmacion que de son temps ung enfant ot de sa nourrisse ung enfant a .ix. ans » (B. N. fr. 974, f. 156d-157).

Revenons aux manuscrits qui nous ont transmis les œuvres de Gerson. Pour le sermon *Adorabunt*, M. M. adopte le ms. 24840 (*A*) comme base et rejette comme ayant « un moindre coefficient d'authenticité » toutes les autres copies qu'il rattache à une étape qu'il appelle (ζ), et où il voit « comme chef de file un scribe qui n'a pas hésité à transformer, profondément parfois, la pensée et la forme gersonienne » (*J. G.*, p. 20-22). Il est vrai que cette étape nous a transmis pour le *Dedit* « ung trés devot sermon du glorieux confesseur monseigneur saint Anthoine, mis et fait en ceste maniere par ung des religieux des Celestins » (B. N. fr. 970, f. 186). Il est indubitable que, dans ce *Dedit*, le Célestin a changé les paroles de Gerson en introduisant de longs extraits de ses autres ouvrages en les désignant même par leur titre. Mais on ne connaît que ce seul sermon où il s'est permis de modifier le texte gersonien à un tel point. Si ce Célestin est en effet le « chef de file » du groupe (ζ), il a changé de méthode, semble-t-il, en copiant les autres sermons. Même en admettant que ce copiste-éditeur ait retouché et remanié quelques sermons, on aurait tort de conclure que toute variante est le résultat de sa propre fantaisie. Par exemple, dans le groupe (ζ) le sermon *Adorabunt* commence par un beau prothème dont la dernière partie fait défaut dans *A*, même la salutation angélique, l'*Ave, Maria*, avec laquelle Gerson termine généralement le prothème. Vient ensuite une introduction et, encore une fois, la partie où il est question des trois mages et « des trois condicions de l'estoille » qui leur montra le chemin, manque dans *A*, qui la remplace par : « desquelles je me passe à cause de brefté ». Puis, pour la première division où il est parlé du royaume personnel donné par Dieu à toute personne pour le bien gouverner, tous les manuscrits sont d'accord. Le groupe (ζ) continue avec la deuxième division, le royaume temporel. Mais *A* passe directement à la troisième et dernière division en disant :

Après ce royaume personnel j'avoye intencion (*ms.* intencie) de parler du royaume temporel et le declairer, comment à le bien gouver<ner> il faut loyalle et bonne amour qui soit assise ou lit de justice ; (f. 184v) mais à cause de briefté, et car souvant oiez de ceste matier<e>, je ne diray quant à present que du royaume espirituel et tantost fin.

De tout ceci M. M. conclut que le premier copiste de la fa-

mille (ζ) a gonflé sa copie de passages « dont l'authenticité est donc douteuse ». Nous, au contraire, au lieu de donner la préférence à l'une ou à l'autre tradition manuscrite, croyons qu'elles sont toutes deux, en ce qui concerne l'*Adorabunt*, absolument authentiques. La tradition (ζ) doit remonter à un original autographe de Gerson, tel qu'il a compté le prononcer ; tandis que *A* représente la transcription des notes prises au pied de la chaire et où l'on voit le prédicateur obligé pour une raison quelconque de se presser et d'écourter son sermon.

Nous nous trouvons en face d'un cas analogue dans le texte imprimé du sermon latin pour la fête de saint Louis, *Considerate lilia agri*, prêché devant les professeurs et les étudiants du collège de Navarre [1]. Presque toute la première moitié du sermon est consacrée à une comparaison des lis des champs avec les trois vertus théologales, les trois fleurs de lis qui figurent dans les armoieries du roi, la Trinité, les trois passions ou appétits : concupiscible, irascible et raisonnable, les trois états du corps social : noblesse, clergé et bourgeoisie, les trois ennemis : le monde, la chair et le diable, etc., etc. Puis, se rendant compte qu'il ne pourrait jamais épuiser ses comparaisons sans épuiser en même temps ses auditeurs, Gerson dit enfin :

> Postpositis ergo ceteris, quae dicere vel ad laudem gloriosissimi Regis nostri copiosissimè, vel ad aedificationem nostram abundantissimè, consideratio profunda nostri thematis ingerebat, sub triplici oratione concludatur Sermo noster. Prima oratio ad incipientes, secunda ad proficientes, tertia ad perfectos (Du Pin, III, 1433C).

une « oratio » donc pour les adolescents, une autre pour ceux d'âge viril, et la dernière pour ceux qui sont en pleine maturité.

---

1. Du Pin, III, 1427C. Mgr G. n° 22, date ce sermon de 1393. Pourtant nous trouvons dans nos notes : « Sermo de sancto Ludovico factus per Jo. de G. Parisiis anno Domini 1401, per thema *Considerate lilia agri*, B. N. lat. 14902, f. 63 » ; et Launoy, *o. c.*, p. 431, écrit en parlant de ce sermon : « Alludit (Gerson) ad illud tempus, quo extranei sunt in Collegium et illius Societatem admissi, ann. circiter MCCCC» (Du Pin, III, 1434B). James L. Connolly, *John Gerson*, Louvain, 1928, p. 84, semble placer ce sermon en 1402. Une autre copie se trouve dans le ms. Arsenal 523, f. 106. Malheureusement nous n'avons pas pu collationner l'imprimé avec les manuscrits.

Mais, dans la « prima oratio », on sent que Gerson a de la difficulté à se faire entendre ; il se plaint de l'indiscipline et de l'inattention des jeunes étudiants dans son auditoire. « Considerate, et absque strepitu, vel tumultu, et fabulationibus attendite », leur dit-il. Et plus loin : « Sed quid loquimur adolescentibus ? Forsan obsurdescunt, aut non satis consideratè suscipiunt quae dicuntur. Ita est : sua quorumdam garrulitas hoc indicat » (III, 1433D et 1434A). Or, malgré la triple division, comme dans l'*Adorabunt*, il se décide à sauter la deuxième « oratio » et termine ainsi la première :

Supererat juxtà propositum ordinem, post incipientium commonitionem, orationem alteram subtexere ad ipsos proficientes ; sed quoniam aliquamdiù tardiusculè tenuimus, et brevitas amica est nostris adolescentibus, fiat abbreviatio Sermonis nostri, et consummatio in tertia Oratione, quae est ad perfectos (Du Pin, III, 1436D).

Pourtant la deuxième « oratio ad proficientes » nous a été conservée par l'imprimé : « Secunda Oratio talis erat, quae pronunciata non fuit », que Gerson termine en disant de nouveau : « quae sciens (les maux dont souffre l'Église) praetereo, ut statim in tertia oratione fiat consummatio verbi nostri » (III, 1436D-1437C). Suit la troisième et dernière partie [1].

1. Dans un autre sermon latin pour la Toussaint, *Exultabunt*, prêché dans le collège de Navarre (Du Pin, III, 1505-1515C ; ms. B. N. lat. 14902, f. 93v ; n. acq. lat. 3043, f. 33 ; Arsenal 523, f. 82) que Mgr G., n° 29, place en 1394, mais que nous aimerions mieux dater de 1401, on voit que les jeunes étudiants n'étaient pas trop respectueux. Gerson nous dit qu'il avait l'intention dans ce sermon de revenir sur trois considérations négligées, « considerationes intermissas : unam de incipientibus, alteram de proficientibus, tertiam de perfectis ». Mais au lieu de les développer, il termine son sermon par une seule « *oratio* ad pueros », dans laquelle il leur dit : « Date quartam partem horae verbo Dei, et honori Sanctorum, et saluti vestrae, qui non unam horam, non duas, sed dies integros, sed hebdomadas fabulis saepè datis : aut certè recedant mali pueri, recedant perditi, maneant boni quibus loquar. Recedant, inquam, non teneo, non impedio ». On a l'impression qu'il y en avait qui se dirigeaient vers la porte, car il ajoute tout de suite : « Advertant tamen periculum, si sine benedictione finali discesserint ! » Finalement, après une longue instruction morale, il dit : « Fatigabo vos non ampliùs, ô pueri. Sit tandem nostri finis Sermonis in oratione ad Deum et Sanctos Sanctasque omnes, ut... ».

Il n'y a aucune raison de douter de l'authenticité de la « secunda oratio » du *Considerate lilia*. De même, nous attribuons à la deuxième division de l'*Adorabunt*, conservée par les manuscrits de l'étape (ζ) le même degré d'authenticité que celui qu'accorde M. M. au ms. 24840.

Déjà à plusieurs reprises, nous avons été obligés de renvoyer le lecteur, et à contre-cœur, à l'édition Du Pin ; car aussi longtemps qu'on ne dispose pas d'éditions critiques, non seulement des sermons français, mais des *Opera omnia*, toute solution fondée sur celle de Du Pin est provisoire. Il est vivement à espérer que l'on continuera la publication des textes gersoniens déjà si brillamment commencée par les éditions de dix sermons français que nous a données M. M. et par les écrits français édités par Vansteenberghe [1]. Il est même probable que l'on verra paraître bientôt des éditions, sinon de toutes les œuvres de Gerson, du moins d'une grande partie. Mgr Glorieux nous écrit en effet, en date du 21 novembre 1955 :

> Je nourris même, pour l'instant, le projet peut-être trop ambitieux, de réaliser cette édition critique des Œuvres de Gerson qu'il (Mgr Vansteenberghe) avait en vue, et pour laquelle sa publication des inédits français était comme un préambule. J'envisage, très sérieusement, la publication sous forme de fascicules ou cahiers, de l'œuvre épistolaire, poétique, magistrale, spirituelle, morale, française, oratoire, etc., etc. de Gerson. Il y aurait ainsi une douzaine ou une quinzaine de livrets, qui donneraient l'œuvre complète et critique. Que pensez-vous d'un tel projet?

Le projet répond à nos vœux les plus sincères et nous croyons que Mgr G. peut mieux que personne le mener à bien.

---

1. Il est à prévoir qu'au cours de ses travaux M. M. reviendra sur plus d'un problème sur lequel il s'est déjà prononcé. Par exemple, pour ne mentionner qu'un petit détail, le « Eusutonnus qui meurt de faim... » du *Gloria* (*Six sermons...*, p. 265), a été corrigé, et avec raison, en « Érisichton » (*Jean Gerson*, p. 415 et n. 6). Quant à la date du *Gloria*, dans *Six sermons...*, p. 254, M. M. a écrit : « Au lieu de voir en tout cas, comme Bourret, dans le *Gloria* une œuvre de jeunesse, nous le considérons plutôt comme un sermon de la maturité de Gerson » ; mais dans *Jean Gerson*, p. 113, il le date du « 25 décembre 1397? ». Nous le datons de 1402. Et le *Beati*, daté de 1400 dans *Six sermons*, p. 181, est du « 2 novembre 1401? » dans *Jean Gerson*, p. 122. Nous le plaçons en 1402 ; voir *Romania*, LXX (1948), p. 61.

Mais il y a un écueil à éviter; ne pas publier des éditions que les critiques déclareront à refaire dans très peu de temps; et Mgr G. mesure certainement cet écueil à toute sa valeur. Pour éviter ce danger il faut d'abord soigneusement déblayer et bien préparer le terrain. Il faut suivre le procédé employé par M. M. pour les sermons français : il a commencé par les énumérer, non seulement ceux qu'il considérait comme authentiques, mais aussi ceux d'attribution douteuse et même les apocryphes; en même temps il a indiqué pour chaque sermon les manuscrits et les imprimés. Pareillement, ce dont tout gersonien a le plus grand besoin actuellement, c'est un répertoire de tous les ouvrages attribués, à tort ou à raison, au chancelier, avec les manuscrits et les imprimés qui les contiennent. Pour chaque ouvrage on pourrait donner l'incipit et l'explicit, et des références aux études qui en ont parlé. Pour être d'utilisation facile, le répertoire devrait être suivi d'une table alphabétique des incipit et d'une autre des intitulés, car la diversité de titres prête souvent à confusion. Ainsi *La science de bien morir* est aussi intitulée *La medecine de l'âme* et *De arte bene moriendi* (traduction) ; elle se lit aussi dans *Le doctrinal*, dans *La doctrine de bien vivre* et dans l'*Œuvre tripartite*. Le traité des *Dix commandements de la Loi* s'appelle ailleurs le *Miroir de l'âme* et forme aussi la première partie de l'*Œuvre tripartite*; etc. Un tel instrument de travail est indispensable et rendrait de grands services, comme, par exemple, pour l'identification rapide d'un ouvrage de Gerson. La *Collatio domini cancellarii quam fecit in licentiando medicos* du ms. B. N. lat. 2831, f. 139, a créé des difficultés pour notre ami regretté Emile-A. van Moé et pour M. l'abbé Combes [1]. Mais à l'aide de notre petit fichier, encore fort incomplet, hélas, l'identification était facile : c'est ce que Du Pin a imprimé (I, 210B-227A) sous le titre de *Tractatus de erroribus circa artem magicam*.

Nous n'ignorons pas que ce répertoire nécessiterait à lui seul un gros volume; qu'il faudrait pour le faire toute une équipe de travailleurs; et que, une fois imprimé, si l'on s'adressait à tous les gersoniens pour des corrections et des additions, il y aurait sous peu un supplément à sortir. Nous connaissons les

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. C (1939), p. 415.

objections à une telle entreprise; mais il est certain, par contre, que l'effort serait compensé par des avantages incommensurables. Et quelle économie de temps! A présent, chaque fois qu'on aborde un sujet gersonien ou un projet d'édition il faut d'abord passer une longue période préparatoire à compulser des catalogues, des bibliographies, des manuscrits de toutes sortes. Chemin faisant on rencontre forcément des renseignements qui pourraient servir pour d'autres sujets et à d'autres gersoniens ; mais ils restent enfouis dans des notes personnelles, de sorte que chaque travailleur se voit contraint de refaire les mêmes recherches.

Pour le moment, on ne dispose pas même d'une liste des œuvres du chancelier. « Aucune liste n'en a encore été critiquement dressée » [1]. Pour cela il ne suffit pas de commencer par accepter le détail des tomes de Du Pin, car en s'y fiant on risque de commettre des erreurs. Par exemple, on a déjà démontré que l'*Epistola ad Navarricos*, « Jocundum... » (Du Pin, IV, 724C-725A) est le commencement de ce que Du Pin a imprimé comme une autre *Epistola* aux mêmes destinataires (I, 106C-109D) [2]. De même, les *Considérations sur le peché de blasphème* que Du Pin, III, 889B-890D, a imprimées en français, se lisent de nouveau, mais cette fois en latin, au tome IV, 684A-686A. Par contre, ce que Du Pin a imprimé comme *Lectiones duae super Marcum* (IV, 203-228), est en réalité une suite de plusieurs leçons [3] avec des lacunes qui doivent être com-

---

1. P. Glorieux, *Autour de la liste des œuvres de Gerson*, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, t. XXII (1955), p. 95. Celle de Jacques de Cerisy n'est pas « inédite », ainsi que nous l'avons indiqué, *Romania*, LXXVI (1955), p. 296, n. 2.

2. E. Vansteenberghe, dans *Revue des sciences religieuses* (que nous indiquons dorénavant par *RSR*), XIII (1933), 411-424. La réunion des deux parties est déjà indiquée dans l'édition de 1502, folio signé « aa 2 », verso, col. b : « Item epistola incipiens *Jocundum est socij et fratres*, et finiens ibi : *scribendo concipiam*, que supra impressa invenitur alphabeto .lxxv. J, incompleta (*sic*) est et ei adjiciendum est quod hic invenitur alphabeto .xviij. T. Ibi, *Stimulavit me pluries*. Et finit *Superveniet mansuetudo et coripietur* » (sic).

3. Cf. A. Combes, *Essai...*, p. 829, notes c et d. P. Glorieux, *L'enseignement universitaire de Gerson*, dans *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, XXIII (1956), p. 88-113.

blées par d'autres leçons imprimées ailleurs. La « scedulle », datée « l'an 1413, le 4 octobre » (Du Pin, IV, 677A-680D), qui fait suite au sermon *Rex in sempiternum* du 4 septembre 1413, est un instrument à part dont un exemplaire fut envoyé au duc de Bourgogne (cf. Du Pin, V, col. 99D et p. 334, col. 1A), et Du Pin l'a réimprimé, sans le discours, au tome V, col. 100A-103C. En ce qui concerne les œuvres poétiques de Gerson la situation est particulièrement embrouillée, car on rencontre beaucoup de répétitions dans les manuscrits aussi bien que dans les éditions [1]. Pourtant toutes les confusions ne sont pas imputables à Du Pin et à ses prédécesseurs. L'éminent gersonien, M. l'abbé Combes, a confondu quatre ouvrages dans un seul. L'*Annotatio opusculorum Johannis Gersonis* qu'il a réimprimée dans son *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, p. 828-835, commence ainsi :

Collatio in primo cursu theologiae Parisiis in regali collegio Navarrae, et consequenter in secundo, ac deinceps in quadripartito libro sententiarum, et tandem in magisterio, anno aetatis ejus circiter XXXIII, sumpto super hoc themate : *Quaesivi sponsam mihi eam assumere*, sub metaphora nuptiarum theologi cum sapientia, in modum dialogi, per prosas et metra, more Boetii de consolatione, mixtim procedendo.

Puis, « sur cet ouvrage perdu », M. Combes renvoie dans la note b, p. 829, à une autre étude où il avait écrit : « En tête de liste, le Célestin (frère du chancelier) plaça une *Collatio*, dialogue où prose et vers alternaient, composée durant les cinq ans de théologie au collège de Navarre sur le thème : *Quaesivi*... [2].

Même avec une bonne liste provisoire des œuvres du chancelier, il resterait pas mal de travail pour les gersoniens afin de la transformer en liste définitive. Par exemple, les lignes 933 à 995 de l'édition de M. M. du sermon pour la fête de la Conception de la Vierge, *Tota pulcra*, « omises par quelques manuscrits, ajoutées sans titre spécial par d'autres, sont intitulées par certains « Conclusions », par un autre « Additions » et par Du Pin : « Sermo alius Pomeridianus incompletus, et sub

1. Du Pin, IV, 537B-538C répète IV, 529D-531A ; voir aussi *Romania*, LXXVI (1955), p. 316, notes 1 et 2.

2. *ADHLMA*, XII (1939), p. 374. Nous reviendrons ailleurs sur ces quatre ouvrages qui ne sont pas tous perdus.

eodem themate, ut supra ». Quel rôle cette soixantaine de lignes joue-t-elle en réalité ? » [1]. Or, la copie du ms. B. N. fr. 24839, f. 105v, commence ainsi : « Sermo in gallico quem fecit dominus Cancellarius de Conceptione beate Marie in ecclesia Sancti Germani, anno Domini millesimo quadringentesimo et primo » (*ms.* q̃ra^{mo} & p^{o}), date qui est devenue « 1041 » dans l'édition Du Pin, III, 1317A, mais que M. M. corrige en 1401 qu'il considère comme date du *Tota pulcra*, y comprise la soixantaine des lignes de la fin [2].

Gerson a donc prêché le *Tota pulcra* dans l'église de Saint-Germain en 1401. Mais il devait y avoir un autre sermon pour la même fête, celui-ci aussi prêché à Saint-Germain, mais en 1402, comme on peut le voir d'après ces paroles tirées du sermon *Poenitemini* du deuxième dimanche de l'avent, 10 décembre 1402 :

> Derreinerement, à Saint-Germain, depuis que j'ay enhorté batailler contre Gloutonnie qui guerroie ung chascun jour creature humaine par plusieurs fois, et que j'ay monstré ses decepcions et fraudes et la manière de s'en garder, vint et se monstra par devant les yeulx de ma pensee une hideuse figure d'un autre vice qui se nomme Luxure-la-soullarde [3].

Il semble donc qu'entre le *Poenitemini* du premier dimanche de l'avent (3 décembre) sur la gourmandise et le *Poenitemini* du deuxième dimanche (10 décembre) sur la luxure, Gerson ait prêché un sermon à Saint-Germain [4]. Ne serait-ce pas une allusion à un autre sermon pour la fête de la Conception ?

Revenons à la fin du *Tota pulcra*, les lignes 933 à 995 de

---

1. *Six sermons...*, p. 331.

2. L'édition de 1502 porte déjà : « habitus anno Domini millesimo quadringentesimo primo. »

3. Ms. B. N. fr. 24840, f. 19. Variantes du ms. 24842 : j'ay enhorté] je enhortay ; guerroie] bataille ; fois] fais ; j'ay monstré] je mostray ; vice] beste.

4. D'après ce passage E. Bourret, *Essai historique sur les sermons français de Gerson...*, Paris, 1858, p. 72, note, a conclu à tort que « les sermons sur la gourmandise, ou au moins la conférence (collatio) sur le même sujet, aurait été prêchée dans l'église paroissiale de Saint-Germain ». Mgr G. aussi, n° 130, considère le sermon matinal et la collation du 3 décembre comme ayant été prêchés à Saint-Germain.

l'édition de M. M., ce qui dans le ms. B. N. fr. 13318, son manuscrit de base, porte la rubrique : « Ibi sunt alique conclusiones ». Dans le ms. 24839, la partie précédente se termine au fol. 129v et le tiers inférieur de la page est restée en blanc. Au folio suivant, mais sans rubrique, commencent les lignes 934-995 de l'édition, partie que la traduction latine a intitulée : *Sermo alius pomeridianus incompletus, et sub eodem themate, ut supra* (Du Pin, III, 1333A). Nous croyons, en effet, qu'il s'agit d'un « sermo alius incompletus sub eodem themate », mais non d'un « sermo pomeridianus ». Ce sont deux sermons prononcés à un an d'intervalle ; les manuscrits nous ont transmis deux *Tota pulcra* : un premier sermon prêché en 1401, à Saint-Germain, qui se termine à la page 427 de l'édition de M. M. par, « ...qui est benedictus in secula seculorum. Amen. » ; et un *Tota pulcra*, prêché en 1402 et aussi à Saint-Germain, dont il ne nous est parvenu qu'un fragment, les lignes 934-995. Peut-être Gerson a-t-il prononcé le *Tota pulcra II* avec si peu de différence d'avec le *Tota pulcra I* que le scribe n'a pas jugé bon de le recopier et s'est contenté de transcrire la seule partie qui était différente, c'est-à-dire, les lignes 934-995. De plus, certains passages dans l'édition font croire que le texte de ce que nous appelons le *Tota pulcra I* est déjà le résultat du travail d'un copiste-éditeur qui a fondu deux sermons dans un seul : « Potest hic interseri (*non* interferi) quod ponitur inferius (et similia) », ligne 194 ; « Si ponentur hic quatuor consideraciones alius sermo erit », ligne 508. D'ailleurs les lignes 934-946 et 947-962 forment deux prothèmes différents et non « une sorte de double prothème » ainsi que le croit M. M. [1] Tout ceci semble confirmer notre hypothèse que Gerson a prêché deux *Tota pulcra*, l'un en 1401, l'autre en 1402, et les deux dans l'église de Saint-Germain. Du reste, le chancelier tenait beaucoup à ses *Tota pulcra*, de sorte que bien des années plus tard, en 1416, il en a répété des extraits, cette fois en latin, devant le concile de Constance, dans un sermon pour la fête de la nativité de la Vierge, *Jacob autem genuit*, et avec une allusion précise à sa prédication française : « Memini me latiùs aliàs, cum de Conceptione Virginis sermo fieret, materiam hanc

1. *Six sermons*, p. 332 ; voir aussi apparat critique, p. 386, lignes 8-14.

per similitudines et rationes pertractasse... » (Du Pin, III, 1351C).

Un problème analogue se présente, croyons-nous, pour le *Puer*, où nous voyons deux sermons combinés en un seul.

On connaît aujourd'hui une quantité d'ouvrages de Gerson ou à lui attribués qu'on chercherait vainement chez Du Pin. Par exemple, Johannes Cochlaeus († 1552) nous a conservé dans son *Historia Hussitorum*, 1549, liv. I, une lettre adressée à Conrad, archevêque de Prague. Bien que cette lettre se trouve déjà dans Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, Paris, 1670, t. V, p. 269, et dans Launoy, *Regii Nav. Gym. Paris. Hist.*, Paris, 1677, p. 210, les volumes de Du Pin ne la contiennent pas. Mais Mgr G. la mentionne dans *La vie et les œuvres de Gerson* au n° 234. On ne pourrait assez vanter les mérites de l'étude de Mgr G. qui nous fournit, pour le moment, la liste la plus complète des œuvres de Gerson, non seulement des ouvrages édités et inédits [1], mais aussi des compositions dont le texte ne nous est pas parvenu et qui ne nous sont connues que par des références de Gerson dans ses autres ouvrages ou par les mentions qui se lisent dans les chroniques de l'époque. Pourtant, il y a encore des omissions dans l'énumeration de Mgr G. Par exemple, on n'y voit pas un sermon pour la Purification sur le thème, *Tulerunt illum in Jerusalem*, signalé par Heinrich Finke, *Acta concilii Constanciensis*, Münster i. W., t. II (1923), p. 539. Il y manque aussi un discours que Gerson prononça le 17 mai 1407, dans l'église des Frères Mineurs de Marseille, devant les cardinaux de Benoît XIII, sermon indiqué par le *Religieux de Saint-Denis*, III, 605-607; un autre discours où le chancelier prit la parole, en juillet 1411, contre un subside demandé au clergé et aux membres de l'université [2]; puis un autre du 6 ou 7 août 1413,

1. La liste des inédits de James L. Connolly, *o. c.*, p. 223, n. 3, comprend des ouvrages publiés. Aussi, pour certains ouvrages les indications des catalogues, « non publié par Du Pin », ou « non retrouvé dans l'édition Du Pin », sont sujettes à caution : *e. g.* Mazarine 939, f. 119 (Du Pin, IV, 527A); Mazarine 940, f. 105v et Avignon 342, f. 99 (Du Pin, II, 705A); Mazarine 940, f. 109 et f. 131v (Du Pin, II, 710A et III, 283A); etc.

2. *Religieux de Saint-Denis*, IV, 417-419. Nous croyons voir une référence à ce discours dans le *Rex in sempiternum* (4 septembre 1413) : « Sire,

où Gerson parla devant le duc de Guienne en le priant d'accepter les propositions de paix faites au nom des seigneurs de la maison de France (paix de Pontoise) [1]. Dans l'énumération de Mgr G., on ne trouve pas de mention du sermon de 1402 pour la fête de la Conception de la Vierge, dont nous avons parlé plus haut; ni d'un autre sermon du 22 décembre 1402, vendredi des quatre temps de l'avent, lequel sermon nous est indiqué par un renvoi dans le *Poenitemini* du quatrième dimanche de l'avent (24 décembre) :

...La tierce cause est bonne aussi soubz les condicions dictes. Et s'aucuns en abusent, aussi fait on de tout, comme je disoye avant yer. (B. N. fr. 24840, f. 55v.)

De ci et de là dans les autres ouvrages de Gerson nous avons noté encore quelques renvois de cette nature, sans avoir réussi pourtant, jusqu'à présent, à pouvoir préciser la composition à laquelle se réfère le chancelier. Reste toujours la possibilité que ces ouvrages ne nous soient pas parvenus. Si Mgr G. a tenu compte de certains ouvrages d'authenticité douteuse, il en a pourtant exclu d'autres; mais avec quelques petites rectifications son catalogue pourrait servir comme point de départ pour une liste complète des œuvres de Gerson.

---

ceste doctrine vous feust dicte aultrefoys, passé deux ans, avant que ceste doloreuse guerre feust mise sus. On parloit pour vostre clergie de France et pour vostre fille l'université; et feust la proposicion solempnellement accordee, puis advouee... » (B. N. fr. 24841, f. 162v; Du Pin, IV, 666C; Du Boulay, V, 244). Cf. L. Mourin, *Jean Gerson*, p. 206 et n. 6.

1. D'après le *Religieux de Saint-Denis*, V, 133-137, ce discours fut prononcé le 7 août à Saint-Bernard ; mais l'*Auctarium Chartularii univ. Paris.*, II, col. 155 et n. 5, et le *Chartularium univ. Paris.*, IV, nº 1987, le placent au 6 août. Selon le *Religieux*, Gerson prononça, le 8 août, à Saint-Martin-des-Champs, un autre discours, *In pace in idipsum*, dont le texte ne nous est pas parvenu. Juvénal des Ursins, éd. Godefroy, p. 264, semble avoir confondu les événements; il place l'assemblée à Saint-Bernard et la procession à Saint-Martin-des-Champs au même jour, 5 août, date qu'il assigne au sermon *In pace in idipsum*, sans mentionner le discours devant le duc de Guienne. Mgr G., nº 224, écrit : « A l'assemblée du samedi 12 août à Saint-Bernard, c'est Gerson qui prononça le sermon sur le thème *In pace in idipsum* (pas de manuscrit connu) ».

Pour en revenir au répertoire des œuvres de Gerson que nous souhaitons si ardemment, il est indéniable qu'il serait infiniment commode de trouver pour chaque ouvrage tous les manuscrits connus et les éditions aussi. Mais nous insistons encore sur la nécessité d'indiquer l'incipit et l'explicit de chaque ouvrage, afin de permettre l'identification de ceux qui sont anonymes dans beaucoup de manuscrits. Ainsi, à moins d'avoir couru le même lièvre, il est difficile de se rendre compte de l'immense travail préliminaire qu'il a fallu à M. M. pour pouvoir écrire son article sur *L'œuvre oratoire française de Jean Gerson et les manuscrits qui la contiennent*. Pourtant, ses premières recherches méticuleuses ne lui ont pas tout livré; mais il a trouvé par la suite d'autres manuscrits pour «compléter» sa liste à tel point qu'il écrivait dans son *Jean Gerson*, p. 19: « Notre étude est fondée sur le collationnement intégral de toutes les copies des sermons ou discours gersoniens ». Peut-on jamais espérer avoir mis la main sur toutes les copies, surtout sur celles qui n'ont pas d'indication d'auteurs ? Nous ne prétendons pas les avoir toutes retrouvées, mais nous pouvons en signaler plusieurs, au nombre desquelles des copies de sermons d'authenticité douteuse, qui ont échappé aux recherches de M. M. et à celles d'autres gersoniens. Nous ajoutons aussi quelques remarques qui ne sont pas étrangères au sujet :

Ad Deum vadit : Marseille 438, f. 114v; Metz 453, f. 167. Le ms. Bruxelles 3052-56, indiqué par M. M. (*AHDLMA*, XV, 1946, p. 235) contient la traduction latine de Jakob Otther et non le texte français. *L'hystoire de la Passion Nostre Seigneur*, traité anonyme écrit en 1409 ou 1410, renferme plusieurs passages empruntés à l'*Ad Deum* (B. N. fr. 970, f. 81, 106v, 115v, 120v, 123v, 124, 144v, 146, etc. Le même traité se lit dans Arsenal 2039, f. 1; Mazarine 948, f. 1; et Brit. Museum, Royal ms. 19B VI, f. 1). D'autres prédicateurs, comme Olivier Maillard, Michel Menot et Jean Raulin ont puisé librement dans l'*Ad Deum*; et Jean Michel, auteur dramatique, s'en est inspiré pour son *Mystère* (cf. Emile Roy, *Le Mystère de la Passion en France du XIV^e^ au XVI^e^ siècle*, dans *Revue Bourguignonne*, t. XIII (1903), p. 282; voir aussi p. vi et 296-297).

Amicus meus : Ardèche 4, f. 87; Troyes 1955 (4°), deuxième sermon.

Ascendisti : B. N. fr. 2460, f. 25-64.

Certamen : B. N. lat. 2831, f. 155v-162 (incomplet).

Ibi eum videbitis : B. N. fr. 2273, f. 142-154 (incomplet).

Pœnitemini du 3 décembre 1402 : Arsenal 2036, f. 257v : « L'euuangile du premier dimanche des advens moralisee en brief », libre adaptation du sermon de Gerson sur la gourmandise, faite d'après le ms. B. N. fr. 24840. Le compilateur de ce volume s'est servi d'autres ouvrages gersoniens ; signalons au f. 326 une méditation assez semblable à celle qui se lit dans *La mendicité spirituelle*, éd. Pierre Pascal, *Initiation à la vie mystique*, Paris, (1943), p. 198, mais la copie de l'Arsenal ajoute : « et est fondee laditte contemplacion en une des meditacions devotes de monseigneur saint Ancelme » (cf. B. N. fr. 190, f. 49a) ; et une autre méditation au f. 327v ressemble à celle de *La mendicité spirituelle*, p. 198.

Vivat rex : B. N. fr. 5734, f. 1-40v (manque le commencement) ; B. N. fr. 10468, f. 265-287 ; Bordeaux 118, f. 242 ; Dijon 835, f. 67-108v ; Saint-Omer 298 (6°).

On pourrait facilement allonger cette liste si l'on tenait compte des attributions fausses qu'on rencontre dans les manuscrits et les catalogues.

Aux éditions mentionnées par M. Mourin nous ajouterons :

Ad Deum : Les éditions indiquées par Dom Georges Frénaud, *La Passion de Nostre Seigneur...*, Paris, 1947, p. xii. Dom Frénaud nous a signalé dernièrement une vieille traduction catalane, imprimée à Barcelone en 1908.

Estote misericordes : Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, t. V (1670), p. 99-106.

Pax hominibus : Augustin Galitzin, *Sermon inédit de Jean Gerson sur le retour des Grecs à l'unité*, Paris, 1859 ; Dom J.-B. Monnoyeur, *Sermon du chancelier Jean Gerson pour le retour des Grecs à l'unité*, Ligugé et Paris, 1929, texte français avec la traduction latine.

Rex in sempiternum : Du Boulay, *o. c.*, t. V, p. 236-253.

Tota pulcra : Édition imprimée à Paris, vers 1500 ; voir Brunet, *Manuel du libraire*, éd. 1861, t. II, col. 1561.

Vade in pace : Luigi Sorrento, *Jean Gerson, « Propositions » e altri discorsi al Re, al Parlamento e al popolo ; illustrazione dei*

manoscritti e testo francese del « Sermo de unione ecclesie per thema Vade in pace », Vigevano, 1921. Au sujet de cet ouvrage, disons en passant que l'auteur se vante à tort de ses découvertes, car les manuscrits dont il parle étaient identifiés avant lui.

Vivat Rex : Édition de Durand Gerlier (s. l. n. d.), Paris, vers 1505.

Les sermons que Dom Monnoyeur a fait imprimer dans la *Vie spirituelle*, 1928, ont paru aussi à Paris, P. Téqui, 1926; sur le nom de l'imprimeur et sur la date on a collé plus tard une étiquette : « Ligugé (Vienne), Abbaye Saint-Martin, 1930 ».

Pour le *Quomodo stabit*, Hilaire Pineau a publié la traduction latine avec une traduction française faite sur le latin, *Excellente prédication du grand Gerson chancelier de Paris*, Rouen, 1622 Rouen, 1623, et Troyes 1622. Une autre traduction française a paru vers 1655; *Sermon de M^e Jean Gerson... pour servir de réponse au livre du P. Bagot, Jésuite* (s. l. n. d.).

Des extraits plus ou moins étendus des sermons français de Gerson sont disséminés non seulement dans la plupart des ouvrages consacrés entièrement au chancelier, mais aussi dans Onésime Leroy, *Études sur les mystères...*, Paris, 1837, *Corneille et Gerson*, Paris, 1842; Louis Moland, *Origines littéraires de la France*, Paris, 1862; Kervyn de Lettenhove, *Notes sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne*, dans *Compte rendu des séances de la Commission Royale d'Histoire*, Bruxelles, 2^e série, t. XI (1858), p. 465-467 (sermon *Gloria*); Noël Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, Paris, 1896-1902, *passim*; *Hist. litt. de France*, t. XXIV, p. 376-377; les *Hist. de la litt. française* de Geruzez, d'Aubertin et de Nisard; celle de L. Petit de Julleville (excellent article d'Arthur Piaget avec importants extraits, t. II (1909), 245-253); P. Champion, *Hist. poétique du XV^e siècle*, Paris, 1923, II, 168-171; etc.

De plus il arrive que l'on repère dans des ouvrages où ne figure pas le nom de Gerson, des extraits considérables de ses sermons; comme c'est le cas, par exemple, dans *L'instruction et consolacion de la vie contemplative selon frere Olivier Maillard*, ouvrage imprimé par Antoine Vérard [1]. Ce livre est une com-

1. Sans date, mais avant l'écroulement du Pont Notre-Dame, 25 octobre 1499. John Macfarlane, *Antoine Vérard*, London, 1899-1900, p. 60, n° 117,

pilation due à un de ces « correcteurs » qu'employait Vérard, et il n'y faut rien chercher de Maillard [1]. Mais au f. 11-13v, signés b iij-b iiij v°, on lit « Ung sermon du iour de l'Ascencion Nostre Seigneur, *Expedit vobis...* », dont le commencement est une libre adaptation du sermon *Accipietis* de Gerson. « Ung autre petit sermon pour le iour de Penthecouste, *Mansionem apud eum...* », f. 13v-15v, suit de plus près une partie du sermon de Gerson sur le même thème. Ces deux sermons ont été réimprimés par Arthur de la Borderie, *Œuvres françaises d'Olivier Maillard*, Nantes, 1877, p. 25-36.

En parlant du *Vivat rex*, Jean Juvénal des Ursins (éd. Godefroy, p. 176) l'appelle « une notable proposition » et ajoute : « Laquelle proposition est assez commune, et escrite en plusieurs lieux ». Il est à croire qu'il disposait d'un exemplaire personnel car, à deux reprises, sans pourtant nommer le chancelier, il a reproduit un passage du discours de Gerson. Dans l'*Epistre faicte par Jehan (Juvenal des Ursins) evesque et conte de Beauvais, pour envoyer aux trois Estas tenus à Bloys l'an mil IIII^c XXXIII*, il déplore

les faultes horribles et detestables delicts que on a veu faire et commettre par aucuns en ce royaume et mesmement par deça, comme heresies diverses contre la foy pululer, user de diverses manieres de sorceries, oppression cruelle de peuple, nouveaux tourmens pour finances du povre peuple exiger, plus terribles et merveilleux que ne faisoient les payens aux benoists martirs. Pour justice violence, pour misericorde rapine, pour protection destruction, pour soustenance subversion, pour pasteurs pilleurs, pour deffendeurs persecuteurs; sacrileges destructions d'esglise, et en icelles bouter feux et ardre le precieux corps Jhesu-Cript, hommes, femmes et enffans dedens, violations

---

indique l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, Vélins 1769, comme le seul connu. M.-L. Polain, *Cat. des livres imprimés au XV^e siècle des bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, 1932, t. III, n° 2570, en signale un autre exemplaire. Ajoutons celui de la Mazarine, n° 12535. Le même ouvrage a été imprimé pour Symon Vostre par Philippe Pigouchet en 1507. Nous espérons revenir ailleurs sur ce petit volume.

1. Pourtant cet ouvrage occupe une place importante dans l'étude linguistique d'Adolf Stark, *Syntaktische Untersuchungen im Anschluss an die Predigten und Gedichte Olivier Maillards (1430-1502) mit besonderer Berücksichtigung des ersten Auftretens des neufranzösischen Sprachgebrauchs*, dans *Romanische Forschungen*, XV (1904), p. 689-773.

de pucelles, prostitutions de mariages, prophanations de lieux sains, pilleries, larrecins, meurtres, plusieurs se occire eulx mesmes par desesperance [1].

Voici maintenant les paroles de Gerson dans le *Vivat :*

Las ! et que voit elle (l'Université) en sa consideracion ? Elle voit turbacion par tout, meschief par tout, torment doloreux par tout. Voit en pluseurs lieux oppression de peuple crueuse ; pour justice violence, pour misericorde rapine, pour protection destruction, pour soustenance subversion, pour pasteurs pilleurs, pour deffendeurs persecuteurs, violacion de pucelles, prostitucion de mariees, boutemens de feux en aucuns lieux, prophanacions de lieux sains, murdrissement de pluseurs, voire, qui pis est <et> horrible à merveille, occit soy meismes par la rage de desespoir des contraignans maulx qui ne peuent endurer. (B. N. fr. 926, f. 279v-280.)

Dans une autre épître adressée au roi, en 1439-1440, après la convocation des trois États à Orléans, Jean Juvénal fils répète le même passage du *Vivat* à peu de choses près [2]. Qui voudrait étudier les discours de Jean Juvénal par rapport à Gerson trouverait facilement d'autre ressemblance. Plus loin nous aurons l'occasion de signaler d'autres vestiges de sermons du chancelier.

Évidemment un répertoire des manuscrits des œuvres de Gerson ne répondrait pas à tous les problèmes, mais il y a encore des cas où il pourrait être utile : entre autres, il permettrait d'établir une chronologie plus exacte ; car une composition qui ne porte pas de date dans un manuscrit est quelquefois datée dans un autre. Ainsi le ms. B. N. lat. 2831, f. 147, fournit une date précise pour le sermon latin *Videns* (Du Pin, III, 1537, sans date) : « Sermo domini cancellarii universitatis parisiensis factus in universitate parisiensi anno domini M° CCCC », ce qui infirme le millésime de Mgr G. qui l'a daté du 1^er^ novembre 1393 (n° 24) [3]. Par contre, il arrive qu'on trouve un même traité avec plus d'une date, ce qui est déconcertant dans certains cas, mais nous permet dans d'autres de suivre les remaniements qu'a subis l'ouvrage.

1. Henri Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, t. I (1897), p. 498.

2. H. Denifle, *o. c.*, p. 506.

3. Cette copie servira à corriger le texte de Du Pin et renferme un renvoi, défiguré dans l'imprimé, à un autre sermon pour la Toussaint, peut-être Du Pin, III, 1528.

Mais ici, comme partout ailleurs, il faut toujours contrôler et vérifier et ne rien accepter aveuglément, pas même une date fournie par un manuscrit. C'est ainsi que nous avons été obligés de corriger pour le *Sancta* la date indiquée par le ms. Douai 516, f. 106 : « l'an mil cccc et sept », par celle du ms. B. N. fr. 25552, f. 16, où nous lisons « mil cccc vn »[1]. En général, pourtant, les écrits munis d'une date ne présentent pas de difficultés. Malheureusement il y a beaucoup, il y a même trop d'écrits sans date, et le problème qui consiste à les dater est un jeu qui n'est pas sans agrément et qui présente même une grande utilité quand on arrive à un résultat indiscutable ; mais chaque problème de datation est un casse-tête jonché d'embûches dont il faut se méfier.

Prenons par exemple, les cinquante-cinq sermons que M. M. considère comme gersoniens. Pour vingt-six, les dates qu'il a indiquées s'accordent avec celles de certains de ses devanciers parce qu'ils contiennent des données sur lesquelles on peut se baser. Lui-même en a daté quatre autres d'une façon précise. Mais pour les vingt-cinq autres, ses dates conjecturales ou approximatives reposent sur des considérations qui sont très discutables. Il se rend bien compte, pourtant, de la ténuité de ses arguments et laisse la porte ouverte à des changements ultérieurs. « Le vrai, dit-il, n'est pas toujours vraisemblable » (p. 97, n. 3), ou facile à discerner, peut-on ajouter. Aussi arrivons-nous à des conclusions tout autres que les siennes. Prenons par exemple le *Gloria* qu'il date du « 25 décembre 1397 ? » en dernier lieu [2]. Dans ce cas c'est Gerson lui-même qui en indique la date, 1402, d'une façon on ne pourrait plus précise dans la péroraison du sermon :

Sire tout puissant, Sire, pere de bonne voulenté, vueilliez convertir et corriger toutes males voulentez en bonnes par la vertus de vraye penitence, comme je seul preschier au peuple : c'est que on se repente du pechié passé, et garde de l'advenir. (Éd. Mourin, p. 314, lignes 502-506.)

1. Voir *Romania*, LXX (1948), 62-64. M. M. a daté le *Sancta* une première fois de 1407, dans *Six sermons...*, p. 178, et n. 1 ; puis, dans *Jean Gerson*, p. 163, du « 2 novembre 1404 ? » ; Glorieux, n° 168, « peut-être ce 2 novembre 1404 ».

2. Voir ci-dessus, p. 20, n. 1.

La référence de Gerson est à sa prédication populaire, à la série *Poenitemini*, commencée le 3 décembre 1402, et dont le *leitmotif* est :

Tous les pechiés passés plourés,
Et des avenir vous gardés ! [1]

Ailleurs, p. 95, M. M. date l'*Ecce rex* du « 4 avril 1435 ? » [2] et en cite un passage (note 2) sur lequel nous revenons parce que notre transcription ne s'accorde pas avec la sienne :

Prions pour la pais de sainte Eglise, que Dieux la nous veille amener en sa venue comme il descendi ça jus pour la fonder et ordonner. Et comment venra elle s'aucun ne la demande? Je respons qu'elle venra par la voye d'umilité comme, par orgueil, elle est departie. Elle ne venra mie par sedicions de batailles civiles ou par corrupcion d'argent ou par fraudes ocultes... Il y fault aler de plain mestier... (B. N. fr. 24840, f. 175).

Dans ce passage, M. M. a lu : « par seditions de batailles crueles ». Sans avoir le manuscrit en question pour vérifier notre transcription, nous sommes enclins à la défendre, car Gerson aurait dit *crueuses* et non *crueles* [3]. Si en effet on y trouve *civiles*, et non *crueles*, l'*Ecce rex* devrait se placer après la révolte cabochienne de 1413. Ce serait avant le concile de Constance que l'a prononcé Gerson et non, comme l'a supposé M. M., avant le concile de Pise (*Jean Gerson*, p. 97). La référence au duc de Berry (*ibid.*, n. 4) s'expliquerait par la position qu'occupait

1. Ms. B. N. fr. 24842, f. 8v, 10, 11v, 16v, etc. ; 24840, f. 20, 37v, 52, etc.

2. Mgr G., nº 30, donne la même date, sans point d'interrogation.

3. A part quelques petites inadvertances les transcriptions de M. M. sont très soignées. Signalons pourtant, p. 228, n. 6, l. 5 : « Telz maulx viegnent par inscience », où il faut lire : *par insi<pien>ce*; p. 379, n. 5 : « Nemo repente sit summus », lire *fit summus* (proverbe employé par saint Grégoire, *Patr. lat.*, LXXVI, 240, saint Bernard, *Patr. lat.*, CLXXXII, 956D, saint Jérôme, etc. ; cf. Juvénal, *Sat.* II, 83 : « Nemo repente fit turpissimus ») ; p. 383, n. 8, l. 1-2 : « Ja homme n'aimera celuy qui l'a reputé de mort », lire : *respité de la mort* ; *ibid.*, l. 17 : « Bonne se doit... », pour *Bonne ne doit* ; p. 408, n. 8, l. 3 : « mais penitence la couri(?) », lire, *la covri* (= couvrit) ; p. 496, note, l. 12 : « raboneur (rabroneur) de petitz enfans », lire, *rabroueur*. *Six sermons...*, p. 234, ligne 335, « charité », lire, *chartre*?; p. 407, ligne 500, « au plus cher », lire, *au plus cler*; p. 413, ligne 639, « mon », lire, *nom*; p. 506, ligne 572, « avisons », lire. *aincoys*.

alors dans le gouvernement l'oncle de Charles VI, car, pendant l'incapacité du roi, le duc de Berry tenait à ce moment les réunions du Grand Conseil.

Remarquons que le texte de ce sermon, tel que nous l'a transmis un seul manuscrit, est défectueux et tronqué. Il est à rapprocher du sermon *Ecce rex* dont Du Pin (t. V, page 333, col. 2, à page 339, col. 2) a imprimé la troisième partie dans une traduction latine. Or, comme ce discours fut prononcé dans la cour basse de l'hôtel Saint-Pol, devant le roi et les princes, l'original devait être en français. D'après l'imprimé, il date du 4 décembre 1414 :

Sequitur tertia pars principalis Propositionis factae coram Rege, Dominis et Praelatis in aula bassa sancti Pauli. Anno quadringentesimo quarto decimo, Die quarta Decembris, ex parte Universitatis Parisiensis, quae eandem Propositionem advoavit.

Mais un peu plus loin (page 334, col. 1A) on lit :

Sit igitur, post invocationem auxilii divini, Sanctorum, Sanctarumque omnium quorum hodie celebritas agitur...

ce qui semble désigner la Toussaint. « Ici, comme dirait Gerson, ha large et planteureuse matiere » à débrouiller; mais nous ne pouvons résoudre tous les problèmes ici [1].

Malgré les tentatives remarquables de M. l'abbé Combes, de Mgr Glorieux et de M. Mourin — et il ne faut pas oublier leurs nombreux devanciers — il reste un immense travail à faire avant qu'on ne puisse dresser une liste chronologique des œuvres du chancelier. En attendant, la sagesse nous conseille la plus grande douceur en relevant les erreurs de ceux qui nous ont précédés, car on ne sait jamais quelle découverte de de-

1. L'*Ecce rex* de 1414 contient un renvoi (p. 338, col. 1C) au discours *Rex in sempiternum*. La traduction latine imprimée par Du Pin se lit dans le ms. B. N. lat. 14851, f. 152, exemplaire personnel de Martin Porée, évêque d'Arras, qui dirigeait pour Jean sans Peur la lutte contre Gerson au concile de Constance. La présence de l'*Ecce rex* dans ce volume s'explique facilement : les adversaires de Gerson y ont puisé des passages qui leur servaient d'articles d'inculpation contre lui. Voir Du Pin, V, 442 (numéroté 422 par erreur), 15e, 16e, 17e et 18e assertions. La Nation picarde, dévouée au duc de Bourgogne, en cite un autre extrait (p. 337, col. 1A-B) dans sa lettre du 19 août 1415, désapprouvant la conduite de Gerson (Du Pin, V, 378B-C).

main réduira à néant notre hypothèse d'aujourd'hui. Ainsi, après avoir réfuté tous les efforts antérieurs en vue de dater le *De mystica theologia*, et après un examen de 125 pages, M. Combes arrive à la conclusion que la « publication » du traité complet, c'est-à-dire, la partie spéculative et la partie pratique, se place «en février-mars 1408» (*Essai...*, I, p. 441-566). Pourtant nous avons la conviction qu'il faut repousser cette date de plus d'un an. De même sa chronologie, *Sur la date des sermons universitaires de Gerson pour la fête du Jeudi Saint*, dans *AHDLMA*, XV (1946), 231-479, nous paraît à reprendre.

Note additionnelle : Aux manuscrits supplémentaires des sermons français de Gerson, il faut ajouter, p. 29, l. 18 :

[*Vivat rex* :] Archives départementales de la Seine, 2 (4 AZ. 577), deux fragments, quatre feuillets (*Cat. gén. des mss*, t. LI, 1956, p. 361).

(*A suivre.*) Max Lieberman.

FRAGMENT DE LA SUITE-HUTH DU *MERLIN*

On sait que le *Merlin* de Robert de Boron a reçu deux suites, destinées l'une et l'autre à le raccorder au *Lancelot* propre : l'une dénommée à juste titre suite historique par E. Brugger, figure dans le cycle de la Vulgate [1]; l'autre, « suite romanesque » dit le même critique, appartenait à un ensemble sensiblement différent, comme l'a démontré G. Paris [2]. Cette dernière nous a été conservée incomplète, mais en grande partie, semble-t-il, par un seul manuscrit, l'ex-manuscrit Huth, édité par G. Paris et J. Ulrich [3], actuellement au British Museum, Add. 38117.

Or les Archives Nationales de Sienne possèdent un court fragment de cette même suite, sur deux feuillets qui ne portent aucune cote et dont je dois la reproduction photographique à l'obligeance de l'Institut de Recherche et d'Histoire des textes. N'ayant pas eu ces feuillets sous les yeux, je ne puis indiquer ni leurs dimensions, ni la couleur des petites initiales. Chaque page a deux colonnes de 47 lignes, avec d'assez larges marges. Le texte est découpé en paragraphes par de petites initiales qui débordent légèrement sur la marge et règnent sur trois lignes. L'écriture est très lisible : les *n* sont très distincts des *u*, mais les *e* pas toujours des *i*. Quelques mots, assez effacés aux folios 1 recto et 2 verso, se laissent malaisément déchiffrer. A en juger d'après l'écriture, cette copie est sans doute de la fin du XIII^e^ siècle. Le fol. 1^v^ porte, au haut de la colonne de droite, la foliotation LVI; le fol. 2^v^, au même endroit, la folio-

1. Édition O. Sommer, *The Arthurian romances*, t, II, p. 88-466.

2. P. XXIII de son édition.

3. G. Paris et J. Ulrich, *Merlin*, roman en prose du XIII^e^ siècle, S. A. T. F., 1886, 2 vol.

tation LVII. On peut en déduire que le manuscrit complet devait contenir, avant la *Suite*, *le Joseph* et le *Merlin*.

Pour la qualité du texte, malgré quelques négligences signalées ci-dessous dans les notes, la copie de Sienne est dans l'ensemble meilleure que celle du ms. Huth. Elle ne présente pas d'importantes différences de rédaction avec cette dernière, mais un grand nombre de variantes de détail. La division en paragraphes correspond à celle du ms. Huth, qui a seulement découpé un peu plus le texte. Il est regrettable que ce trop court fragment nous ait été seul conservé.

Pour la graphie, je me bornerai à relever les alternances suivantes :

oi-ei *roi* (le plus souvent) et *reis* 58, etc...
soit 117 et *seit* 27, 62, etc...
seroiz 50 et *sereit* 30, etc...
voirs 121 et *veirs* 70, etc...
droiz 90 et *dreiz* 92, etc...

ai-ei *acheverai* 35, *ferai* 44 et *devrei* 36, etc...
laienz 113 et *leienz* 3, 45, etc...
compaignon 5, etc... et *compeignon* 206

e-ei *fet* 31, 58, etc... *feit* 162, *feites* 23, etc...
palés 150 et *paleis* 72, 229, *plest* 115 *pleist* 142

iee-ie *enploiee* 203, *comencie* (picardisme) 118, 124.

La troisième personne du verbe *voloir* est *viaut* 142, 165 ou *velt* 182 ; on lit *enneur* 1, *ennur* 20, *ennor* 104.

La première alternance signalée ci-dessus, ainsi que les formes *sunt* 106, *sun* 151, *tis* 176, 231 et *ti* 199, *si* 206, et les deuxièmes pers. du pluriel *conissiez* 31, *eslissiez* 33, donnent une couleur anglo-normande assez prononcée à cette copie.

Je note enfin les graphies *eissi* (issi) 18, *cei* (ce) 139, *seigne* (signe) 118.

Les abréviations ne sont pas nombreuses et n'ont rien que de très courant. Je les ai résolues en tenant compte des habitudes du copiste dans les mots écrits in extenso : v' = vos, 9 = com (devant labiale). Les noms propres écrits en abrégé ont été complétés : M[erlin], Ar[tus], Gau[vain] ou G[auvain]. Toutes les ponctuations, assez nombreuses, du texte, ont été respectées. Mais comme le scribe n'emploie qu'un signe unique, le point, suivi tantôt d'une majuscule, tantôt d'une minuscule,

je l'ai transcrit dans bon nombre de cas tantôt par une virgule (devant le mot *car* en particulier, très souvent pourvu d'une majuscule alors dans la copie), tantôt par un point et virgule. Quelques ponctuations nécessaires à l'intelligence du texte ont enfin été ajoutées.

Le fragment qu'on va lire correspond dans l'édition de G. Paris, au morceau qui va de la page 64, ligne 1 à la page 72, ligne 13. Il commence aux adieux du roi Léodagan de Carmelide aux compagnons de la table ronde et à sa fille Guenièvre, venus à Londres chez le roi Arthur. Le roi accueille sa fiancée et reçoit la table ronde, dot de Guenièvre; il invite Merlin à élire cinquante nouveaux chevaliers pour porter le nombre au chiffre traditionnel de cent cinquante. Le prophète déclare que le siège périlleux restera vide jusqu'à la venue du bon chevalier, seul qualifié pour achever les aventures du royaume de Logres; puis il fait asseoir les compagnons autour de la table, sur des sièges où apparaît, quand ils les quittent, le nom de chaque occupant. Gauvain prie son oncle de l'adouber le jour de ses noces. Arrive à la cour sur un roncin un vilain qui se nomme Arès : il y amène son fils Tor, en réalité fils de roi (on l'apprend plus loin). Arthur accepte de faire Tor chevalier avant Gauvain lui-même. Le passage se termine avec l'adoubement des jeunes gens.

Al. Micha.

TEXTE

... li doint force et pooir qu'il vus puisse maintenir a enneur de lui et de vos. [Ia]

Trois jorz sejorna Merlins leienz entre lui et sa compaignie. Et quant il vint au departir, li rois plora [plus][1] por les compaignons de la table reonde que ne fit por sa fille. Si les baisa chascun par sei, et sa fille aprés, et s'il ot nul bel joel ne nule bele enveisure, sachoiz qu'il en envoia au roi Ar[tur]. A tant se departirent del roi li message qui la damoisele enmenoient, et orent en leur compaignie cels de la table reonde et errerent tant que vindrent el roiaume de Logres et oïrent dire que li rois sejornoit a Londres. Il chevaucherent cele part. Et quant il furent onque prés,

1. Omis dans la copie.

Merlins manda au roi qu'il venoit ou tot tel compaignie, bien se gardast qu'il venist encontre liement et a grant feste. Et quant li rois oï parler que li compaignon de la table reonde venoient á sa cort por demorer avec lui, il en fu toz[1] liez, car il ne desiroit rien del siegle autant com ce qu'il les eust en sa compaignie. Lors eissi de Londres ou tot grant gent et ala encontre, si les reçut toz ou mult grant ennur, et si grant joie lour fit et si grant feste qu'il se tenoient a bien eüré de ce qu'il estoient cele part venu. Li aparels des noces fu fez et li termes mis et li jorz nomez qu'eles sero[nt] feites, et Merlins dist au roi : « Rois, eslis de tote ta terre les meilleur .L. chevaliers que tu i sauras, et se tu sez aucun chevalier prudome de cors et vassal, ne leisse mie por povreté que tu ne l'i metes. Et se aucuns qui seit bien gentis hom et de haut lignage i velt estre, et il ne seit tres bons chevaliers, garde que tu ne sueffres ja || qu'il i seit. Car il feire [1 b] puis qu'il ne sereit de grant chevalerie, honnireit et abaisseroit tote l'autre compaignie[2]. — Merlins, fet li rois, vos conissiez mielz chascun que ge n'i faz, et les boens chevaliers et les mauveis. Vos meismes eslissiez cels que vos cuideroiz qui mielz en soient digne. — Or, fet Merlins, puis que vos sor mei metez cest afere, je l'acheverai en tel maniere que ge n'en devrei estre blasmez, et je les aurei tost esleuz, si qu'il seront mis en leur sieges le jor que vos feroiz vos noces et en tel maniere sera la feste doble et de vos noces et de la table reonde qui sera enterine.

Lors manda li rois par son roiaume toz les prudomes qui tenoient de lui terre qu'il venissent au jor nomé a Chamahaloth a la feste de sa femme, et cil vindrent ou plus esforciement qu'il porent. Et quant il furent venu, li rois dist a Merlin : « Pensez de la table reonde. — Si ferai je, fist Merlins. » Et lors comença par leienz a eslire les chevaliers, cels qu'il conoissoit a plus prudomes. Et quant il en ot esleu dusqu'a .XLVIII., il les mist a une part et leur dit : « Des ore mes covient il que vos vos entramoiz et tenoiz chiers come freres, car por l'amor et por la dolor[3] de cele table ou vos seroiz assis, vos neistra une si grant joie et une

1. Le mot est presque effacé.

2. Texte corrompu. Lire avec le ms. Huth : « Car uns seuls, puis que il ne seroit... »

3. *douchour*, écrit plus intelligiblement le ms. Huth.

si grant amistié que vos en lerroiz voz femes et voz enfanz por estre l'un avec l'autre, et por user ensemble voz joventes. Et ne por quant ja vostre table ne sera a mon tens del tot parfete ne asoumee, devant que a cest leu se vendra a-seoir li boens chevaliers, li meillors des boens, cil qui metra a fin les perilleuses aventures del roiaume de Logres, la ou tuit li autre faudront. » Et lors vient as .CL. sieges de fust que li reis Artus aveit fet fere toz noviaux, si vint au siege dou mileu et le mostra au roi Ar[tur] || et a toz les autres qui [I *a*] leienz estoient, chevaliers et dames, et leur dist : « Vez ci le siege perilleus [1], Sire, por ce qu'il i a si grant peril que ja chevalier ne s'i aserra qui ne muire ou qui ne seit mahaigniez dusqu'a tant que li tres boens chevaliers viendra qui metra a fin les merveilleuses aventures dou roiaume de Logres. Cil s'i aserra et repossera, mes ce ne sera mie lonc tens. — Et coment aura il non ? dit li reis. — Sire, ce ne vos descovrerai ge pas, car vos ne gaaigneriez riens, se vos orendreit le saviez, mes tant vos di je bien que cil de cui il istra n'a encor pas deus anz d'aage. — Donc ne sera ce a piece, ce dit li reis, que cil chevaliers viegne qui deit cest sieg(n)e acomplir. — Veirs est, ce dit Merlins. Ge meimes me tenisse a bien eurez, se ge peusse celui veoir qui l'acomplira, car en cest paleis aura adonc joie si grant que devant ne aprés n'aura autre tele; et entre celui jor et l'autre ou tu orras noveles de ton grant [duel] [2] aura terme. Mes aprés celui jor que ge te devis ne vivras tu mie longuement, car li granz dragons que tu veis en ton songe te metra a destruiment. — Or m'avez bien paié, Merlins, fet li reis, qu'en ma grant joie me ramenteriez mon grant duel. Je le faz, dit Merlins, por ce que en totes tes granz joies te souvenoit de cele dolereuse jornee ; tu en seroies plus humilianz vers ton creator qui en ceste hautece te mist ou tu ies et plus t'en doteroies, si en pecheroies mains que tu ne feras. »

Ensint dist Merlin au rei, et quant il ot esleuz les .XLVIII. chevaliers, il apela les autres .C. chevaliers et les dist : « Veez ci voz freres que je vos ai esleuz. Nostre Sire mete pes et concorde entre vos, ansint com il fist entre ses apostres. » Et lors les fist toz entrebaisier et apela les evesques et les arcevesques dou païs et dist : « Il covient que vos beneissoiz ces sieges ou || cest prudome [*b*]

1. Peut-être bourdon dans cette copie ; il y a deux lignes de plus dans le ms. Huth.

2. Mot omis.

seront, et il est bien droiz, car maint chevalier de haute vie et de glorieuse a Deu et au siegle s'i asserra encor. Por ce ẽ (*sic*)[1] il bien dreiz que vos le benoissiez, et Nostre Sire par sa grace et par sa douçor, s'il li pleit, la saintefiera. » Lors fit les chevaliers asseoir chascun en son leu et fit metre par devant els la table reonde; et li arcevesques de Cantorbiere fit maintenant desus els la beneizon, et li autre clergie qui la estoient assemblee firent oreison et priere a Nostre Seigneur que il des or en avant les tenist en bone pes et en bone concorde ausi com frere germain doivent estre. Quant li clergie orent ce fet, Merlins fit drecier cest chevaliers et dit : « Il covient que vos faciez homage au rei Artus qui est vostre compainz de ceste table, et quant vos li avr(i)ez fet homage, il vos jurera sor sainz qu'il des or en avant vos maintendra a si grant ennor com il porra tot son aage. » Et il responnent que de ce fere sunt il tuit apareillié, si se drecierent erramment et s'en alerent dreit vers le rei por lui fere homage. Et en ce qu'il avoient leur sieges voidiés, Merlins regarde ça et la et trove en chascun siege le non de celui qui assis s'i estoit, et disoient les letres : « Ci deit seoir cil, et ci endroit cil autres. » Et ensi estoit seigniez chascun siege, ne mes cil de mi leu et li darreeins : en ces deus n'avoit encor celui assis. Et quant Merlins vit les letres, il dist as barons qui laienz estoient : « Par fei, seigneur, merveilles poez ci veoir : bien apert qu'a Nostre Seigneur plest que einsint soient assis cest prudome com nos les avom ordenez, car il i a en chascun siege envoié le non tot escrit de celui qui ci deit seoir. Beneoite soit l'eure que || ceste oevre fu comencie, car de cest seigne ne [II a] puet venir se trop bien non.

Quant cil dou palés oïrent ceste novele, il corrurent et ça et la par les sieges por veoir se ce esteit voirs. Et quant il l'aparçurent, il distrent : « A Nostre Seigneur pleit ceste compaignie et granz biens en avendra. Beneoiz soit par cui ele fu comencie, car toz li reiaumes de Logres en sera cremuz et redotez, tant com il voudront estre a un acort. » Ceste chose tindrent a grant merveille tuit li sage home et distrent que se ce ne fust chose qui a Nostre Seigneur pleust, ja tel merveille ne fust venue. Et li compaignon de la table reonde vindrent maintenant devant le roi et li firent ho-

1. Corriger en : *est*.

mage, et il les reçut com ses homes de par sa terre et com ses homes de par la table reonde. Et il en estoit compainz ausi com li autre, car Merlins l'i aveit mis por la bonté de chevalerie qu'il sentoit en lui et l'aveit assis dreit el comencement de la table. Quant ceste chose fu ensin faite, Gau[vains] qui estoit assez biax damoisiaux vint au roi son oncle et li dit : « Sire, ge vos requier por Deu que vos me doigniez un don. » Et il li otroie, se ce est chose qu'il puisse avoir. « Sire, montes merciz, fet Gau[vains] ; or m'avez mult servi a gré. Et savez vos de quei ? De cei que vos me feroiz chevalier au jor de vostre grant joie, c'est au jor que vos esposeroiz la vaillant Guenievre. » Et li rois dit que ce li pleist bien, puisqu'il le viaut.

Celui seir veilla Gau[vains] a la maistre eglise de Saint Estiene de Camahaloth, et avec lui dusques .x. autres damoisiaux que li reis deveit toz fere chevaliers por l'amor de Gau[vain] son neveu. A l'endemain, si tost com li rois fu levez et li baron comencie||rent a assembler el palés, atant [b] e vos laienz venir seur un maigre et las roncin trotant un vilain qui amenoit un suen fil, juene enfant de l'aage de .xv. anz seur un povre jument. Il vint el palés, tot ensint monté com il estoit, entre lui et sun fil, et se mist entre les barons, n'il ne trova home qui la porte li contredeist, et il comença a demander li quex estoit li reis Artus. Et uns vallez saut avant, si li mostre. Et cil s'en vet dusque prés de lui, tot ensi monté com il estoit, et si filz ausi ; et cil salue le roi et dit oiant toz cels de la cort :

« Rois Artus, a toi m'anvoie la bone renomee qui cort de tei et prés et loing, car tuit dient communelment que nus ne vient a tei si desconseillié que tu nel conseilles, ne nus m'est si hardiz[1] de doner, por quei tu soies puissanz d'avoir ce que l'en te demande. Et por ceste novele que l'en m'en a dite sui ge venuz a tei, que tu me doignes un don tel com gel te demanderai. Et saches que cil dons ne te puet de riens nuire. » Li reis regarde le vilain qui si sagement parole ; si se merveille qu'il viaut requerre. Et li vilains li dit tote voies : « Rois, doinras me tu ce que ge te demande ? — Certes oïl, ce dit li rois, por quei ge soie puissanz del doner. » Et cil saut erraument de son roncin et l'en vet baisier le pié, et autresi fet li filz, et l'en mercient ambedui. Et lors dit li vi-

1. Bourdon qui a fait sauter une ligne :... « hardiz [te toi demander aucun don que tu ne soies aussi hardiz] de donner...

lains au roi : « Savez vos, sire, que vos m'avez doné ? Que vos feroiz hui en cest jor mon fil chevalier que vos ci veez, et li cendrez l'espee au costé ainceis que a Gau[vain] vostre neveu. » Et li rois li otroie tout en sorriant et dit : « Je le te doi[n]g, mes ge te pri que tu me dies qui t'a doné cest conseill, car il ne me semble mie que tu deusses baer a si haute chose com est chevalerie, ne tis filz ne s'en deust ja entremetre. — Certes, sire, fet li prudom, ausint me semble il, mes mi filz, qui ci est, m'en feit parler, ou || je voille ou non ; car a ma volenté ne beast il ja a si grant chose com est ceste, ainz fust home laborant ausint com sunt si frere, et vesquist de son travaill ausint com font si autre parent. Mes il onques, por parole que je li die, ne s'i velt consentir ne acorder for a estre chevalier. » Et li rois dit que ceste chose tient il a grant merveille; et puis redemande au vilain : « Di moi tot ton estre et quanz enfanz tu as. » Et cil respont : « Sire, je le vos dirai : Sachiez que je sui uns laboranz de terre et main ma carriue, et en laborant et en coutivant ma terre aquier je mon vivre et le sostenemenz de mes enfanz. — Et quanz enfanz as tu ? fet li rois. — Sire, je en ai .XIII. ; li doze laborent por leur vivre et se tienent a ma maniere, mes cist ne s'i viaut acorder en nule guise, ainz dit qu'il ne sera ja se chevalier non. Ne sai dom cist corages li puet avenir. » Et lors...[1] comencent a rire tuit li baron dou palés qui ceste parole entendent. Et li rois qui mult estoit sages ne ne tient mie ceste chose a gas dit au vallet : « Biaus amis, viaus tu estre chevaliers ? » Et cil respont : « Sire, il n'a riens el monde que ge desirasse autant com estre chevalier de vostre main et estre compainz de la table reonde. — Or te f[ace][2] Deus prudome, ce dit li rois, que tu beés a molt greignor chose que ti autre frere ne font. Et certes tu ne requiers chose que ge ne te face, et ge quit, se gentillece ne te venist d'aucune partie, ja tis cuers ne se traisit a si haute chose com est chevalerie. Or doinst Deus qu'ele i soit bien enploiee, car il n'aura hui chevalier fet ceienz devant que tu soies. » Et li vallez l'en mercie mult.

A ces paroles vint laienz G[auvains] et si compeignon. Et quant li rois les vit, si les apela molt bel et les fit avant venir. Si fit aporter robes et armeures et espees et les fit toz ves||tir, le vallet avant et Gau[vain] et les autres aprés. Et au

1. Un mot effacé dans la copie.
2. Trois lettres effacées.

tens de lors estoit costume en la Grant Bretaigne que quant
l'en feiseit chevalier novel, l'en li vesteit cote de samit blanc
et puis le hauberc, et li meteit l'en l'espee en la main, et en
tel maniere aleit il oïr la messe, en quelque leu qu'il fust.
Et quant il avoit oï [l]e messe et il s'en deveit revenir, adonc li
ceingnoit cil l'espee qui chevalier le devoit fere. En tel maniere com
alors estoit costume furent atorné li novel chevalier, et alors es-
toit li jorz que li rois Artus devoit esposer sa feme, et li chevalier
de la table reonde se devoient entrefiancier que jamęs n'i fau-
dront li uns as autres, ainz s'entreporteront leial compaignie
tant com il vivront. Li rois fu apareilliez et la reine ausint,
et li novel chevalier et li autre, si alerent en tel maniere a
la mestre iglise de la cité a tel joie et a tel feste que ge ne
vos savroie tenir comte de greigneur. A cele feste ot rois et dux et
comtes tant que ce ne fu se merveille non, et fu celui jor la
reine sacree avec le rei Artus en la cité de Camahaloth et
porterent ambedui corone. Et a celui tens sanz faille estoit
la reine Genievre la plus bele damoisele que l'en seust[1] en
tot le monde. Et quant la messe fu chantee et il furent is-
suz del mostier et venu el paleis, li rois demande au vilain :
« Coment as tu non ? — Sire, je ai non Arés li vachiers. —
Et tis filz, coment a non ? — Sire, il a non Tor. — Or aura
non, ce dit li reis, Tor li filz Arés. Si li dit a tel eur que puis
n'en cheï cest nons. Et lors prent l'espee que cil porteit et
li done la colee. Et sachent tuit cil qui ceste estoire escou-
tent que li premiers hom qui done[2] colee a chevalier
novel..

1. Le mot *seust* est peu lisible.
2. Lire, avec le ms. Huth : *dona*.

TOMIER ET PALAIZI, TROUBADOURS TARASCONNAIS
(1199-1226)

« Tomier et Palaizi », dit la biographie provençale [1], « faisaient des sirventès sur le roi d'Aragon, les comtes de Provence et de Toulouse, le seigneur des Baux, et sur les sujets qui étaient alors courants en Provence. Ils furent deux chevaliers de Tarascon, très aimés par les bons chevaliers et les nobles dames ».

Cette notice biographique est un bon exemple de la manière dont la plupart des *vidas* sont rédigées. La première phrase est visiblement basée sur le contenu du sirventès qui, dans les deux manuscrits qui le conservent, suit la biographie. La seconde phrase contient, avec une formule banale sur la popularité des deux troubadours, des précisions sur leur état et pays d'origine : ils étaient chevaliers et tarasconnais. Ce sont là deux vérités historiques qu'une charte de Tarascon vient confirmer. Dans ce document, passé le 18 octobre 1199 et relatif à une transaction entre la noblesse et les autres habitants de la ville, on lit, vers le début d'une longue liste de témoins, parmi les seigneurs et les chevaliers, *dominos ac milites*, le nom de *Tomierus, dominus* et, un peu plus loin, *Palaizinus, dominus* [2].

La date de cet acte permet aussi de fixer approximativement

---

1. Voy. le texte provençal à la p. 76.

2. Lignes 58 et 59 de l'acte, aux Archives des Bouches-du-Rhône, liasse B 298, original. Nous devons ces précisions à l'amabilité de M. A. Villard, archiviste en chef à Marseille. L'acte a été signalé par M. F. Benoit, *Recueil des actes des comtes de Provence...*, t. II, p. 197, n. 1. C'est la graphie de cet acte que nous avons adoptée pour les noms des deux troubadours.

celle de leur naissance. Étant majeurs[1] en 1199, ils naquirent vraisemblablement aux environs de 1174. Il en résulte que c'est à l'âge mûr qu'ils composèrent les poèmes qui nous ont été conservés.

Les composaient-ils ensemble ? Comment s'opérait cette collaboration poétique, unique dans son genre parmi les troubadours ? L'un d'eux composait-il le texte et l'autre la mélodie ? Rien ne permet de répondre à ces questions et il serait chimérique de tenter la moindre conjecture à ce sujet. Du reste, une collaboration littéraire n'a rien d'invraisemblable, même si l'on trouve curieux que les textes soient rédigés au singulier, comme s'il s'agissait d'un seul auteur[2] : « Je suis pareil au faible moulin » etc., dit le sirventès de 1218; « Je ferai un effort pour chanter... » ainsi débute l'autre, de 1226, et il poursuit, à la strophe IV : « Mes efforts ont été vains auprès des Aragonais et des Catalans et j'y ai perdu mon sirventès... »

Il résulte de ce dernier passage qu'avant les deux compositions qui nous ont été conservées sous leur nom, les auteurs avaient envoyé un sirventès aux Aragonais et aux Catalans. Il s'agit pour nous de retrouver ce poème « perdu en Catalogne ». L'entreprise promet d'aboutir pour quiconque examinerait avec attention les chansons politiques composées en Provence au sujet des événements de la Croisade albigeoise.

---

1. C'est-à-dire âgés de plus de 25 ans, ce qui était requis pour être considéré comme majeur, suivant l'usage de l'époque et de la région. Cf. dans une charte [d'Aix] de 1211 : *Item confitemur nos esse maiores vinginti quinque annis*, Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1416, copie.

2. Nous n'avons pas de raisons pour douter de cette collaboration. Il est vrai qu'il y a deux *vidas* où deux troubadours forment l'objet d'une notice commune : Raimon de Durfort et Turc Malec (Chabaneau, *Biographies*, p. 242) et Garin d'Apchier et Torcafol (*ibid.*, p. 270). Mais il s'agit là d'échanges de sirventès et de *coblas* entre ces auteurs, ce qui n'est pas le cas ici. — Lacurne de Sainte-Palaye ([Millot], *Hist. litt. des troubadours*, t. III, Paris, 1774, p. 45 ss.), suivi par Papon (*Hist. gén. de Provence*, t. II, Paris, 1778, p. 412) et par Emeric-David (dans *Hist. litt. de la France*, t. XVII, 1895, p. 594), supposaient qu'il n'y avait qu'un seul troubadour sous ce double appellatif, tout en évitant de choisir entre les deux noms. Bastero (*Crusca provenzale*, Rome, 1724, p. 85) et Crescimbeni (*L'istoria della volgar poesia*, t. II, 2e éd., Venise, 1730, p. 189), par une fausse lecture faite probablement dans le ms. *K*, écrivent Gomiero.

En effet, parmi les poésies en questions, il y en a une qui a beaucoup de chances d'être attribuable à nos troubadours, puisqu'elle s'adresse précisément aux Catalans et aux Aragonais : c'est le sirventès *A tornar m'er*. Avant donc d'aborder l'étude des œuvres de Tomier et Palaizi, nous examinerons l'attribution de cette pièce.

Elle a été conservée par quatre manuscrits : dans *D*[c], sous le nom de Guilhem Rainol d'Apt, et dans *IKd*, sous celui de Bertran de Born. Mais ces trois derniers manuscrits n'ont qu'une seule voix au suffrage, puisqu'ils reproduisent, dans leur totalité, un même modèle, sans autres variantes que des différences graphiques. Pour des raisons chronologiques, leur attribution doit être rejetée d'emblée : Bertran de Born, mort depuis plusieurs années, n'a pas pu composer un sirventès de 1216 et il est au plus haut degré invraisemblable que son fils, réputé également troubadour, ait été en Provence, près de Beaucaire, à cette époque[1]. On n'a qu'à relire le texte pour deviner la cause de cette fausse attribution : les compilateurs de cette famille de manuscrits l'ont considéré comme digne de la verve du célèbre batailleur périgourdin. De plus, nous croyons que l'archétype de *IKd* devait l'attribuer également à Guilhem Rainol, comme *D*[c]. Ce dernier manuscrit est, comme on le sait[2], un florilège dû à maître Ferrarin de Ferrare. Il ne cite de cette pièce que l'*incipit* et la troisième strophe, et présente un texte qui est, dans l'ensemble, identique à celui de *IKd*[3]. Il doit donc dériver d'un manuscrit apparenté et la raison pour laquelle nous supposons que l'archétype de *IKd*

1. Contre l'attribution à Bertran de Born, père ou fils, cf. Milá y Fontanals, *De los trovadores en España* (dans *Obras*, t. II, Barcelone, 1889), p. 164 ; L. Clédat, *Du rôle historique de Bertran de Born* (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 7, Paris, 1879), p. 95 ; A. Stimming, éd. citée *infra*, p. 47-48 ; Pillet et Carstens, *Bibliographie*, p. 193.

2. Cf. A. Jeanroy, *Bibl. sommaire des chansonniers provençaux*, p. 4-5 et Bertoni, *I trovatori d'Italia*, p. 122-128 ; de Bartholomaeis, *Poesie prov. storiche*, t. I, p. LXXXIX-XC.

3. Il est probable qu'il a existé à Ferrare, à la cour des Este, un recueil de poésies provençales d'où dériveraient *IK* (de main italienne) et *d*, leur « frère », contenu, avec *D*[c], dans le grand chansonnier *D* de la Bibliothèque *Estense* de Modène.

l'attribuait au troubadour aptois est la suivante. L'auteur de la *vida* de Guilhem Rainol, conservée dans *IK* seuls, reproduit la même formule qui a été employée à propos de Tomier et Palaizi, à savoir qu'il composait « des sirventès sur les sujets qui étaient courants en Provence, à propos du roi d'Aragon et du comte de Toulouse » [1]. Or, la seule pièce relative à ces personnages qui soit conservée sous le nom de Guilhem Rainol est celle dont nous analysons ici l'attribution. Tout en se plaçant, dans *IK*, parmi les sirventès de Bertran de Born, cette pièce a visiblement servi à l'auteur de la *vida* du jongleur d'Apt pour étoffer sa notice par les renseignements qu'il a pu en tirer. Sans doute, les compilateurs de *IK* ont-ils, par méprise, placé ailleurs ce sirventès qui dans leur source figurait sous la rubrique (et la *vida*) de Guilhem Rainol d'Apt. Voilà donc les deux témoignages, de D^c et de *IKd*, réduits à un seul.

Toutefois, la lecture des pièces authentiques de ce jongleur soulève des doutes quant à la véracité de ce témoignage unique. Que ce soit sa dispute jongleresque avec Maigret, ce pilier des tavernes [2], ou ses deux querelles de famille [3], curieuses mais obscures, avec une *domna* qui semble être sa femme ou sa mie plutôt que sa dame, au sens courtois, nous sommes sensiblement loin de la vigueur politique du sirventès *A tornar m'er* [4]. Par contre, s'il fallait choisir parmi les troubadours

1. ...*serventes de llas rasons que corien en Proensa entre·l rei d'Aragon e·l comte de Tolosa*, ms. *K*, fol. 129 a. Cf. Chabaneau, *Biographies*, p. 296.

2. Pièce 231, 3 publiée par F. Neudieth, *Der Trobador Guillem Magret*, (*Beiheft*, n° 52, 2e partie, de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, Halle, 1914, p. 296.

3. Pièces 231, 1 publiée par A. Kolsen, *Trobadorgedichte* (*Sammlung romanischer Uebungstexte*, n° 6, Halle, 1925), p. 37 et 231, 4 publiée par le même, *Dichtungen der Trobadors* (Halle, 1916-1919), p. 61.

4. Que le lecteur veuille bien, pour s'en rendre compte, se reporter aux textes indiqués. Nous reconnaissons volontiers que notre suggestion est purement conjecturale, une hypothèse dont la confirmation devra attendre, comme tant d'autres problèmes de ce genre, l'apparition fort problématique de manuscrits aujourd'hui perdus. Ce point d'interrogation posé un fois pour toutes, nous ferons dans notre étude comme si notre attribution était provisoirement admise.

connus un auteur pour ce dernier, Tomier et Palaizi se présenteraient tout naturellement à l'esprit du critique : comme leurs poèmes, ce sirventès traite de la cause provençale au cours de la Croisade, dans un langage vigoureux et clair [1] ; il mentionne un événement qui se passait la veille à Beaucaire, ville-sœur de Tarascon, située sur l'autre rive du Rhône, et, surtout, contient les envois aux Catalans et aux Aragonais, comme devait en contenir un de leurs sirventès auquel les auteurs, comme nous l'avons vu, font une allusion précise.

Les rubriques de la tradition manuscrite, quelque faible que soit leur valeur, nous empêchent d'acquérir une certitude absolue. Notre conjecture nous a semblé néanmoins suffisamment justifiée pour ajouter ce sirventès aux deux autres œuvres de Tomier et Palaizi.

I

En voici la traduction :

I (1-8). Pour les grands besoins que je vois apparaître, il me faut revenir à l'usage ancien (des troubadours); et si mon chant sent quelque peu le renfermé, la faute en est à vous et non à mon talent, car on ne trouve guère de joie parmi les gens affligés. Je chanterai quand même, oui, puisqu'il plaît au comte. Ainsi, fort de son encouragement, je composerai un chant de colère que j'enverrai à Simon de Monfort.

---

1. La pièce 231, 2 (publiée par Appel, *Revue des langues romanes*, t. XXXIV, 1890, p. 34, où l'ordre des strophes II et III est interverti sans raison valable) se compose de trois strophes tirées d'un sirventès contre le clergé. Elles sont conservées dans l'unique ms. *D*[c] (n° 221), à la suite de l'extrait de la pièce *A tornar m'er* (n° 220), sous la rubrique *Guillelms Ranols* (*Guillems Ranols*, d'après l'édition diplomatique, *Annales du Midi*, t. XIV, 1902, p. 534). A en juger par leurs tournures humoristiques, elles peuvent bien être de la lyre de ce jongleur, mais, une fois de plus, on a l'impression que leur auteur n'est pas le même que celui du n° 220. Notons que les deux rubriques, qui se trouvent cependant sur le même feuillet, ne sont pas exactement identiques. (Le n° 220 porte · *R. Guillems Rauols*.)

II (9-16). S'il veut aller chercher lui-même ses redevances, je ne lui conseille point de revenir prendre gîte à Beaucaire d'où il s'est enfui la veille, de sa barque, en sorte que depuis il n'a fait que se déshonorer. A présent (la preuve est faite que) la perfidie est de son côté et (du côté) des clercs. Désormais, quiconque se récusera sera maudit plus qu'un vieux loup et (montrera qu'il) ne veut prendre le bon chemin. Si mal lui en prend, sur qui en fera-t-il retomber la faute ?

III (17-24). Qui a failli une fois, montre par là même qu'il est capable de faillir chaque fois qu'il en aurait l'occasion. Et toi, pourquoi te terres-tu comme un rat dans son trou ? Ne vois-tu pas le dommage qui t'en peut échoir ? En avant, baron, remue bras et mains, toi qui es fort et affermi contre ces arrogants ! C'est par leur effort que maints hommes se sont sauvés qui, autrement, eussent été vaincus et mis à mort.

IV (25-32). Et puisque nous voici maintenant en pleine lumière, qu'il s'avance, celui qui saura montrer sa valeur ! Défendons donc nos plaines et nos marais et ne nous laissons pas vaincre par notre nonchaloir. Les Français auraient beau revenir tous désarmés, nous connaissons bien leurs intentions. Dieu et Justice ont changé leur fortune, en dépit de ceux qui auraient été prêts à conclure un accord.

V (33-40). La paix honore, nourrit et élève, elle garantit à chacun son droit ; mais cette paix que Simon nous apporte, elle dépouille et tue, elle fait déchoir. Ah, lâches barons, ils vous tiennent bien empêtrés, ces clercs et ces Français qui nous arrivent, avec leur paix feinte. Si vous consentez à leur accord, il changera nos villes en potagers.

VI (41-48). Dites-moi donc, Catalans inertes, où est-il, cet honneur qui était le vôtre ? Vous vivrez honnis, jusqu'à ce qu'une guerre vous lave. Voyez le bon roi dont l'honneur rejaillissait, autrefois, sur vous : vous ne le pleurez point et vous ne songez guère à le venger sur celui qui l'a tué ; ainsi il dort, à côté de vous. Quiconque réfléchit sur ce qui s'est

passé et sur ce qui se passe maintenant, ne pourra que blâmer votre conduite.

VII (49-54). Aragonais, retenez votre colère jusqu'à ce que j'en aie dit davantage : vous êtes si coupables envers votre roi et tellement responsables de sa mort, que vos mauvais arguments vous donnent tort en cour.

Cette invective contre Simon de Montfort, doublée d'une exhortation aux Provençaux et à leurs alliés Catalans et Aragonais, fut composée pendant le siège de Beaucaire[1], entre le 6 juin[2] et le 24 août 1216[3].

A leur retour du concile de Latran, les comtes de Toulouse avaient entrepris la reconquête de leurs possessions. Le siège de Beaucaire constitua le premier grand échec infligé aux croisés. Raimond VII, le jeune, traversa le Rhône à Tarascon et contraignit la garnison de Beaucaire à s'enfermer dans le château, lui-même occupant, avec des effectifs importants, la ville basse. Le 6 juin, il se vit cerner par les renforts venus à la rescousse des assiégés[4]. Malgré tous leurs efforts, malgré les appels désespérés de la garnison épuisée, et après maintes tentatives coûteuses, les croisés n'arrivèrent pas à entrer dans la ville. Les Provençaux, rassemblés de toutes parts, bien équipés et abondamment ravitaillés, tenaient bon contre les troupes de Simon de Montfort, moins nombreuses, lasses et difficilement nourries. Le 15 août enfin, ce dernier décida de tenter un

1. Voyez le récit de M. P. Belperron, *La croisade contre les Albigeois et l'union du Languedoc à la France (1209-1249)*, Paris, 1942, p. 315-320. Pour avoir une vue d'ensemble précise et bien documentée, on se reportera à cet ouvrage avec beaucoup de profit. Il est regrettable que l'auteur ait renoncé à indiquer les références de ses sources. (Cf. le compte rendu de M. C. P[etit-] D[utaillis] dans la *Revue historique*, t. CXCIII, 1942-1943, p. 234-236.) Pour des précisions, nous renverrons dans ces notes aux sources historiques.

2. Pierre des Vaux-de-Cernay, *Hystoria albigensis*, éd. P. Guébin et E. Lyon (Société de l'histoire de France, Paris, 1926-1939, 3 vol.), t. II, p. 272, n. 3.

3. *Ibid.*, p. 276, n. 2.

4. *Ibid.*, p. 272, n. 3.

suprême assaut. D'après le récit de la *Chanson* [1], ses chevaliers s'armèrent en secret, selon toute apparence pendant la nuit du 15 au 16 août, et, d'une embuscade à proximité de la ville, ils attaquèrent à l'aube, par surprise. Les combats sanglants qui s'ensuivirent ne leur apportèrent qu'un nouvel échec, cette fois définitif. Par l'intermédiaire de Dragonet de Montdragon, seigneur de l'entourage de Raimond VII, rallié au parti des Français, qui se trouvait dans la ville au moment de l'attaque [2] et qui fit par la suite la navette entre les deux camps adversaires, Simon de Montfort négocia un accord garantissant la vie sauve aux croisés de la garnison ; la vie sauve, sans plus. Après ce revers, l'armée royale se retira de la région pour se rendre en Languedoc où d'autres besognes l'attendaient.

Nous avons cité tous ces détails parce qu'un certain nombre d'allusions dans le sirventès semblent s'y référer. Les vers 10-13 : « Je ne lui conseille pas de revenir prendre gîte à Beaucaire d'où il s'est sauvé, hier, en quittant sa barque et depuis il ne fait que subir échec sur échec », paraissent se rapporter à l'embuscade de la nuit du 15 au 16 août et aux manœuvres avortées de la journée suivante. L'expression *la velha* (vers 10) nous indique clairement que la pièce fut composée le lendemain, c'est-à-dire le 17 août 1216. En effet, c'est précisément ce jour-là que Simon de Montfort dut entamer les pourparlers contre lesquels s'indignent les troubadours.

Il est assez rare que l'on puisse situer un poème à une date si précise, millésime, mois et quantième compris. Mais les soupçons que pourrait éveiller cette précision — et nous verrons à l'instant que tout n'est pas expliqué — sont dissipés par nos connaissances détaillées sur les faits d'armes du siège. Jusqu'au jour du dernier assaut, Pierre des Vaux-de-Cernay rivalise en détails avec la *Chanson de la Croisade* et les deux récits

---

1. *La Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, vers 4831 ss., éd. Paul Meyer (Soc. de l'hist. de France, Paris, 1875-1879, 2 vol.), t. I, p. 208 ; cf. t. II, p. 254, n. 2. Pierre des Vaux-de-Cernay qui, du camp des croisés, aurait pu nous fournir les précisions qui manquent, cache les événements de cette journée et des suivantes derrière un *Quid plura?* qui trahit sa lassitude et son découragement devant l'échec ; voir l'éd. citée, t. II, p. 277.

2. *La Chanson*, éd. citée, t. II, p. 259, n. 1.

nous permettraient de déceler toute situation qui pourrait convenir aux allusions des vers (10-13) cités. Or, seules les journées du 16 au 17 août peuvent en être visées. Le témoignage de ce sirventès peut donc être considéré comme réel. Qu'ajoute-t-il à ce que nous savions déjà sur les événements de ces journées mémorables ? En d'autres termes : quelles sont ses allusions qui ne se trouvent pas expressément confirmées par les deux chroniques ?

D'après les vers 13, 25, 29, 30, il semblerait que dans les journées qui précédèrent l'embuscade de Simon de Montfort [1], il y eût une trêve que ce dernier aurait « perfidement » rompue. De là, la méfiance des poètes à l'égard des projets d'un accord définitif proposés par l'intermédiaire de Dragonet. Le fait que celui-ci se trouvait à ce moment à l'intérieur de la ville, sans pour cela commettre une trahison [2], confirme l'hypothèse de la possibilité de négociations avant le dénouement final de ces journées. Un autre détail nouveau serait la présence du comte Simon lui-même parmi les embusqués. D'après la *Chanson*, ceux-ci se seraient placés, sous le couvert de la nuit, dans l'Hôpital de Saint-Lazare, à proximité de la ville [3]. Par le blâme à l'adresse de ceux qui auraient penché en faveur de l'accord (vers 3-5, 19-20, 32) et par le fait que les poètes parlent pour ainsi dire au nom même du jeune comte de Toulouse (vers 6), on peut mesurer l'atmosphère de lassitude, de *non-caler* (vers 28), qui régnait parmi les Provençaux. Cet état d'esprit et peut-être la joie d'avoir obtenu une conclusion favorable sans plus se battre, prévalut sur la jeune ardeur de Raimond VII et les Provençaux se contentèrent d'une victoire

1. Il en passait plusieurs en conseil, avant de prendre la décision finale ; cf. la *Chanson*, laisse CLXVIII jusqu'à et surtout vers 4831-4832, t. I, p. 206-208. Pour la stratégie de l'embuscade, cf. la rédaction en prose citée par Paul Meyer, *ibid.*, p. 205, en note, et de Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. VII, col. 133.

2. Cf. la *Chanson*, vers 4702 et 4953-4954 ; à ce dernier vers, le continuateur inconnu de la *Chanson*, fervent partisan des comtes de Toulouse, l'appelle « sage, intelligent et prudent » (t. I, p. 212).

3. A. Eyssette, *Histoire administrative de Beaucaire* (Beaucaire, 1884-1888, 2 vol.), t. I, p. 389-390.

douteuse qui eût pu être plus importante, sinon totale [1].

Il reste enfin un dernier détail à éclaircir. Au vers 11 les troubadours prétendent que (pendant l'attaque ou pendant la nuit précédente?) le comte de Montfort se trouvait « dans une barque » [2], assez près de la ville pour que l'expression « qu'il revienne à Beaucaire » au vers précédent ait un sens. Cette barque pouvait bien être ancrée dans les bas-fonds dont Paul Meyer a supposé l'existence pour interpréter un passage de la *Chanson* qui se rapporte précisément à l'embuscade.

---

1. Les auteurs de la tenson [Pillet, *Bibl.*, n° 406, 16] ont tous les deux raison lorsqu'ils considèrent l'issue du siège de Beaucaire, l'un comme une gloire, l'autre comme une honte pour les Provençaux : strophes III et V dans E. Monaci, *Testi antichi provenzali*, col. 85 (d'après le ms. *A* seulement). Ce jeu-parti sur les mérites respectifs des Lombards et des Provençaux (où, à propos de l'affaire de Beaucaire, le premier interlocuteur pouvait à bon droit s'engager à soutenir ou à déprécier les gens de Provence, conformément aux règles du *partimen*) fut composé en Italie et non en France comme on l'a généralement cru. Cela résulte clairement de l'emploi des adverbes de lieu *sai* (vers 14, 43, 48) et *lai* (vers 35, 50, 53). Il n'est donc pas possible de l'attribuer à Raimon de Miraval qui n'a jamais été en Italie, ni à Bertran Folco d'Avignon, non plus. Sa date doit être placée entre 1216 et 1218 (25 juin, mort de Simon de Montfort qui est cité comme vivant, aux vers 22-24), probablement peu après le siège de Beaucaire. Nous proposons comme auteur probable Bertran d'Aurel, dont le nom, en abrégé, a pu se confondre avec celui de son homonyme d'Avignon. C'est un jongleur, comme l'exige la teneur des vers 37-40 et 48 et il est signalé en Italie aux environs de 1220, si c'est bien vers cette date que l'on peut placer ces échanges de couplets jongleresques qu'ont expliqués notamment E. Levy, *Guilhem Figueira*, p. 9-12 (textes, p. 55-58) et M. de Bartholomaeis, *Poesie provenzali storiche relative all'Italia*, t. I, p. 250-252 (avec textes). L'autre jongleur, Raimon, reste cependant inconnu, mais Raimon de las Salas est également à écarter (voy. les attributions des mss dans Pillet, sous le numéro cité), puisqu'il est invraisemblable que ce Marseillais (cf. sa *vida*, Chabaneau, *Biographies*, p. 302) qui figure à une place honorable dans la liste des témoins d'un acte donné à Beaucaire presque au lendemain du siège, se trouve peu après en Italie, en menant une vie de jongleur. Voy. l'acte dans V.-L. Bourrilly, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille*, Aix-en-Provence, 1925, doc. XIX, p. 298.

2. Sur le sens de *bus*, que nous traduisons par « barque », voy. la note à ce vers. Le mot *palus* au vers 27 de la même strophe, paraît confirmer cette traduction.

Les envois (strophe VI et tornade) aux Catalans et aux Aragonais paraissent prouver qu'à Beaucaire on n'était pas au courant des résultats que les démarches de Raimond VI avaient obtenus en Espagne. Si la chronologie de Pierre des Vaux-de-Cernay est exacte [1], le vieux comte devait alors se trouver déjà en deçà des Pyrénées avec les routiers qu'il avait réussi à recruter. L'encerclement où se trouvaient les Provençaux explique suffisamment leur ignorance du passage à travers les Pyrénées effectué par Raimond VI, assez peu avancé cependant pour pouvoir retraverser les montagnes dès qu'il apprit l'approche des croisés [2]. Du reste la faible troupe des soudoyers espagnols ne pouvait pas contenter les Provençaux qui s'attendaient sans doute à une intervention officielle des Catalans, comme à la bataille de Muret, où tomba, en 1213, « le bon roi » Pierre II d'Aragon que ses sujets montrèrent peu d'empressement à venger. De toute façon, les reproches des troubadours aux anciens alliés restés dans l'inactivité nous paraissent, à leur point de vue, justifiés.

II

En quittant avec Simon de Montfort le siège de Beaucaire et le premier sirventès, nous abordons la suite des événements auxquels la seconde pièce fait allusion. Le chef des croisés passe le reste de l'année 1216 et 1217 à consolider sa position en Languedoc. L'échec qu'il venait de subir de même que l'éloignement où il se trouvait du fait du siège de Beaucaire et l'espoir de l'aide catalane que Raimond VI était en train d'organiser, ont eu pour conséquence que *multi qui latebant cornua extulerunt*, suivant la remarque de Guillaume de Puylaurens [3]. Mais

1. *Hystoria*, chap. 583, éd. citée, t. II, p. 276.

2. *Ibid.*, p. 277, et notes 3 et 4.

3. *Cronica*, chap. XXVI, éd. Beyssier, dans *Bibliothèque de la Faculté des Lettres* [de l'] *Université de Paris*, vol. XIII, *Troisièmes mélanges d'histoire du moyen âge*, 1904, p. 142. Cf. la même expression chez Pierre des Vaux-de-Cernay, *Hystoria*, éd. citée, t. II, p. 306, chap. 605 et n. 5 où l'on trouvera l'indication de sa source.

le comte de Montfort les soumet les uns après les autres et notamment la ville de Toulouse et le château de Montgrenier [1], ce dernier appartenant à Raimond-Roger de Foix. Après avoir « pacifié » le Toulousain, il se dirige vers le Rhône, le traverse au mois de juillet 1217 [2] et entreprend une série de conquêtes où la plupart des seigneurs attaqués, en Valentinois surtout, se soumettent à l'envi. Mais alors arrivent les nouvelles du soulèvement de Toulouse où le vieux comte s'est réinstallé [3]. Simon de Montfort retraverse le Rhône et commence, le 1er octobre 1217 [4], le second siège de Toulouse, où il trouvera la mort.

C'est pendant que « le plus noble comte (assiégé dans sa capitale) souffre les plus cruelles tortures du monde » (vers 12) que les troubadours tarasconnais entonnent leur nouveau sirventès [5] :

I (1-7). Je suis pareil au faible moulin qui tourne (mal) quand trop d'eau le met (brusquement) en mouvement : l'abondance de sujets me refroidit, car c'est à peine si je trouve chose qui me plaise et mon chant n'est pas joyeux comme d'habitude. Chacun peut donc savoir ce dont j'ai à me plaindre.

II (8-14). Je trouve tant de sujets (à versifier) que je ne sais vers lequel me tourner. Que chacun réfléchisse en considérant (le sort de) Toulouse : là, le plus noble (prince du monde) subit des tourments pires que la mort. C'est donc clair à qui a du bons sens : il vaut mieux se battre que de conclure des pactes honteux.

---

1. Comm. de Montgailhard, cant. de Foix, Ariège (*Hystoria*, éd. citée, t. II, p. 280, n. 2). Pour la date, 23 mars 1216, cf. *ibid.*, p. 282, n. 3.

2. *Ibid.*, chap. 564, 596, t. II, p. 287, 289.

3. Le 13 septembre; cf. *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, col. 2211 et *Hystoria*, éd. citée, t. II, p. 293 et n. 4.

4. Cf. *Hystoria*, chap. 602, p. 267 et n. 1.

5. Cette traduction, comme la précédente, est donnée d'après celle de M. Jeanroy. Dans son édition, citée plus loin, M. Jeanroy avait proposé une interprétation et une datation toutes différentes des nôtres.

III (15-21). Il vaut mieux se défendre qu'être tué ou pris, puisque (en se rendant) on n'obtient qu'une bien triste récompense de la part des évêques — puisse Dieu les abattre! — Je prie donc chacun que l'on comprenne bien quelle a été la perfidie avec laquelle a été traité le comte de Foix parce qu'il se fiait à eux.

IV (22-28). Elle vaut bien plus, la noble comtesse (qu'est la cité) d'Avignon que Dieu même redresse. Elle s'est mieux comportée que ces parents à la façon des Algais : aucun (de ceux-là) ne relève la tête ni prend le bon chemin, mais l'un tire vers le Portugal et l'autre vers la Lombardie.

V (29-35). Que d'autres se désistent et se retirent, Avignon, elle, monte en prouesse. Il apparaît clairement que Dieu même les équipe (ses habitants); en eux se voit bon sens et générosité. Ah, nation noble et courtoise, ta vaillance fait l'honneur des Provençaux en quelque endroit qu'on aille ou séjourne.

VI (36-42). Guillaume des Baux s'éloigne de (celui qui gouverne le) royaume d'au-delà de Cologne; il dépense en fou ses efforts quand il suit les Français et les Bourguignons : (ces efforts) tournent à sa honte, comme le pouvoir qui lui fut donné en Venaissin et dont il est à présent dépossédé.

VII (43-49). Celui-là ne peut guère espérer en Dieu, qui abandonne la cause du Saint-Sépulcre : les clercs et les Français se soucient peu de la honte infligée à Dieu, mais Dieu se vengera d'eux, car avec leur rapacité ils se sont emparés des chemins et des passages conduisant vers Acre et la Syrie.

Le découragement des poètes (strophe I) est bien fondé. Les défections s'étaient multipliées au cours de l'année précédente : Guiraut Adémar [1], Adémar de Poitiers, comte du Valentinois [2], Dragonet de Montdragon [3] et nombre de seigneurs

1. *Hystoria*, chap. 597, éd. citée, t. II, p. 290 et n. 3.
2. *Ibid.*, chap. 598, p. 291 et n. 2.
3. *Ibid.*, chap. 599, p. 293.

provençaux ont abandonné la cause de Toulouse et Toulouse ne peut pas compter sur eux au moment où elle en aurait le besoin le plus pressant (cf. strophe II). Ils ont conclu, avec les croisés, de mauvais pactes (vers 14) ; pourtant, le sort du comte de Foix devrait leur servir d'exemple (vers 19-21). Raimond-Roger de Foix, en effet, fut non seulement un guerrier avisé, défenseur de ses biens, mais aussi un habile diplomate ou sincèrement bon catholique. A plusieurs reprises, il conclut des accords avec les croisés, légats et évêques et *en lor se plevia* notamment le 15 août 1209, à la reddition de Carcassonne. Il eut alors le geste héroïque [1] de se remettre comme otage entre les mains des croisés pour que la population entassée dans la ville pût la quitter librement et que la cité même fût épargnée. Cette dernière condition, bien que garantie par le légat, ne fut pas respectée, ce qui entraîna l'excommunication des chevaliers laissés en garnison dans la ville. Par la suite, il cherchait à arriver à un accord avec Simon de Montfort, en lui livrant personnellement son château de Preixan avec son jeune fils, Aimeric, comme otage. Ayant cependant repris les armes contre la Croisade, en particulier à la prise de Castelnaudary, en 1211, il dut partager le sort des vaincus au concile de Latran, en 1215. En dernier lieu, il subit le siège de son château de Montgrenier, du 6 février au 24 mars 1217, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Malgré ses plaintes auprès des commissaires pontificaux qui tentaient de concilier Simon de Montfort et malgré ses actes de foi solennellement renouvelés, ce dernier resta au siège et ne le quitta qu'à l'épuisement total de la garnison et à la reddition du château. Voilà où en était *sel de Fois, car en lor se plevia*.

Avignon seul tient haut l'étendard de la cause commune et c'est son intervention dans les événements du siège de Toulouse qui nous permet de fixer la date de ce sirventès d'une façon plus précise. C'est d'Avignon que part, avant le 3 juin [2],

1. Voy. sur ces faits le récit de M. Belperron, *La Croisade contre les Albigeois* citée, p. 173-175, 194-195 et 324-325.

2. La date de son départ ne peut pas être précisée davantage. C'est immédiatement à la suite d'une mention de la Pentecôte (vers 7827) que la *Chanson* conte l'arrivée de Raimon VII à Toulouse : vers 7913 et ss., éd. citée,

le jeune comte, amenant à Toulouse les renforts si ardemment attendus; d'où les éloges enthousiastes des strophes IV et V à l'adresse de la noble cité et de ses habitants.

L'attitude de Guillaume des Baux (strophe V) est bien connue : dès le début de la Croisade, il a été hostile aux comtes de Toulouse. Il est curieux de noter l'argumentation politique de nos troubadours. Ils rappellent au seigneur des Baux ses liens de devoir envers celui qui leur apparaît comme l'ennemi tout indiqué du roi de France : Frédéric II [1]. Par sa sympathie pour lès Français, Guillaume s'expose à la même dérision que celle qui suivit, il y a trois ans [2], son titre de « roi d'Arles et de Vienne » que lui avait conféré son suzerain, l'empereur, et qui restait sans aucun effet. Comme il est très vraisemblable que Tomier et Palaizi se trouvent en Avignon au moment de la composition de ce sirventès, ces vers constituent comme un présage fort curieux, un reflet de l'animosité des Avignonnais contre Guillaume des Baux qu'ils assassineront atrocement quelques semaines plus tard [3].

Les dates extrêmes de cette pièce découlent de celles du siège de Toulouse, commencé le 1er octobre 1217, le *terminus ad quem* étant le 25 juin 1218, où se produisit l'événement capital, la mort de Simon de Montfort [4], qui y mit pratiquement fin et auquel ce sirventès doit être antérieur, d'autant qu'il cite Guillaume des Baux comme vivant. Plus précisément, nous proposons de le placer au début du mois de juin 1218, à cause

---

t. I, p. 322. Mais aux vers 7567-7569 (*ibid.*, p. 310), il a déjà été question de son entrée.

1. Est-ce une pure coïncidence que Frédéric II se trouve, à ce moment, après son expédition alsacienne et champenoise, précisément du côté de Cologne ? Le 1er juin il était à Amance près de Nancy ; cf. Huillard-Bréholles, *Histoire diplomatique de Frédéric II*, t. II, 544 et ss.

2. Le 8 janvier 1215 ; cf. P. Fournier, *Le royaume d'Arles*, Paris, 1891, p. 113-114. Cf. P. Meyer, éd. citée de la *Chanson*, t. II, p. 203, n. 2. Ce sont les dates tirées de l'allusion à Guillaume des Baux qui ont suggéré à Maus, *Peire Cardenals Strophenbau*, p. 91, de placer notre sirventès entre 1215 et 1218.

3. La bulle d'Honorius III où nous apprenons sa mort est datée du 30 juillet 1218; cf. Teulet, *Layettes*, t. I, p. 466, n° 1301.

4. *Hist. gén. de Languedoc*, t. VI, p. 516-517.

de l'allusion à « l'intervention » d'Avignon dont nous venons d'expliquer le sens.

III

Décidément, ce sont les grandes dates de la résistance provençale à la Croisade albigeoise qui inspirent nos poètes : le siège de Beaucaire, de 1216, le secours avignonnais à celui de Toulouse, en 1218, et enfin le siège d'Avignon par Louis VIII, en 1226. C'est à cet événement que nous transporte le troisième sirventès [1].

A la suite du concile de Bourges, Raimond VII a été excommunié; le 30 janvier 1226 [2], Louis VIII prend la croix, et, par la route classique de la vallée rhodanienne, descend dans le Midi. Il est à la tête d'une armée puissante, accompagné du légat pontifical Romain de Saint-Ange.

Raimond VII organise sa résistance. Il accorde divers privilèges à ses compagnons d'armes et à des municipalités [3] ; il s'assure la fidélité des Avignonnais en leur engageant, pour l'argent qu'il leur doit, Beaucaire et le Comtat [4].

L'avance du roi s'avère une promenade militaire où il ne fait que recueillir les hommages de soumission qui affluent sur son passage, offerts, de près et de loin, par les intéressés eux-mêmes, par leurs intermédiaires et par lettres [5]. Il progresse ainsi jusqu'à Avignon, là s'arrête sa marche triomphale.

---

1. Dans une note à l'édition de la pièce précédente (*Bausteine...*, p. 629, n. 3), M. Jeanroy annonçait, en 1905, son intention de publier un commentaire sur celle-ci ; ce commentaire n'a pas paru. On trouvera quelques remarques utiles dans l'édition de M. de Bartholomaeis, citée plus loin, et une analyse dans Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. II, p. 218-219.

2. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. citée, t. VI, p. 597. Les deux sources contemporaines qui nous ont été les plus précieuses jusqu'à présent, ne nous renseignent plus : l'*Hystoria* s'arrête à l'année 1218, la *Chanson* en 1219. Sur ce qui suit, voy. Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* (Bibl. de l'École des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques, t. CI), Paris, 1894; cf. notamment les p. 297-315.

3. *Hist. gén. de Languedoc*, t. VI, p. 597-606.

4. Acte du 27 mai 1226, publ. *ibid.*, t. VIII, col. 837.

5. *Ibid.*, t. VI, p. 605-606.

C'est là que s'arrête également notre attention, pour dater le sirventès. Que celui-ci se rapporte aux événement de 1226, cela résulte clairement des allusions à Louis (vers 35) qui ne peut être que Louis VIII [1], à l'armée de la Croisade qui s'approche (vers 17-20) et à la résistance qu'Avignon y oppose (strophe IX) :

I (1-8). Je ferai un effort pour chanter; le temps passe et la promesse reste; mais dans notre grande détresse, Dieu nous défendra promptement. Soyons fermes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours.

II (9-16). Nous aurons un puissant secours — j'ai confiance en Dieu — et nous l'emporterons sur les gens de France. D'une armée qui ne le craint point, Dieu prend tôt vengeance. Soyons fermes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours.

III (17-24). Tel vient, sous le faux prétexte de la croisade, qui devra s'enfuir sans (avoir allumé) les feux de campement. En frappant bien, un homme triomphe facilement d'une troupe. Soyons fermes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours.

IV (25-32). Auprès des Aragonais et en Catalogne, j'ai perdu mon sirventès et mes efforts. Le roi, qui est jeune, ne trouve personne pour l'aiguillonner. Soyons fermes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours.

V (33-40). Et si Frédéric, le souverain de l'Allemagne, tolère que Louis dépèce son empire, le roi d'au-delà de la Bretagne en sera fort dépité. Soyons fermes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours.

---

1. C'est ainsi que l'a interprété Appel, *Prov. Chrest.*, à la table des noms propres; de même O. Schultz-Gora, *Ein Sirventès von Guilhem Figueira gegen Friedrich II*, Halle, 1902, p. 38. M. D. Scheludko s'est trompé en y voyant une allusion à saint Louis : *Die Troubadours, der Papst und der Kaiser*, dans *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXXIX, 1938, p. 149.

VI (33-40). Ils ont retiré leur aide et leur appui à (la cause du) Saint-Sépulcre, ceux-là qui ont retourné la Croisade (contre des Chrétiens) et c'est manquer à la foi. Ces faux niais absous, (les croisés), ne verront point Argence. Soyons fermes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours.

VII (49-56). Les évêques perfides ne se soucient guère de la perte du Saint-Sépulcre où fut (enseveli) Notre-Seigneur après qu'il eût quitté le désert. Ils préfèrent Beaucaire. Soyons fermes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours.

VIII (57-64). Notre cardinal se délasse et trafique et s'empare, (ici), de riches domaines — puisse Dieu l'abattre — sans se préoccuper des souffrances que l'on endure à Damiette. Soyons fermes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours.

IX (65-72). Quant à Avignon, il me semble qu'elle ne se récusera jamais : nous voyons si bien s'affermir sa noble prouesse et tous ses actes. Maudit soit à qui cela déplaît ! Soyons fermes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours.

M. de Bartholomaeis, en publiant cette pièce, a très bien vu le problème chronologique qu'elle pose, à savoir s'il faut la placer avant, pendant ou après le siège, entrepris le 10 juin [1] et achevé au mois d'août [2]. Il l'a située pendant le siège parce qu'il a considéré, avec raison, qu'après la reddition de la ville la dernière strophe n'aurait pas de sens. Mais en appliquant la même logique aux vers 17-20, nous devons conclure que le sirventès est antérieur à l'arrivée du roi sous les murs d'Avignon, puisque après le 10 juin les troubadours ne pourraient plus prophétiser qu'il « devra s'enfuir sans avoir eu le temps d'allumer ses feux de campement ». Si notre raisonnement est bon, nous

1. Petit-Dutaillis, *Étude* citée, p. 304.

2. *Ibid.*, p. 309 ; les témoignages des diverses sources historiques oscillent entre le 15 août et le début de septembre.

tenons la clef du problème, car nous savons par ailleurs [1] qu'avant d'approcher la cité, l'armée royale campait à Pont-de-Sorgue, au Nord d'Avignon, dès le 7 juin.

Des négociations avaient été entamées par plusieurs ambassades avignonnaises, députées au-devant du roi, à Montélimar [2], à Orange et au camp de Pont-de-Sorgue. Elles n'ont été interrompues qu'après le 7 ou le 8 juin [3] et c'est uniquement à partir de ce moment que les poètes peuvent parler d'une résistance, puisque auparavant il n'était question que des conditions sous lesquelles Avignon laisserait passer l'armée royale. En proposant donc de considérer la composition du sirventès comme contemporaine avec la rupture des négociations et la fermeture des portes de la ville devant les croisés, la date du 8 juin 1226 ne risque pas d'être loin de la vérité.

On pourrait cependant nous faire deux objections. Bien que ce soit très vraisemblable [4], il n'est pas sûr que nos troubadours se trouvent en Avignon même au moment de la composition de leur poème. Ils pourraient alors parler à la fois de la ville qui résiste (pendant le siège) et de l'armée qui n'est pas encore arrivée à l'endroit où ils se trouvent [5]. Cela don-

---

1. Petit-Dutaillis, *Étude* citée p. 302.

2. Les chroniques divergent également quant au nombre et aux termes de ces pourparlers.

3. Le 9 juin, le légat lance un manifeste protestant contre l'attitude des Avignonnais et invitant les croisés à assiéger la ville. Texte dans *Hist. gén. de Languedoc*, éd. citée, t. VIII, col. 838; Teulet, *Layettes*, t. II, p. 85, n° 1787. L'acte est dit *datum inter Pontem Sorgie et Avinionem*.

4. C'est ainsi du reste que tous les commentateurs ont interprété ce sirventès. Voy. la bibliographie des ouvrages visés, à la p. 83.

5. A M. de Bartholomaeis il a semblé probable que nos troubadours se trouvent hors d'Avignon : voy. *Osservazioni sulle poesie provenzali relative a Federico II* (in *Memorie della R. Accad. delle Scienze dell'Ist. di Bologna, Cl. di scienze morali, Sezione storico-filologica*, ser. I, t. VI, 1911-1912, p. 97-124), p. 107, et cf. son édition citée, p. 54, note. Ils ne sont probablement pas à Tarascon, comme on pourrait le supposer, puisqu'ils ne figurent pas dans un acte qui y fut passé, quelques semaines plus tard, les 7 et 8 septembre 1226. Cet acte a été indiqué pour la première fois par Paul Meyer, *Les derniers troubadours de Provence*, p. 8, n. 1 et p. 9, n. 2, ensuite par M. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. I, p. 431; publié par

nerait à notre datation une marge de deux ou trois mois, jusqu'au début de septembre, environ, la date de la fin du siège étant incertaine. La deuxième objection concernerait les rapports des expressions employées par les poètes, avec la réalité. On pourrait mettre en doute la bonne foi des Avignonnais pendant les négociations avec le roi. En ce cas, l'allusion à la résistance avignonnaise trahirait la préméditation des habitants de la ville ou du moins d'un groupe d'entre eux, de ne pas respecter les termes des accords à conclure : l'opposition à la Croisade pourrait être d'ores et déjà considérée comme existante, pendant que Louis VIII s'approche. Cela nous obligerait à reculer légèrement la date proposée, pas plus haut cependant que le 26 mai, date de l'engagement de Beaucaire aux Avignonnais (cf. vers 45-46 et 54). En tout état de cause, il nous semble plus probable que le sirventès soit adressé aux assiégés, donc composé à Avignon même, par conséquent le 8 juin [1].

Dès lors, le sens des autres allusions politiques se précise.

M. F. Benoit, *Recueil des actes des comtes de Provence...*, t. II, p. 197. On y voit citer, vers le milieu de la longue liste des seigneurs, chevaliers et fils de chevaliers de Tarascon, *R. Thomerius* (variante : *Tornerius*) *et frater ejus*. La lecture de ces noms a suggéré à M. Jeanroy (endroit cité) que les deux troubadours aient été frères. Le prénom *R.* nous fait penser à un fils de Tomier plutôt qu'au poète lui-même. M. P. A. Throop a reproduit la suggestion de M. Jeanroy dans *Speculum*, t. XIII, 1938, p. 386, n. 1, et *Criticism of the Crusade, A Study of Public Opinion and Crusade Propaganda*, Amsterdam, 1940, p. 33, n. 33. Dans cette étrange étude, les sirventès II et III sont encore cités aux pages 37 et n. 52, 41 et n. 68 à 71, 186 et n. 8; l'exposé de l'auteur n'apporte aucun élément original à l'intelligence des textes.

1. Certains chroniqueurs, ayant un parti pris contre les Provençaux, de même que plusieurs documents émanant du camp des croisés, accusent les Avignonnais de mauvaise foi et prétendent que ceux-ci auraient préparé un guet-apens au roi. (Voy. un exposé partiel sur ces allégations dans Petit-Dutaillis, *Étude* citée, p. 302-304.) Les motifs de la rupture inopinée des tractations entre le roi et la Cité restent obscurs ; ceux que ces documents invoquent sont contradictoires. De toute façon, nous pouvons supposer une certaine méfiance chez Louis VIII et la crainte de l'occupation chez les Avignonnais : il eût été aussi peu sûr pour l'un de traverser une ville dont l'animosité ne faisait pas de doute que, pour les autres, de laisser libre passage à une armée formidable.

En écartant celle de la première strophe [1] et celles que nous avons déjà commentées (strophes II et III), nous procéderons par l'ordre des couplets.

Le sirventès envoyé auprès des Aragonais et des Catalans (vers 25-28) est, suivant notre conjecture, le premier de ce recueil ; ses exhortations ne portent aucun fruit à l'heure du siège d'Avignon. Le « jeune roi », Jacques Ier, âgé de dix-huit ans, est en effet bon catholique et se désintéresse de la cause méridionale [2].

Frédéric II (strophe V) est suzerain de l'Arélat ; ses intérêts sont à ce point présents que le roi, ses généraux et le légat se croient, tour à tour, obligés de s'expliquer auprès de lui sur leurs procédés envers Avignon [3]. Mais, depuis longtemps, sa suzeraineté n'est plus qu'une question de forme et la chute d'Avignon en effacera tout fondement, d'une façon définitive. Les poètes s'adressent à lui comme un allié possible contre le roi de France ; son indifférence [4] les déçoit au même titre que celle du roi d'Angleterre, Henri III [5], qui avait projeté, à la nouvelle de la Croisade, une attaque contre Louis VIII, pour se venger de son échec à la Rochelle (1225), projet entravé par l'interdiction du pape de porter ses armes sur un croisé.

Les strophes VI et VII reproduisent les arguments habituels des Méridionaux : le détournement de la Croisade contre des Chrétiens au lieu de la mener contre les Infidèles ; les préoccupations trop séculières des évêques.

---

1. Qui avait fait aux Avignonnais la promesse dont ils attendent en vain la réalisation ? Raimond VII peut-être, qui n'est pas cité dans le sirventès et qui se trouve en ce moment à Toulouse ? (Cf. *ibid.*, p. 301 et 306, n. 2.) Ou est-ce une allusion à des termes inconnus proposés au cours des tractations avec Louis VIII ? Nous ignorons ce que contenaient les « lettres de sûreté » que les Avignonnais obtinrent du roi à Pont-de-Sorgues, le 7 juin ; citées *ibid.*, p. 302.

2. Cf. *ibid.*, p. 298.

3. *Ibid.*, p. 500, n° 385 ; textes dans Teulet, *Layettes*, t. II, p. 87, n° 1789, p. 89, n° 1790, cf. p. 50, n° 1700.

4. Sur son attitude, voy. Petit-Dutaillis, *Étude* citée, p. 312 et 299.

5. *Ibid.*, p. 243-251 et, en général, le chapitre II de la IIe partie, sur les hostilités entre les deux rois.

Par « faux niais absous » il faut entendre sans doute les croisés. On sait qu'à leur départ à une croisade, ils recevaient l'absolution de leurs péchés. Argence (vers 45-46), c'est-à-dire le pays de Beaucaire (vers 54), a été précisément l'enjeu des négociations entre une des ambassades avignonnaises et le roi Louis : elle lui a été offerte, au moment de son passage à Montélimar [1], contre l'acquittement de la dette contractée par Raimond VII [2]. Ces allusions semblent confirmer l'hypothèse que la rupture des tractations fut la conséquence d'une ruse éventée de la part des croisés ou, plutôt, d'un malentendu que les Avignonnais auraient interprété comme telle. Tomier et Palaizi semblent dire aux chevaliers de la Croisade (vers 45-46) : « Puisque vous nous avez trompés, forts de l'absolution anticipée de vos péchés et de vos mensonges, eh bien ! vous ne verrez point Argence que nous étions prêts à vous céder ».

Le cardinal apostrophé aux vers 57-62 est Romain de Saint-Ange qui accompagne le roi en prenant une part active aux négociations. Les poètes l'appellent *nostre* parce qu'ils désireraient voir en lui un arbitre plutôt qu'un persécuteur qui « trafique » des possessions en Provence au lieu de prêcher la croisade en Terre Sainte et de se préoccuper du sort de Damiette, perdue pour les Chrétiens depuis 1221.

Après avoir, dans le refrain, par huit fois conjuré leurs concitoyens de garder confiance malgré tous les mauvais présages énumérés, les troubadours ne trouvent d'autre ressource pour se consoler que la prouesse d'Avignon. De cet Avignon qui, en réalité, ne recevra jamais le *ric socors* souhaité, qui succombera au pouvoir royal. Il a toujours été, avec Toulouse, l'une des deux tours maîtresses de la résistance méridionale. Sa défaite sera suivie, en 1229, par celle de Toulouse et, par là, la Croisade albigeoise aura pris fin.

*
* *

Les trois sirventès que nous venons de commenter ont droit à une place de premier plan dans l'étude de ce genre lit-

1. Petit-Dutaillis, *Étude* citée p. 301-302, *Historiens de la France*, [dom Brial], t. XVII, p. 314 D.

2. Voy. ci-dessus, p. 61 et n. 4.

téraire. Étude souvent entreprise [1], mais qui, pour être concluante, devrait pouvoir se baser sur une édition critique de tous les sirventès. Il serait hors de propos de discuter ici les théories exposées dans les ouvrages cités en note ; nous nous bornerons à dégager quelques traits caractéristiques qui distinguent les pièces de Tomier et Palaizi.

Elles appartiennent à la catégorie des sirventès politiques. Dans ce groupe, il conviendrait de distinguer ceux qui évoquent des faits généraux, des positions politiques, qui sont en somme l'expression d'une attitude, en présentant souvent des tendances moralisatrices. Tels sont, par exemple, bon nombre de poèmes de Peire Cardenal qui versent souvent dans les sirventès moraux proprement dits. Tels aussi certaines compositions de Bertran de Born, débordant de la joie combattive, de la glorification de sa personnalité guerrière, tournant souvent au sirventès personnel. Nos poètes tarasconnais, par contre, s'effacent dans leurs œuvres et la source de leur inspiration, c'est l'actualité.

Le premier poème se rattache à un événement de la veille et traduit sur le vif la fatigue des assiégés et la volonté du jeune comte de poursuivre la lutte ; le second, si notre datation est exacte, est éclairé du rayon d'espoir que représente le secours apporté à Toulouse par l'expédition avignonnaise ; le troisième trahit l'inquiétude de la cité abandonnée à elle-même devant la menace royale campée à quatre lieues de ses murs. Par ce fait, ils nous sont précieux pour nous renseigner, comme on dirait aujourd'hui, sur la température de l'atmosphère, de l'état d'esprit public, au moment des trois événements historiques des annales provençales.

Le deuxième trait de caractère est l'ampleur de l'horizon politique avec laquelle Tomier et Palaizi considèrent les réper-

1. Sur le sirventès, voy. E. Levy, *Guilhem Figueira*, p. 15-21 ; J. Storost, *Ursprung und Entwicklung des provenzalischen Sirventès bis auf Bertran de Born* (*Romanistische Arbeiten*, n° 17), Halle, 1931 ; A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, II, p. 174-237 ; E. Winkler, *Studien zur politischen Dichtung der Romanen, I. Das altprovenzalische Sirventès* (*Abhandlungen der preussischen Akademie der Wissenschaften*, année 1941, *philol.-hist. Klasse* n° 2), Berlin, 1941 ; A. Jeanroy, *Histoire sommaire de la poésie occitane, des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Paris-Toulouse, 1945, p. 59-69.

cussions internationales possibles des moments qui les inspirent. Tantôt c'est l'appel aux alliés Aragonais et Catalans, tantôt c'est un blâme à l'endroit de ceux qui, ennemis du roi de France, anglais ou impériaux, ne semblent pas comprendre l'intérêt qu'ils auraient à intervenir en faveur des Méridionaux. Ces allusions, que l'on pourrait appeler de politique étrangère, ne sont certes ni profondes, ni développées ; elles nous montrent cependant qu'on avait, dans ce public médiéval, une conscience réelle des rapports internationaux, des trames diplomatiques tissées entre les grandes puissances d'alors sur des étendues géographiques considérables. Que l'horizon nous semble plus vaste dans ces sirventès que dans les poèmes politiques de l'école gallégo-portugaise, par exemple ! Pour ces Tarasconnais, l'affaire d'Avignon apparaît comme le point central d'un conflit mondial dont les répercussions s'étendent très loin. Et ils ne s'y trompent pas.

Au point de vue de la production littéraire, une double constatation s'impose. Vu leurs rapports étroits avec l'actualité politique, ces sirventès ont dû naître sur l'inspiration du jour : nos poètes n'avaient pas, pour les composer, cinq ou dix jours à leur disposition, comme les concurrents de la célèbre gageure poétique contée dans la biographie d'Arnaut Daniel [1]. D'autant que le lendemain les démentit amèrement dans le cas du premier et du troisième poème : à Beaucaire l'*acort* tant décrié par eux fut négocié dans l'espace de quelques jours ; à Avignon Louis VIII, au lieu de s'enfuir, mit le siège devant la ville et y resta bien trois mois avant de la prendre. De cette constatation découle également l'improbabilité d'une tradition orale. Qui aurait continué à chanter l'exhortation au combat quand l'accord de Beaucaire avait déjà été conclu ? Comment la strophe *Tals cuja venir Ab falsa croisada Qe·l n'er a fogir Sens foc d'albergada* nous aurait-elle été conservée sinon immédiatement confiée au parchemin [2] ? Étroitement liés à l'actualité locale du

1. Chabaneau, *Biographies*, p. 221, *razo* à la pièce 29, 2.

2. On sait que les deux chansonniers les plus anciens, datés de 1254 (*D-Da*) et de 1268 (*V*), semblent remonter à des recueils constitués au début du XIIIe siècle. Il n'y a donc rien d'invraisemble à ce que les pièces de cette époque aient été immédiatement fixées par écrit.

jour, ces poèmes ont eu une diffusion très réduite. Dans leur cas, on conçoit fort bien pourquoi ils nous ont été conservés par une seule famille de manuscrits [1]. Dans une fine remarque, M. Jeanroy [2] a défini un groupe de sirventès de ce genre comme une sorte de « campagne de presse » ; mais qui dit « éphéméride » dit « éphémère » : les grandes sensations de presse, au dire des vieux journalistes, ne durent pas plus de trois jours.

Voici cependant les réflexions que les œuvres de Tomier et Palaizi avaient suggérées au bon abbé Millot [3], dans un siècle plus heureux que le leur ou le nôtre, réflexions nobles et touchantes par leur tour naïf, qu'il nous soit permis de citer ici, au terme de notre commentaire :

« La poésie, et la littérature en général, sont bien précieuses au genre humain, lorsqu'elles défendent les droits de l'humanité contre l'usurpation et le fanatisme. Si elles y travaillent sans succès, du moins laissent-elles aux siècles futurs des monumens où l'injustice est flétrie, et qui font enfin triompher la vérité. »

Istvan FRANK.

TEXTES

I

I A tornar m'er enquer al primer us
per los granz ops qu'eu vei sobraparer ;
e si mos chanz sap un pauc ves reclus,
4 vostr'e[s] lo tortz e non de mon saber,
qu'entre·lz maritz non es massa solatz.

I 1 tornat *I.* ancar D^e. primier D^eI. 2 lo *d.* ops ops *avec le premier mot exponctué K*, obs *I.* queu *I*, quen *K*. 3 saup *I.* 4 vostre *IKd*. 5 quentrels *d.*

---

1. Dans l'édition que nous préparons des œuvres de Gui de Cavaillon, nous reviendrons sur ce sujet. Nous avons cru pouvoir établir que les troubadours de la Provence (proprement dite) du début du XIII[e] siècle sont représentés surtout dans les chansonniers *DIKd* et *H*.

2. *Poésie lyrique des troubadours*, t. I, p. 226, 3[e] alinéa.

3. *Histoire littéraire des troubadours*, t. III, Paris, 1774, p. 51.

[E] chantarai, oc, pois al comte platz,
aissi trairai ira de mon conort
qu'eu trametrai a·n Symon de Monfort.

II S'il vol venir per querre son trabus,
no·ill lau qu'el torn a Belcaire jazer
on escampet la veilla de son bus,
si qu'anc puois jorn no fetz mas dechazer:
ar es l'enjanz de lui e dels clerjatz.
Qui·s retraira oimais es enchantatz
plus que viellz lops, e no vol penre port —
si mal l'en pren, a cui dara·i lo tort?

III Qui faill en un, semblan fai que en plus
faillis el temps c'avia lo lezer.
E tu, qu'estas com fai ratz en pertus,
no ves lo dan que t'en pot echazer?
Bar, saill enanz, esmou las mans e·ls bratz,
qu'es fortz e ferms, contra·ls desmesuratz!
Que per esfortz son maint home estort
que autramen foran vencut e mort.

IV E puois oimais em vengut a la lus,
traga·s enan sel que sabra valer!
E devedem los plans e la palus
e no·[n]s laissem sobrar per noncaler!
Qu'ar li Frances tornon totz desarmaz:
podem saber quals es lor volontatz.
Mas Dieus e Dreitz lor a camjat lor sort,
malgrat de cels que viseran l'acort.

V Patz vol onrar, noirir e trair' en sus
e a cascun sa raison mantener;
mas questa patz q'en Symos nos adutz,

6 E *manque IKd* (-1). oc]ac *d.* — II 11 eschampet *I.* lea *avec* -e- *exponctué K.* 14 retrairai omais *IKd* (retrarai *I*). 15 uielz *I.* — III 17 qe D^e. 18 faills *IKd* (-1). temps D^eId. 19 chestas D^e. *con* D^e. fan rat *IKd.* elp*er*tus D^e. 20 que*n* ten *I.* escaçer D^e. 21 enan emou D^e. 22 qetz D^e. 23 qar *per* esforz D^e. mant D^e. estort] esfort *d.* 24 qedautramen D^e. — IV 27 devedam *IKd.* 28 nos *IKd.* laissam *IKd.* 29 quar *IK.* desarmatz *I.* 30 uoluntatz *d.* 32 qui *I.* — V 33 etraire ensus *IKd.* 34 chascuns *I*, cascus *K*, chascus *d.* serai son *IKd.*

raub' e ausi e fai d'aut bas chaer.
Ai, croi baron, be·ous tenon enbregatz
clerc e Frances ab lor enfeingna patz,
que sai venon, et autreis lor acort :
tornar fara de ciutat a un ort.

VI Ara·m digatz, Catalan escamus,
on es lo prez que soliatz aver ?
Qu'aunit viouretz tro guerra vos escus :
veous lo bon rei, que·ous soil onrat tener,
lui mal plangetz e de ren no·l venjatz
e qui l'a mort, sí dorm a vostre latz.
Qui fo ni es, cel que ben s'o recort,
ades pot meillz blasmar vostre comport.

VII Aragones, no us fassatz plus iratz
tro·i diga mais, mas tant vuoill que sapchatz :
tan es faillit el rei et en sa mort,
laig razonar fai en cort vostre tort.

II

I Si co·l flacs molins torneia
quan trop d'aigua·l desespleia :
trops de rasons mi refreia,
c'a pena·m plai ren que veia,
ni mos chanz non s'esbaudeia
si com far solia :
per so chascus pot saber de que me plaingneria.

II Tan trop de rasos que dire,
que non sai vas cal me vire.
Mas chascus pes e conssire
et en Tolosa se mire :
qu'i·l plus rics a pietz d'ausire ;

36 ranbe *d.* ansi *IKd.* chazer *I.* 37 beaus *d.* 39 *et I.* 40 cuitat *d.* — VI 42 pretz *I*, prez *K.* 43 quamt *d.* tro o *avec le second* o *barré K.* 44 solionrat *IKd* — VII 51 faillitz *IKd.*

I 1 mollins D^a. 2 can D^a, qan *K.* despleia *IK* (-1). 3derrazons D^a. 6 con D^a. 7 pero D^a. pot *avec* -ot *ajouté au-dessus du* p- *I.* mi D^a. — II 8 razons D^a, rasons *K.* 9 vas] ual D^aIK. 10 chascuns D^aK. 11 toloza D^a. 12 piez *K.*

e qui sen avia,
mais valria guerreges que s'avol plag fazia.

III
Mais val que hom si deffenda
que hom l'ausia nì·l prenda,
que mot n'a malvaiz'esmenda
d'avesques, cui Dieus deissenda.
Ar prec chascun que m'entenda
cals fon la bausia
que feiron a sel de Fois, car en lor se plevia.

IV
Mais val l'avinenz « comtessa
d'Avignon », cui Dieus adressa,
car miellz s'en es entremessa
qe parens de part « Alguessa »;
que negus cara non dressa
ni ten bona via,
que l'uns ten vas Portegal e l'autr'en Lombardia.

V
Qui que fina ni·s recreza,
Avignons puei' en proeza;
e par que Dieus lo[s] arreza.
qu'en els es senz e largueza.
Ai, rica gent e corteza,
vostra gaillardia
es honors del Proensals, on c'om an ni estia.

VI
En Guillems del Baus si loingna
del regissme part Coloingna,
e met ben en fol sa poingna
qar sec Franssa ni Borgoingna,
c'atresi·l torn' en vergoingna

13 cen D^a. 14 aol D^a. — III 15 defenda D^aK. 19 chascu D^a. 20 bauzia D^a. 21 feron D^a. aisel *I*. — IV 23 dauingnon D^a. dieus dieus (*le premier mot exponctué*) *I*. 24 car m- : *lettres recouvertes d'une tache d'encre I*. miels D^a, mielz *K*. 25 que D^aK. 26 carra D^a. 28 portogal D^a. — V 29 ques *IK*. recressa D^a. 30 auingnons D^a. proenza D^aIK. 31 dieu D^a . lo D^aIK. 32 cenz D^a. ellargueza D^aK. 34 galardia D^a. 35 es] el D^a. dels dels (*le premier mot exponctué*) *I*. proenssalesa *I*, proe*n*- salesa *K*. — VI 37 *manque* D^a, 39 car D^a. quar *K*. franza D^a, fransa *K*. 40 catressin D^a. uergoignia *avec le second* -i- *exponctué K*.

con fes la baillia
c'om li det en Venaisin, don aras a fadia.

VII Pauc a en Deu d'esperanssa
qui·l Sepulcre desenansa,
car clergue e sel de Franssa
preson pauc la desonranza
de Dieu, qu'en penra venjansa.
C'ab lur raubaria
an tout los camins e·ls portz d'Acre e de Suria.

III

I De chantar farai
una [es]demessa,
que temps ven e vai
e reman promessa;
e de grant esmai
fai Deus tost defessa :
Segur estem, seignors,
e ferm de ric socors.

II Ric socors aurem,
en Deu n'ai fianza,
dont gazagnarem
sobre cels de Franza :
d'ost que Deu no tem
pren Deus tost venjanza.
Segur estem, seignors.
e ferm de ric socors.

III Tals cuja venir
ab falsa croisada,
qe·l n'er a fogir
sens fog d'albergada :

41 bailia *K*. — VII 43 ade *avec* -de *exponctué I* dieu D^a. *rime* : -anza (*passim*) D^a. 45 crelgue D^a, *corrigé en* clergue *K*. fransa *K*. 46 prezon D^a, pros on K, deshonoranza D^a (+ 1), desonransa *K*. 47 qen D^a *K*. 49 tot *IK*. el *IK*.

I 2 una demessa. 6 tost esdefessa. — III 19 fozir.

car ab ben ferir
venz hom leu maisnada.
Segur estem, seignors,
e ferm de ric socors.

IV

Els Arragones
ai perdut ma poigna
e mon sirventes,
et en Cathaloigna ;
e·l reis q'es joves
no·l troba qi·l poigna.
Segur estem, seignors,
e ferm de ric socors.

V

E se Frederics,
q'es reis d'Alamaigna,
soffre que Loïcs
son emperi fraingna,
be·n sera enics
lo reis part Bretaigna.
Segur estem, seignors,
e ferm de ric socors.

VI

Al Sepolcr' an tout
socors e valenza
cil q'an la croz vout,
et es descredenza ;
li fals nesci sout
veiran mal Argenza.
Segur estem, seignors,
e ferm de ric socors.

VII

L'evesque culvert
non o preson gaire
se·l Sainz Vas se pert
on fo Nostre Paire
quant moc del desert,
mas amon Belcaire.
Segur estem, seignors,
e ferm de ric socors.

IV 28 er en catholoigna. — VI 41 sepolcre. — VII 50 presson.

VIII
Nostre cardenals
sojorn' e barata
e prent bels ostals
de qe Deus l'abata,
mas pauc sent los mals
qu'ant a Damiata.
Segur estem, seignors,
e ferm de ric socors.

IX
D'Avignon mi par
que ja no·s recreza,
tant vezem fermar
sa fina proeza
e tot lor afar ;
mal aja cui peza.
Segur estem, seignors,
e ferm de ric socors.

Vida.

Tomiers e·n Palazis si fasian sirventes del rei d'Aragon e del comte de Proensa e de Tolosa, e d'aquel del Baus, e de las rasons que corian per Proenssa. E foren dui cavallier de Tarascon, amat e ben-volgut per los bons cavalliers e per las bonas domnas.

VIII 58 soiorna. 63 segurs. — IX 71 segurs. — *Vida* : 4 foron. 6 bonas *manque.* dompnas.

NOTES CRITIQUES

I

PILLET et CARSTENS, *Bibliographie*, n° 231, 1 a ;
à classer sous n° 442, 1 a ? (BARTSCH, *Grundriss*, n° 80, 6).

Manuscrits et rubriques :

D^e 260 (n° 220) : *R. Guillems Rauols. Sic.* Le *R* devant le nom est probablement l'abréviation de *Rubrica*, Ce ms. ne contient que l'*incipit* et la str. III. M. Guido Stendardo, directeur de la Bibliothèque de Modène, a eu l'obligeance de collationner pour nous les textes de D^e, *d* et D^a.

I 177 a-b : *Bertrans de born.*
K 162 b-c : *Bertrams de born.*
d 281 c (n° 50) : *Bertrams de Born.*

Éditions diplomatiques : *Annales du Midi*, t. XIV, 1902, p. 534 (*D*[e]) ; Mahn, *Gedichte der Troubadours*, t. II, p. 8, nº CCCXIII (*I*).

Extraits : Milá y Fontanals, *De los trovadores en España* (*Obras*, t. II), p. 164, note 6 : vers 1-12, 41-52 (d'après *K*).

Traductions : Milá y Fontanals, ouvr. cité, p. 164-165 (en castillan) ; A. Jeanroy, *Anthologie des troubadours* (Les cent chefs-d'œuvre étrangers), Paris, s. d. [1927], p. 99 ; cf. du même auteur, *La poésie lyrique des troubadours*, t. II, p. 217.

Édition critique : A. Stimming, *Bertran von Born, sein Leben und seine Werke*, Halle, 1879, p. 136. Parmi les nombreux comptes rendus dont cet ouvrage a été l'objet, il n'y en a que deux qui aient proposé des corrections à ce texte : H. Suchier, dans *Literaturblatt*, t. I, 1880, col. 140 et C. Chabaneau, dans *Revue des langues romanes*, t. XXXI, 1887, p. 603-611.

Établissement du texte : Le ms. *K* a servi de base. Vu la parenté étroite des mss, il n'y a pas lieu d'en établir la filiation.

Versification : a b a b c c d d a = us, b = ér,
10 10 10 10 10 10 10 10 c = atz, d = òrt.

Six strophes *unissonans* à 8 vers et 1 tornade à 4 vers. Cette formule de rimes est très fréquente chez les troubadours ; nous en avons enregistré 112 exemples, dont 14 avec des décasyllabes à rimes masculines. Aucun de ces derniers n'a les mêmes rimes que ce sirventès. Voy. Maus, *Peire Cardenals Strophenbau*, Appendice, nº 359, 4 (B. de Born 6). — [Frank, 376 : 10.]

Notes :

3 *sap... ves reclus*. Sous l'article *saber* 19, Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, t. VII, 401 b, cite ce passage : *saber a* ou *ves* signifierait « sentir, paraître quelque chose ».

5 *maritz* = *marritz*.

6 Stimming : *Chantarai* [*eu*] *? Oc, pois...* Suchier a proposé la correction encore moins satisfaisante : *...pois que al...* Notre intervention nous a semblé la moins forte entre toutes, d'autant que dans la graphie des mss *IK*, qui commencent chaque vers avec une majuscule, l'*E* a bien pu être omis par confusion avec le *C-* suivant, par l'oubli de la barre médiane. Cette conjonction, comme au reste la particule *oc*, ne sert qu'à renforcer l'expression.

7 *mon conort* : « l'encouragement que j'ai... », nous comprenons : « ...du comte ». Cf. *s'amor* = « l'amour qu'elle a de ma part », « mon amour pour elle ». Voy. Schultz-Gora, *Provenzalisches Elementarbuch*, § 179 ; Jeanroy et Salverda de Grave, *Poésies de Uc de Saint-Circ*, p. 195, note au vers 45.

8 *eu trametrai*. Le pronom est superflu, mais nous hésitons à lui attribuer une valeur d'insistance comme au vers suivant (*il vol*). Cf. aussi le vers 10 (*el torn*).

11 *escampet*. La forme plus usitée est *escapar* (Levy, *SW*, III, 148 a), mais *escampar* est également attesté avec cette signification à côté de celle, plus fréquente, de « verser » (*ibid.*, 143 b). — Le sens de *bus*, mot rare (Raynouard, *Lex. rom.*, II, 272 a (un exemple) ; Levy, *SW*, II, 174 b, n'ajoute que notre vers), est attesté précisément pour l'époque et la région qui nous intéressent, par les passages cités dans Ducange, *Gloss.*, sous *buceus*, *bucius*, t. I, p. 795 a ; *bussa*, p. 822 a ; *butz*, p. 882 b.

13 Sous *esser* 13, Levy, *SW*, III, 213 a, *esser de*, a enregistré le sens de « appartenant à ». Ici cette tournure veut dire « être — non attribué, mais — attribuable à ».

14-15 Nous n'avons pas réussi à éclaircir le sens de cette allusion au « vieux loup ensorcelé ». W. Keller, *Das Sirventès* Fadet joglar... Diss. de Zurich, Erlangen, 1905, p. 104, a abouti au même échec à propos d'une expression semblable qui se trouve au vers 140 de l'*ensenhamen* publié par lui et qui paraît se retrouver ailleurs : Ozil de Cadartz, 314, 1 vers 51-54, Arnaut de Marueil (?), 30, 7, strophe III. Vu l'ensemble de ces quatre passages, nous avons abandonné l'idée à laquelle nous avions songé, de corriger le vers en : *...enchantatz — plus que viellz lops* per la *volp en report*, « plus berné que le vieux loup par le renard, dans les contes, les fabliaux », et d'y voir une allusion à une des aventures d'Ysengrin et de Renard (cf. vers la même époque et dans la même région : [Gui de Cavaillon], 422, 2, vers 52).

17 *faillir* exige un complément prépositionnel avec *en*, cf. le vers 51. — *fai*. Chabaneau note : « *fai* corr. *sai?* ». C'est-à-dire : *qui faill en un semblan, sai que...* Mais la leçon des mss donne un sens suffisamment clair.

18 La divergence des mss s'explique peut-être par une leçon *que auria lezer*, avec hiatus ; D^e présente une construction plus normale, avec le conditionnel.

22 L'interprétation (virgule après *ferms*) est de Suchier ; Chabaneau corrigerait : « *Qu'esfortz te ferm* (firmet). Cf. le vers suivant. »

27 *devedem*, comme *laissem* au vers suivant, est, d'après le sens, un impératif. A la première personne du pluriel, l'impératif provençal emploie normalement la forme du subjonctif (cf. Schultz-Gora, *Prov. Elementarbuch*, § 189, 3e alinéa). Cette forme semble être (un italianisme ?) imputable aux scribes.

29 *tornon* est un subjonctif, si notre interprétation du passage est exacte. La terminaison *-an* est ailleurs correctement reproduite par les scribes : vers 24 *foran*, 32 *viseran*. — *totz desarmaz* : on attendrait *tot desarmat* s'accordant avec *li Frances*. Stimming, dans sa note à ce vers, se demande s'il ne faut pas le traduire : « ils renvoient tous les gens armés » (il vou-

lait dire peut-être « désarmés » ?). Mais cela n'a pas de sens, même si l'on songe aux croisés de la garnison assiégée qui, en effet, doivent être libérés « tous désarmés ». Nous suivons la traduction de M. Jeanroy, en considérant l'attribut comme une sorte d'expression adverbiale qui ne s'accorde pas avec son antécédent. Il n'y a pas d'autre faute flexionnelle dans les trois sirventès.

31 *a camjat*. Le singulier du verbe après pluralité de sujets est une construction fréquente, voy. L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, § 291.

32 *viseran* a semblé incompréhensible à Stimming qui proposait de corriger en *jureron*, ce que M. Jeanroy a accepté dans sa traduction. Il s'agit là peut-être du verbe *visar*, doublet de *avisar*, « viser à » (Levy, *Pet. dict.*, 37 a), au plus-que-parfait ; mot-à-mot : qui auraient eu en vue, qui auraient visé à l'accord. Pour le sens du plus-que-parfait, cf. Schultz-Gora, *Prov. Elementarbuch*, § 186.

33 *vol* n'est pas une première personne, comme le veut Stimming. M. Jeanroy traduit : « De la paix vient honneur, abondance, prospérité » ; en y voyant sans doute l'emploi particulier de *voler* qui, comme *cujar*, n'ajoute aucune notion au verbe qu'il accompagne. Cf. Levy. *Pet. dict.*, 386 a, *vol amar* = *ama*.

34 *sa raison*. La correction, déjà proposée par Tobler (*apud* Stimming), s'impose. Elle a été acceptée par Levy, *SW*, II, 361 a.

35 *questa* : italianisme dû aux scribes, pour *cesta*.

37 *enbregatz*. Levy, *SW*, II, 361 a, cite le passage à ce mot qu'il rapproche dubitativement de l'italien *imbrigare*. Ce sens n'est pas douteux ; cf. *brega*, Levy, *Pet. dict.*, 54 a. Raynouard, *Lex. rom.*, II, 256, avait bien traduit *embregar* par « embarrasser, empêtrer ».

39-40 Stimming, dans sa note à ces vers, propose une traduction impossible ; ils sont restés incompris de Levy (*SW*, II, 361 a, sous *embregar*). Chabaneau suggère des corrections massives : « *Que sai venon et autreias l'acort ?* Au vers suivant, on pourrait aussi proposer *sera* pour *fara* » (ce qui serait encore moins clair). C'est une incongruence qui rend la construction obscure ; le mot-à-mot serait, d'après nous, avec quelques barbarismes : « ...qui viennent ici, et, si tu octroies (subj. prés., 2e pers. du singulier, malgré le pluriel *croi baron*) leur accord, il (= l'accord) fera un changement de ville en potager (= *ort*) ». M. Jeanroy a traduit : « ...qui vous arrivent avec leur paix feinte [en combinant avec les vers précédents] : qu'on leur octroie cet accord [donc : *autrei·s*, mais alors il faudrait un cas sujet, *acortz*, interdit par la rime] et il changera les villes en solitudes. (Allusion à des tractations de paix qui nous sont inconnues.) [Il s'agit sans doute de la démolition des murs des villes, imposée par l'armée conquérante en maintes occasions. Sur les murs abattus et les fossés comblés pousseraient bientôt des herbes folles ou des potagers.] » D'après notre

interprétation (voy. la traduction) : la structure de la phrase est embrouillée par la parataxe et la syllepse, comme aux vers 21-22 par l'enchevêtrement des subordonnées. Nous avons mis entre crochets nos remarques.

41 *escamus*. Stimming veut tirer ce mot de *squamosus*, d'où « grossier ». Levy, *SW*, III, 144 b, renvoie pour le sens à Mistral, *Trésor*, I, 980, *escamusa* « rendre camus ». M. Jeanroy l'a traduit par « niais » qui semble bien convenir au contexte. Ou serait-ce « émoussé » au sens figuré : flasque, inerte, déprimé ?

44 *veous*. Stimming, comme Milá y Fontanals, voit dans ce mot *veus* = *vers* « envers », en quoi il est suivi par M. Jeanroy. C'est plutôt *veus*, doublet abrégé de *vecvos* « voilà ». — De plus, Stimming, qui imprime *soli' onrat*, a supprimé *bon*, parce que son vers était d'une syllabe trop long, Tobler (*ibid.*) proposait *sol onrar*, sans doute parce que le présent de *soler* a souvent le sens du passé ; cf. Levy, *SW*, VII, 784 et Appel, *Prov. Chrest.*, Glossaire, sous *soler* (ajoutez aux exemples : 79, 23 et 83, 24). Nous imprimons *soil onrat*, en supposant une métathèse graphique comme au vers 14 (cf. les variantes, où le scribe de *I* a été visiblement embarrassé par les *i*).

45 *mal* est ici une particule de négation, comme *tart* (cf. pièce III, vers 46).

46 Stimming a interprété ce vers avec un sens concessif: « Et celui qui l'a tué peut dormir tranquillement, vous ne l'inquiéterez pas ». Nous comprenons : *no·l venjatz e* [= *en*] *qui l'a mort*, « vous ne le vengez pas sur celui qui l'a tué », c'est-à-dire les Français. — *si dorm* peut être compris de deux façons. Le verbe peut se rapporter au roi : « ainsi il dort, il est enseveli, à votre côté, sans être vengé ». C'est la solution que nous avons adoptée. Ou bien il se rapporte à « l'assassin du roi » et en ce cas *dorm'* est un subjonctif : « même si (*si* = *si be*, *si tot*) il dort à votre côté ». En aucune façon, ce vers ne peut signifier « à votre côté dort celui qui l'a tué », car cela ne correspond pas à la réalité.

47 Chez Stimming : *Qui fo ni es? Cel que...* M. Jeanroy a traduit : « Quiconque se souviendra de ce que fut celui-ci [qui l'a tué] et de ce qu'il est maintenant... » Nous y voyons plutôt une construction impersonnelle, « ce qui fut et ce qui est, le passé et le présent ».

48 *ades*, « toujours », ne sert qu'à renforcer l'expression.

51 *es* = *etz*. — *faillitz* des mss est fautif. — D'après les exemples de Levy, *SW*, III, 400 b, *faillir* se construit avec un complément de personne précédé des prépositions *a* ou *ves* et un complément de chose précédé de *en*. La leçon *el rei* (= *en lo rei*) pourrait être une faute pour *al rei*.

52 *laig razonar* est le sujet de la proposition. Pour les infinitifs substantivés non fléchis, voy. Schultz-Gora, *Prov. Elementarbuch*, § 185, 4e alinéa ; Kolsen, éd. de Giraut de Bornelh, t. II, p. 72, note au vers 43.

II

PILLET et CARSTENS, *Bibliographie*, nº 442, 2.

Manuscrits et rubriques :

*D*ª 193 c (nº 699) : *Tomers en palaisins.*
I 191 a-b : [*Tomiers enpalazis*, Table, fol. 2 a.]
K 176 d-177 a : [*Tomiers en palazis*, Table, fol. II d.]

Éditions : Raynouard, *Choix de poésies originales des troubadours*, t. V, p. 275, Mahn, *Werke der Troubadours*, t. III, p. 342 (tous les deux d'après *IK*).

Édition critique : A. Jeanroy, *Un sirventès en faveur de Raimon VII (1216)*, dans *Bausteine zur romanischen Philologie, Festgabe für Adolfo Mussafia*, Halle, 1905, p. 629, avec traduction ; cf. du même auteur, *La poésie lyrique des troubadours*, t. II, p. 216 (analyse), et *Testi provenzali e francesi* (Esercitazioni dell'Istituto di Filologia Romanza della R. Università di Roma), Florence, s. d., p. 10 (texte et var.).

Établissement du texte : Le ms. *K* a servi de base.

Versification :

a	a	a	a	a	b	b
7′	7′	7′	7′	7′	5′	13′

a = éia, ire, enda, éssa, éza, onha, ansa. b = ia.

Sept strophes *singulars* à 7 vers ; pas de tornade. Le vers de 13 syllabes se décompose régulièrement en 7 + 6 syllabes. Cf. Maus, nº 24 (analyse erronée). — [Frank, 20 : 2.]

Notes :

2 *desespleia* ne se trouve pas dans les dictionnaires provençaux. M. Jeanroy a vu dans ce verbe le contraire de *desplejar* « déployer » (non attesté). C'est plutôt celui d'*esplejar* (Levy, *Pet. dict.*, p. 172 b, « employer ; obtenir, atteindre » et, intransitivement « réussir, avoir du succès ») ; sans doute au sens de « faire échouer, gêner ».

3 *refreia*. Cf. Godefroy, *Dict.*, VI, 727 a « diminuer l'ardeur ». Raynouard, *Lex. rom.* III, 391 a, cite le vers et le traduit par « Trop de raisons... », traduction que Levy, *SW*, VII, 155 b, a rectifiée.

7 *pot saber :* cf. au vers 30 de la première pièce, *podem saber*. L'infinitif précédé de *poder* a le sens du verbe simple : Levy, *Pet. dict.*, 299 b *pot amar = ama*. Cf. aussi la note au vers 33 de la pièce précédente. L'emploi de ces pseudo-auxiliaires, *cujar*, *poder*, *voler*, etc., n'a pas été étudié, à notre connaissance.

8 *rasos de dire :* « des sujets à conter ». A noter l'emploi indifférent, chez nos poètes, des terminaisons infinitives *-ire* et *-ir : venir*, *fogir*, *ferir* à la strophe III de la pièce suivante. Autres doublets employés au gré de

la rime : le dérivé du lat. *-ensa* rime tantôt avec *-essa* < *-ĭssa* (*defessa*, pièce III, vers 6) tantôt avec *-eza* < *-ēda* (*peza*, pièce III, vers 70).

19 *m'entenda*. *m'* est un datif éthique et non complément direct d'*entenda*, puisque ce verbe, n'étant pas suivi d'un exposé, ne signifie pas « entendre », mais « comprendre », ayant pour complément *cals fo la bauzia*.

22-23 « *comtessa d'Avignon* ». Cette expression, où l'on a été tenté de voir une comtesse qui n'a jamais existé (Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. II, p. 412 « ...les malheurs du comte de Toulouse, la constance de sa femme... »), a été expliquée par M. Jeanroy comme l'équivalent de la tournure bien connue « ce coquin de valet », etc. (Cf. Ronjat, *Grammaire istorique*, t. III, p. 521.) Nous pensons que ce jeu de mots géographique fait allusion, du même coup, au Comtat-Venaissin dont Avignon serait la « comtesse ».

25 « *Alguessa* » : autre jeu de mots, forgé sur le nom des Algais. Pour leur rôle pendant la Croisade, voy. P. Meyer, *La Chanson*, éd. citée, t. II, p. 126, n. 1, et la note additionnelle à la p. 522, d'après laquelle Martin Algais aurait été espagnol. *Alguessa* désignerait donc le pays des Algais, c'est-à-dire l'Espagne où Raimond VI n'avait réussi à recruter que des routiers dont la contribution aux efforts du Midi a été d'une valeur douteuse. Les frères Algais s'étaient ralliés tour à tour à la résistance et à l'armée de la Croisade. Cf. encore J. Audiau, *Les poésies des quatre troubadours d'Ussel*, p. 152 et E. Martin-Chabot, *La Chanson de la Croisade albigeoise*, t. I, p. 210, n. 3.

28 *Portegal* et *Lombardia*. Ces noms géographiques réels constituent probablement des jeux de mots : *port* et *egal* « indifférent » (?); *Lombart* « marchand » (cf. de Bartholomaeis, *Poesie provenzali storiche...*, t. I, p. 12, note au v. 18), donc : « pays d'indifférence » et « pays de marchandage ».

29 *fenir*, « se désister », Levy, *SW*, III, 445 et Brunel, *Les plus anciennes chartes* .., p. 471, n'est pas connu sous la forme réfléchie. Il l'a revêtue ici, dans la leçon de *IK*, par attraction de son synonyme *recreire se*.

31 *lo[s]*. La correction (de M. Jeanroy) s'impose, puisque, d'un côté, *Avignon* exigerait le féminin, de l'autre, la construction sylleptique est confirmée par le vers suivant : *en els*.

45 M. Jeanroy a supposé que l'élision de la finale de *clergue* raccourcirait le vers d'une syllabe et il a suppléé *li* après *car*, à ce vers, et, pour la même raison, au vers 49 *e* devant *d'Acre*, tout en faisant remarquer que l'hiatus pourrait se justifier après les groupes consonantiques de ces mots. L'hiatus existe, en effet, chez nos poètes, sans aucune justification : vers 15 *que hom*, 16 *que hom*, (35 *ni estia*); cf. pièce III, vers 2 *una esdemessa* (?); pièce I, vers 17 *que en*, 23 *home estort*, 24 *que autramen*, (47 *ni es*).

III

PILLET et CARSTENS, *Bibliographie*, n° 442, 1.

Manuscrit unique : D[e] 198 b (n° 720), *rubrique : Tomers empalaisis.*

Extraits : Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, t. V, p. 447 (strophes I-III, V, VII-VIII); Mahn, *Werke der Troubadours*, t. III, p. 341 (même texte). Emeric-David, cf. ci-dessous, *Traductions.*

Traductions : Emeric-David, dans *Hist. litt. de la France*, t. XVII, 1895, p. 596 s. (str. VI manque); de Bartholomaeis, ouvr. cité ; cf. A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. II, p. 218.

Éditions critiques : C. Appel, *Provenzalische Chrestomathie*, n° 70; V. de Bartholomaeis, *Poesie provenzali storiche relative all' Italia* (*Fonti per la Storia d'Italia*, n[os] 71-72, Rome, 1931, 2 vol.), t. II, p. 54, n° XCII ; R. T. Hill et T. G. Bergin, *Anthology of the Provençal Troubadours* (*Yale Romanic Studies*, XVII), New Haven, 1941, p. 175.

Versification :

a	b	a	b	a	b	C	C
5	5′	5	5′	5	5′	6	6

a = ai, em, ir, és, ics, òut, èrt' als, ar.
b = éssa, ansa, ada, onha, anha, ensa, aire, ata, éza.
c = órs.

Neuf strophes de 8 vers (6 + 2 vers de refrain) ; sans tornade. Cf. Maus, n° 256. — Frank, 269 : 2.]

Notes :

2 [*es*]*demessa.* Levy, *SW*, II, 461, cf. Levy, *Pet. dict.*, 144 b *endemessa, es-*, « élan, bond ». Nous suppléons *es-*, car il semble bien que cette syllabe ait été déplacée par le scribe distrait au vers 6 où elle est de trop. Le sens du mot est ici « effort », comme dans un passage d'Albertet de Sisteron, 16, 13, vers 51, que M. Boutière (*Studi medievali*, t. X, 1937, p. 45 et 47) a traduit par ce mot. — L. Roemer, *Die volkstümlichen Dichtungsarten der altprovenzalischen Lyrik*, p. 51-52, à la suite de Bartsch qu'il cite, trompé par l'*incipit* de notre pièce, qui se confondait dans son esprit avec des expressions comme *farai un sirventes*, *farai un chan*, a cru avoir affaire à un genre spécial, l'*esdemessa*, dont il s'est efforcé de démontrer le caractère populaire. Il a été ainsi l'inventeur d'un genre littéraire qu'il appelle *Angriffslied* et qui n'a jamais existé.

4-5 On pourrait établir un parallélisme entre l'expression employée à ces vers et celle des vers 1-2 qu'il faudrait alors comprendre : « De mon chant je ferai une attaque, une invective » ; cf. *aissi trairai ira de mon conort, qu'eu trametrai...* aux vers 7-8 de la première pièce.

7 et *passim : seignors*. Le vocatif emprunte la forme du cas régime.

19 *fogir*. Le ms. porte *fozir*. Est-ce une simple faute de graphie ou un doublet de *fugir* représentant une contamination de *fugere* avec *fodere*, comme le français *s'enfouir*? (Cf. Wartburg, *Franz. Etym. Wörterb.*, III, 837.) Levy, *SW*, III, 576, *fozir* cite ce passage, comme exemple unique, sans proposer de traduction. Appel, au Glossaire de sa *Chrest.*, suggère « *umherirren* ? », ce qui est inacceptable.

21-22 Cette expression a semblé une sentence à E. Cnyrim qui la cite dans son recueil *Sprichwörter... bei den altprovenzalischen Lyrikern*, p. 32, nº 264.

29 *q'es joves* avec rime sur la finale atone, ou déplacement d'accent à la rime. Cf. par exemple : Guilhem Augier Novella, 205, 4, vers 35 *savi* et 45 *emperi : -i* ; Gui de Cavaillon, 192, 2 a, vers 68 *comté : -é* ; Bertran d'Alamanon, 76, 4, vers 43 *metón : -ón*. Le phénomène est cependant très rare et l'on serait tenté de corriger en *qe jov'es* si cette forme ne comportait pas une autre licence, grammaticale cette fois-ci, à la place de *joves es*.

43 *vout*, part. passé de *vólver*, sans accord avec le complément féminin, bien que l'accord soit plus fréquent lorsque le complément précède le participe.

46 *mal* : particule de négation, comme dans *mal en credreyz*, Appel, *Prov. Chrest.*, nº 2, vers 30 ; cf. la note au vers 45 de la première pièce. — *Argenza :* M. de Bartholomaeis voit là un jeu de mots sur « argent ». C'est possible, mais d'une importance secondaire puisque ce mot constitue une allusion réelle à Argence. Voy. le commentaire ci-dessus.

52 *Nostre Paire*. On sait qu'au moyen âge *Dieu* désigne indistinctement le Père et le Fils. Pour ce dernier sens, cf. Raimon Gaucelm de Béziers, 401, 8, vers 9-12, Guilhem Figueira, 217, 1, *passim* et vers 51-55, Aimeric de Belenoi, 10, 9, vers 19-23, Folquet de Romans, 156, 12, vers 33-38, Raimbaut de Vaqueiras, 392, 3, vers 7-8 et 54, etc.

53 Allusion aux quarante jours de jeûne et à la triple tentation du Christ au désert (Matth. IV, 1-11, Marc I, 12-13, Luc IV, 1-13)?

54 *Belcaire*. M. de Bartholomaeis pense à un second jeu de mots, mais sans aucun fondement, puisque *bel* et *car* (!) qu'il propose, ne donnent aucun sens. Il s'agit réellement de Beaucaire.

62 *qu'ant a Damiata*. Appel imprime *quant a D.* « Quant à D. » Au Glossaire, où cependant il ne relève pas ce passage sous *cant a*, les exemples cités sont tirés uniquement d'un texte du XIVe siècle, les *Leys d'amors*. La troisième personne du pluriel peut avoir le sens du sujet général « on » ; cf. Schultz-Gora, *Prov. Elementarbuch*, § 184, 3e alinéa.

67 *fermar = fermar se*. Le pronom réfléchi est omis quand il se rattache à un infinitif ou un participe. Cf. Stroński, *Le troubadour Folquet de Marseille*, p. 276, *Index linguistique*, exemples cités sous *Syntaxe*.

VIDA

Pillet et Carstens, *Bibliographie*, p. 402, sous nº 442.

Manuscrits : *I* 191 a, *K* 176 d.

Éditions : [Rochegude], *Parnasse occitanien*, p. 273 ; Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, t. V, p. 274 ; Mahn, *Biographien der Troubadours*, p. 63 ; Chabaneau, *Biographies des troubadours* (dans Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. X), p. 302 ; R. T. Hill et T. G. Bergin, *Anthology* citée, p. 175. (Tous ces textes reproduisent le ms. *I*.)

Établissement du texte : Le ms. *K* a servi de base ; les variantes sont du ms. *I*.

MÉLANGES

JAUFRÉ RUDEL ET *L'AMOR DE LONH*

Essai d'une nouvelle classification des Pièces du troubadour.

Dans un article paru en 1883 [1], Gaston Paris a démontré que la Biographie provençale de Jaufré Rudel [2] contient plusieurs affirmations inexactes. Il retient, en dernière analyse, deux faits :

— le prince de Blaye ne « se croisa » pas par amour.

— la comtesse de Tripoli qui pourrait historiquement être identifiée (d'après le récit de la *Vida*) n'a jamais pris le voile [3].

Il ajoute : « ... on n'a pas le droit d'ajouter foi à ce qu'on ne peut vérifier... dans une narration où tout ce qu'on peut vérifier est faux » [4]. Cette rigoureuse critique ne manque pas, dans l'ensemble, de solidité. Toutefois, nous verrons que, sur plusieurs points, elle demeure conjecturale. Examinons seulement, pour l'instant les arguments relatifs à la deuxième « inexactitude » énoncée ci-dessus. Parmi les dames auxquelles le biographe aurait pu attribuer le titre de comtesse de Tripoli, Gaston Paris élimine Mélissent [5] sous le simple prétexte que la fille de Raimond Ier n'a « *jamais eu le titre de comtesse de Tripoli* » [6].

1. Réimprimé dans : *Mélanges de littérature française du Moyen Age...*, Paris, 1912, p. 498. Nous renvoyons à cette édition.

2. Édition Boutière-Schutz, Paris, p. 202. (Bibliothèque Méridionale, tome XXVII, 1950.)

3. *Op. cit.*, p. 532.

4. Nous verrons, à propos de la participation de Jaufré à la croisade de 1147, qu'il est inexact de dire que « tout ce qu'on peut vérifier est faux ».

5. Fille de Raimond Ier, abandonnée en 1162 par son fiancé, l'empereur Manuel.

6. *Op. cit.*, p. 517.

Le savant romaniste ajoute : « on ne prodiguait pas au moyen âge les titres féodaux par politesse ». Il est regrettable de constater que cette affirmation est démentie précisément par les habitudes médiévales, tout au moins dans le Midi de la France. Nous ne fournirons qu'un exemple. En négligeant les titres de « reine » ou même d'« impératrice » appliqués communément par les troubadours aux filles de roi ou d'empereur — puisque, à vrai dire, ce ne sont pas là des « titres féodaux » — nous nous bornerons à noter que « Garsende, fille du comte de Provence Alfonse II, et femme du *vicomte* de Béarn, est appelée, dans ses « actes », « *comitissa* » [1]. L'argumentation de Gaston Paris, sur ce point, est donc erronée.

Nous admettrons toutefois que le récit de la *Vida* ne peut être accepté tel que nous l'ont transmis les manuscrits. En effet, même si nous assimilions la « comtesse de Tripoli » à Mélissent, il resterait acquis que le biographe a commis une inexactitude en déclarant qu'elle a pris le voile en 1147 [2]. Reconnaissons donc que le gracieux roman de Jaufré Rudel ne résiste pas intégralement à la critique. Gaston Paris a démontré l'invraisemblance de plusieurs détails. Cette concession étant faite, doit-on *a priori* considérer que le récit ne repose sur aucune donnée historique, et, comme le voudrait Gaston Paris, y voir, d'un bout à l'autre, une fiction ?

Un raisonnement absolument mathématique — et donc irréfutable — devrait s'appliquer à toutes les « biographies ». Or, il n'apparaît pas que ce soit le cas pour l'argumentation de Gaston Paris. L'étude d'un texte précis, consacré à un personnage historique bien connu d'autre part, va nous apporter la preuve de ce que nous avançons. La *Vida* d'Alphonse d'Aragon [3] contient deux erreurs :

---

1. S. Stronski, *Le Troubadour Folquet de Marseille*, Cracovie, 1910, p. 154 (note 1 de la page 153).

2. La *Vida* affirme en effet que Jaufré se croisa pour elle, G. Paris a démontré qu'il ne peut s'agir que de la croisade de 1147. Or, Mélissent n'aurait pu prendre le voile au plus tôt qu'en 1162 ; cette dernière date coïncide d'ailleurs avec la date de la mort de Jaufré donnée par Nostradamus. Nous y reviendrons.

3. Éd. Boutière-Schutz, p. 13.

— *Raimon Berrengier... que conques lo regisme d'Arragon e·l tolc a Sarrazins.*

— *Et anet se coronar a Roma ; e quant s'en venia, el mori...* etc. Si, au lieu de mettre en scène un personnage royal, la *Vida* n'avait évoqué qu'un petit seigneur médiéval, nous serions fort mal renseignés. Dans ces conditions, imaginons qu'un document nous permette par hasard d'établir la réalité de ces deux erreurs, tout en nous laissant dans l'ignorance complète sur le bien-fondé des autres allégations. Conformément au raisonnement de Gaston Paris, nous serions dans l'obligation de rejeter les faits suivants :

— (Raimon Berrengier)... *mori en Poimon, al borc Sainz-Dalmas.*

— *So fils fo faiz reis, Amfos qe fo paire del rei Peire.* Or, ces faits sont rigoureusement exacts. Qui plus est, si Raimon Bérenger ne conquit pas l'Aragon sur les Sarrasins, il lutta victorieusement contre eux, et leur enleva notamment Tortosa. On constate donc que le raisonnement de Gaston Paris, appliqué à la critique de la *Vida* d'Alphonse d'Aragon, nous conduirait à un scepticisme contraire à la vérité historique. Valable dans l'abstrait, la déduction est contredite par l'étude d'un cas précis.

Si nous insistons sur ce point, c'est que le fait de contenir des erreurs ne peut faire *a priori* rejeter le texte intégral d'une biographie. Nous pourrons donc, nous semble-t-il, retenir des allégations de la *Vida* de Jaufré ce qui ne sera ni formellement contraire à la vérité historique (lorsqu'on est à même de la contrôler), ni contredit par l'étude des *canços* du prince de Blaye.

Cependant, avant d'esquisser une nouvelle classification des œuvres de ce troubadour — qui permet, selon nous, d'accepter l'hypothèse d'un amour « d'outre-mer » — nous voulons discuter une affirmation générale de Gaston Paris, qui témoigne implicitement d'une partialité, peut-être inconsciente, en faveur d'une thèse préconçue. Cet érudit, après avoir admis que le langage de Blaye, au moyen âge, se rattachait à la langue d'oc [1], écrit : « Toutefois, ce n'est certainement pas le langage de sa terre que le prince de Blaye a employé dans ses poésies ; ce

1. *Op. cit.*, p. 502.

qu'il appelle *la plana lengua romana* dans laquelle il compose ses vers, c'est la langue littéraire... c'est-à-dire essentiellement le limousin. Ses poésies ont déjà par ce fait un caractère conventionnel. » Il y a, dans ces phrases, au moins deux affirmations fort contestables. La première soulève d'ailleurs un problème, qui n'est pas, contrairement à ce que déclarait Gaston Paris, définitivement résolu : celui de l'origine de la κοινη provençale. Nous n'insisterons pas. A. Jeanroy [1] a mis en évidence que l'opinion de C. Chabaneau, qui voyait dans le limousin le fond de la langue littéraire, ne reposait sur aucune preuve scientifique, et qu'il semblait plus rationnel d'en rechercher les éléments « dans les idiomes... en usage dans les domaines des comtes de Toulouse » [2]. Au demeurant, quelle que soit la vérité, si l'on souscrivait aux deux affirmations de Gaston Paris, c'est-à-dire si l'on considérait que toute poésie, écrite dans la langue littéraire par un poète non limousin, a « par ce fait un caractère conventionnel », on serait réduit à ne « chercher l'expression naïve et spontanée de sentiments vrais » que dans le petit groupe des troubadours originaires du Limousin même, soit environ une quinzaine sur 450 [3], en excluant notamment Bertran de Born, Peire Cardenal, tous les toulousains, provençaux, catalans, italiens, etc... Par contre, si l'opinion d'A. Jeanroy est juste, il faudrait exclure, par exemple, Bernart de Ventadour ! Cette seule remarque contredit, nous semble-t-il, l'affirmation de Gaston Paris. En réalité, le fait de s'exprimer dans la langue littéraire commune n'impliquait, pour les hommes d'oc, fussent-ils catalans, aucune véritable contrainte. Allons plus loin : la langue populaire couramment parlée à Paris en 1860 nous paraît presque aussi éloignée de l'idiome littéraire des « Fleurs du Mal », que les parlers médiévaux de Toulouse, Narbonne ou Perpignan pouvaient l'être de la κοινη employée par Aimeric de Peguilhan, Guiraut Riquier ou Formit. Ira-t-on cependant jusqu'à prétendre que Charles Baudelaire n'a jamais exprimé un sentiment vrai ?

1. *La Poésie Lyrique des Troubadours*, Toulouse-Paris, 1934, I, p. 49 et suivantes.

2. *Histoire Sommaire de la Poésie Occitane*, Toulouse-Paris, 1945, p. 6.

3. Notre calcul est fondé sur les listes d'A. Jeanroy (*Poés. Lyr...*, I, p. 321, ss).

L'argument linguistique de Gaston Paris nous semble donc dénué de valeur. Il exprime seulement, à l'insu même du grand érudit, une partialité foncière. Nous allons constater que cette attitude se fait jour, à plusieurs reprises, au cours de sa discussion.

Prenons comme exemple son interprétation de deux passages de la *canso* V (P-C 262,2). Le premier est constitué par les vers :

.. « Ai car me fos lai pelegris
Si que mos fustz e mos tapis
Fos pels sieus belhs huelhs remiratz.. » (vers 12-24)

Pour un lecteur non prévenu, n'évoquent-ils pas très clairement un désir de pèlerinage ? Gaston Paris ne peut l'admettre sans danger pour ses théories. Il écrit donc [1] : « Je crois qu'il s'agit là non pas d'un vrai pèlerinage, mais d'un déguisement en pèlerin analogue à celui qu'emploie une fois Tristan pour prénétrer auprès d'Iseut... » Qu'est-ce à dire ? L'opinion du grand médiéviste nous paraît fondée sur une hypothèse, qu'il a sans doute inconsciemment édifiée dès qu'il a reconnu des inexactitudes dans la *Vida*. Cette hypothèse est que l'amour « d'outre-mer » est une pure fiction, tout comme la prise de voile de l'incertaine comtesse de Tripoli. Il affirme donc [2] : « Rien n'indique dans ses chansons que sa dame demeurât en Terre Sainte. » C'est, selon nous, un postulat : pour l'étayer, il faut rejeter une interprétation contraire de Diez [3]. Or, Gaston Paris fonde toute son argumentation sur le sens de « déguisement », qu'il attribue au mot *tapis* du vers 13. Avec cette acception, il ne s'agit plus évidemment que d'un « prétendu pèlerinage ». Mais A. Jeanroy, après Stimming, traduit ce mot par « esclavine » [4]. En tout état de cause, la réunion, dans le même vers de *fust* et de *tapis* paraît bien faire allusion à deux attributs du pèlerin. Nous excluons donc le sens de « déguisement » qui, de toute manière, n'étant pas attesté, ne saurait

1. *Op. cit.*, p. 521.
2. *Op. cit.*, p. 521, note 2.
3. *Leben und Werke.*, p. 16.
4. Éd. Jeanroy, p. 13.

servir de base à une véritable démonstration. Voici le deuxième passage :

« Lay, el reng dels Sarrazis,
Fos hieu per lieys chaitius clamatz.. » (vers 34-35)

Reconnaissons tout d'abord que l'évocation, dans la même pièce, du « pèlerinage » et des « Sarrasins » permet, contrairement à l'affirmation de Gaston Paris, de supposer que la dame, objet de l'amour lointain, réside bien en Terre Sainte. Le savant romaniste, encore une fois, écarte l'objection. Ces vers, écrit-il, « constituent une simple manière de parler qui n'implique aucune intention d'aller dans leur pays (celui des Sarrasins) ». C'est là, selon nous, une allégation gratuite, qui ne saurait emporter la conviction. En somme, Gaston Paris, pour défendre sa thèse, est contraint de supposer, dans le premier cas, « un déguisement » et, dans le deuxième, « une formule vide de sens ». N'est-ce pas là torturer quelque peu les textes pour les adapter à une idée préconçue ?

On peut alors répondre : « Si nous admettons, avec Gaston Paris, que la *Vida* est un roman, à quel but tendent ces critiques de détail ? » Elles tendent tout simplement à prouver que les inexactitudes du biographe provençal ont poussé Gaston Paris à rejeter, en bloc, toutes les affirmations relatives à *l'amor de lonh*, c'est-à-dire à nier l'amour de Jaufré pour une dame « d'outre-mer ». Or, les textes ne s'opposent pas indiscutablement à une telle hypothèse. Certes, le prince de Blaye ne s'est vraisemblablement pas croisé en 1147 pour se rendre auprès d'une comtesse résidant en Terre Sainte. Mais rien, *a priori*, ne contredit les conjectures déjà formulées par Diez, Stimming et Carducci, et suivant lesquelles Jaufré aurait accompli deux voyages outre-mer [1] : le premier à l'occasion de la croisade de 1147, le second un certain nombre d'années plus tard [2], non plus en qualité de croisé, mais en qualité de pèlerin. Avec cette hypothèse tombe une des principales « preuves » psychologiques de Gaston Paris : à savoir l'invraisemblance de

1. G. Paris, *op. cit.*, p. 514.

2. L'identification de la dame étant impossible, on ne peut accepter les précisions de Diez (23 ans plus tard) ni celles de Stimming (15 ans).

l'aventure d'un homme « amoureux d'une inconnue qu'il allait chercher outre-mer » [1]. Si l'on veut bien accepter la classification des pièces que nous proposons ci-après, rien ne nous oblige à croire que la dame était une « inconnue ». Les événements auraient pu, en effet, se dérouler dans les conditions suivantes : Jaufré, très jeune encore [2], se croise en 1147. Au cours de ce premier séjour en Orient, il a l'occasion de voir une dame — indéterminée — qui fait sur lui une vive impression. De retour en France, *l'amor de lonh*, transfiguré par l'absence et la distance, s'exalte au point de pousser le prince de Blaye à faire à nouveau le voyage de Terre Sainte. Il meurt en Orient, au cours de ce deuxième séjour.

Rappelons ici que la présence de Jaufré Rudel, vers 1148, en Terre Sainte est attestée par une pièce de Marcabrun (P-C, 293, 15). L'allégation du biographe est donc exacte. Sans le vers de Marcabrun, Gaston Paris, en vertu de son raisonnement, aurait dû la rejeter. Il est vrai, nous le reconnaissons volontiers, que cette présence en Terre Sainte est, avec la qualité de prince attribuée à Jaufré, la seule donnée véritablement historique de la *Vida*. Mais nous sommes précisément à égalité avec les inexactitudes relevées par Gaston Paris. Nous n'estimons donc pas, comme lui, que « tout ce qu'on peut vérifier est faux ». Rien ne nous autorise, dans ces conditions, à nier la possibilité d'un amour d'outre-mer, qui fait le fond de l'aventure, si l'examen des œuvres du troubadour ne s'oppose pas, d'une manière décisive, à cette hypothèse. D'un autre côté, en acceptant l'éventualité de deux voyages, nous excluons l'invraisemblance psychologique de l'amour conçu pour une inconnue. Certes, la *Vida* ne parle pas de deux séjours en Terre

---

1. G. Paris, *op. cit.*, p. 514.

2. C'est une simple conjecture, la date de naissance de Jaufré étant inconnue. Nostradamus le fait mourir en 1162. (Voir G. Paris, *op. cit.*, p. 516, note 3). Mais sur quelle autorité ? Au contraire, suivant la *Vida*, Jaufré serait mort au cours de la croisade, c'est-à-dire en 1147-1148. Pourquoi donc G. Paris, qui rejette l'autorité du biographe, admet-il cette date ? Tout simplement, croyons-nous, parce que son inconsciente partialité l'y pousse : en effet, si le prince de Blaye est mort en 1147-1148, on ne peut voir dans la dame d'outre-mer aucune comtesse historique de Tripoli.

Sainte, et Gaston Paris a soin de le noter [1], un peu inconsidérément d'ailleurs. En effet, comment a-t-on le droit d'en appeler au témoignage d'un texte dont on s'acharne précisément à ruiner l'autorité ?

Il faut donc, pour justifier notre conjecture, établir que, dans ses *canços*, Jaufré Rudel ne déclare pas qu'il n'a jamais vu l'objet de son amour (c'est-à-dire de *l'amor de lonh*). Pour atteindre ce but, nous proposons un nouveau classement des pièces [2]. Rappelons d'abord celui de Gaston Paris. Il fait entrer quatre *canços* dans le cycle de l'« amour lointain » : II, III, V, VI [3]. « Les deux autres, note-t-il, ne parlent pas de *l'amor de lonh* ». A. Jeanroy, dans son édition [4], remarque justement que la pièce III ne prend place dans le cycle que pour les deux vers :

> « Luenh es lo castelhs e la tors
> On elha jay e sos maritz.. » (vers 17-18).

Se fondant sur une classification adoptée par lui-même, Gaston Paris écrit : «... il est contraire à toute vraisemblance d'admettre que par deux fois, pour deux personnes différentes, le poète ait éprouvé et chanté un *amor de lonh* » [5]. Il ajoute [6] : « la dame lointaine nous apparaît comme secrètement d'accord avec le poète, malgré son mari et les *gilos* ». Tout cela tend évidemment à détruire la possibilité d'un amour d'« outre-mer ». Mais c'est encore tirer argument d'une idée préconçue, car enfin, dans la pièce III, Jaufré ne chante pas un *amor de lonh*. A. Jeanroy l'a bien remarqué. Il note [7] : «... il peut s'agir là (vers 17-18) d'un éloignement tout relatif... et les détails réalistes me paraissent plutôt rapprocher cette pièce de I et IV. » En somme, après avoir arbitrairement classé III dans le « cycle », Gaston Paris tire de l'étude de la *canço* des arguments contre

1. *Op. cit.*, p. 515.
2. Nous désignons les pièces dans l'ordre adopté par A. Jeanroy, conforme d'ailleurs à celui de l'édition de Stimming.
3. *Op. cit.*, p. 528.
4. P. IV, note 2.
5. *Op. cit.*, p. 521.
6. *Op. cit.*, p. 524-525.
7. Éd. Jeanroy, p. IV, note 2.

l'amour « d'outre-mer » [1]. Le procédé n'est ni convaincant ni rigoureusement objectif.

Jeanroy propose, en conséquence, une autre classification :

— pièces II, V, VI : cycle de *l'amor de lonh*.

— pièces I, III, IV : amours plus réelles.

Il ajoute même : «...on voit que je tiens à peine compte, dans cette analyse, de la pièce VI, où le thème est poussé à une paradoxale exagération et traité au reste sur un ton demi-badin qui ne convient guère au sujet » [2].

Cette réserve du grand provençaliste est très importante. Gaston Paris lui-même écrivait d'ailleurs [3] : « Mais quel est le ton de cette pièce ? celui d'un pur jeu d'esprit... comparable au *Farai un vers de dreit nien* de Guillaume IX. » C'est aussi notre avis. Ajoutons que, dans la pièce de Guillaume IX [4], on lit :

« Amigu'ai ieu, no sai qui s'es,
Qu'anc non la vi... »

On peut en déduire que la pièce VI de Jaufré Rudel s'apparente étroitement au *vers* du comte de Poitiers et même, selon nous, au *gap* de Raimbaut d'Orange : *Escoutatz, mas no sai que s'es* [5]. En somme, dans les trois cas, nous nous trouvons en présence de jeux d'esprit, échappés, en quelques moments de libre gaieté, à trois jeunes barons médiévaux. Il n'y faut pas chercher autre chose. La pièce VI du prince de Blaye doit donc être décidément écartée du cycle de *l'amor de lonh*, comme le suggérait A. Jeanroy. En effet, les deux strophes qui, seules, pourraient rattacher VI à II et V sont apocryphes. Gaston Paris lui-même l'a démontré [6]. Or, si nous éliminons VI, nous aboutissons à un résultat très important, puisque c'est le seul poème où Jaufré déclare nettement qu'il n'a jamais vu l'objet de son

1. G. P., *Op. cit.*, p. 520, note 3.
2. Éd. Jeanroy, p. VI, note 2.
3. *Op. cit.*, p. 522.
4. P-C : 183, 7 (Éd. Jeanroy, pièce IV, p. 6).
5. P-C : 389, 28 (Éd. Pattison, pièce XXIV, p. 152).
6. *Op. cit.*, p. 525. On peut encore voir percer là la partialité de G. Paris, qui, après avoir prouvé que les deux strophes sont apocryphes, classe VI dans le cycle de *l'amor de lonh*.

amour. [1] La pièce II, au contraire, renferme une expression qui laisse aisément conjecturer que la dame lointaine n'était pas une inconnue. On lit notamment :

« Quar anc genser crestiana
Non fo... » (Éd. Jeanroy, p. 4. vers 17-18)

De même, dans V, le troubadour écrit :

« ... pels sieus belhs huelhs.. » (vers 14)
« Que gensor ni melhor no· n sai.. » (vers 31).

On peut toutefois nous faire une objection : dans cette même pièce V, le prince de Blaye souhaite de *voir* l'objet de son amour lointain (vers 9, 23, 24, 39). Nous répondrons que le verbe « voir » peut, dans le cas particulier, revêtir un sens qui n'implique nullement le fait que le poète n'ait jamais vu *antérieurement* celle dont il parle. Un amant, séparé de sa maîtresse, s'écrie : « A! si je pouvais la voir!... » ou : « je la verrai bientôt. » De tels souhaits, ou de tels espoirs, ne sont pas en contradiction avec le fait qu'il l'a déjà vue.

Après ces quelques considérations, nous estimons pouvoir soutenir que rien, dans les *canços* indiscutablement consacrées à *l'amor de lonh*, ne permet d'affirmer que le poète s'est enflammé pour une dame d'outre-mer sur sa seule réputation. Et, de ce fait, les principales objections de Gaston Paris ayant trait à l'invraisemblance de l'aventure, tombent d'elles-mêmes [2].

Voici donc la classification que nous proposons :

— pièces I, III et IV : allusions à des amours réelles, antérieures à la croisade, exprimant une passion juvénile et très sensuelle. Un passage de IV évoque notamment une mésaventure peu claire (vers 36-37) mais évidemment galante, qui

---

1. Il n'est d'ailleurs pas question, dans VI, de *l'amor de lonh.* (sauf dans les vers apocryphes). Les allusions d'une tenson (P-C : 367, 1) au fait que Jaufré n'avait pas vu sa dame ne prouvent rien : elles peuvent, en effet, émaner tout simplement de la lecture de la *Vida*, ou des stophes apocryphes de VI.

2. *Op. cit.*, p. 516-517 notamment. De même, G. Paris (*Op. cit.*, p. 520) écrit : « Est-ce d'une inconnue qu'on parle ainsi ?.. etc. » Cette objection tombe également.

paraît bien dans le ton des « grivoiseries » de Guillaume IX [1]. Cette première période de la vie de Jaufré est interrompue par la croisade de 1147 (pièce I) ;

— pièce VI : il s'agit là, croyons-nous, d'une simple plaisanterie, d'un *gap*. Le ton badin de la composition, apparentée à celles de Raimbaut d'Orange et du comte de Poitiers, permet de l'attribuer aux années de jeunesse du troubadour. Nous conjecturons qu'elle est, elle aussi, antérieure à 1147 ;

— pièces II et V : cycle de l'*amor de lonh*. De retour en France, le prince de Blaye n'a pas oublié la dame connue, ou simplement aperçue en Terre Sainte. Cet amour insatisfait s'exalte au point de revêtir parfois un caractère mystique [2]. Finalement, Jaufré décide de se réembarquer, en qualité de pèlerin cette fois (pièce V). Il meurt outre-mer (1162 ?).

Nous ne nous dissimulons pas, certes, que notre classification demeure très conjecturale. Ce que nous avons tenté de mettre en évidence, c'est que la critique de Gaston Paris n'a pas définitivement résolu un problème passionnant [3].

On en discutera longtemps encore. Les récents travaux de M. Leo Spitzer [4] et de Mme Grace Frank [5] sont là pour en témoigner. En tout état de cause, l'argumentation de Gaston Paris reste, sur plusieurs points, fragile et partiale. Le grand

---

1. P-C : 183,12 (Éd. Jeanroy, p. V, p. 8).

2. Avec A. Jeanroy (Éd. de Jaufré Rudel, p. VI), nous repoussons l'opinion de C. Appel, qui voulait identifier *l'amor de lonh* à l'amour divin. Comme le note le savant éditeur de Jaufré, « (cette opinion semble inconciliable) avec certaines expressions qui, employées à propos de la reine du ciel, eussent frisé le blasphème ».

3. L'autorité de G. Paris, dans ce domaine, a été telle que personne, depuis 1883, n'a soulevé la moindre objection contre les plus contestables de ses arguments. Il en est résulté qu'un érudit amateur, pourtant très scrupuleux, comme P. Belperron, dans son ouvrage *La Joie d'Amour*, écarte la possibilité d'un amour « d'outre-mer », en se fondant notamment sur ... *les vers apocryphes* de VI, qu'il commente sérieusement pour appuyer ses théories sur la poésie de Jaufré Rudel !

4. *L'amour lointain de Jaufré Rudel et le sens de la poésie des troubadours* (University of North Carolina, 1944).

5. *The distant love of Jaufré Rudel* (Modern Languages Notes, LVII, 1942, 528-534).

romaniste reprochait à son collègue Diez d'avoir manifesté trop d'indulgence à l'égard des Biographies provençales : ... « Inconsciemment, écrit-il, il hésitait à couper la branche sur laquelle il était assis » [1]. Nous nous permettrons, pour en terminer, de poser, à notre tour, une question : « Gaston Paris n'a-t-il pas inconsciemment tenté au contraire, de couper toutes les branches de l'arbre des légendes et de la poésie ? [2] »

Irénée Cluzel.

ANCIEN FRANÇAIS *FAIT* ADJECTIF

M. L.-F. Flutre a eu bien raison de commenter dans *Romania* (LXXVII, 514) le passage d'*Erec et Enide* où apparaît l'expression *a force fete*. Voici encore un autre exemple de *fait*, adjectif, picard celui-ci, à verser au dossier :

Se li homs met main au corps de son seigneur par hirre faitte, chus [*ainsi dans l'édition ; lire sans doute* chui] homs il est, ses fiefz et il demeure a le volenté de son seigneur sans vie perdre (*Loys des frans hommes de Cambresix*, XIII[e] siècle ; dans Meijers et de Blécourt, *Le droit coutumier de Cambrai*, p. 36).

A propos de la locution *a fait que* (cf. *R*, LXXIV, 377), « à mesure que, au fur et à mesure que » — et non « aussitôt que », comme traduit Godefroy — rappelons, après M. E.-B. Place (glossaire de son édition de l'*Histoire de Gille de Chyn*, Evanston, 1941, p. 177), que le *FEW* (III, 362a) la signale pour le moyen français, alors qu'elle figure déjà dans des textes tournaisiens des environs de 1250 (Mousket, *Gille de Chyn*).

Albert Henry.

---

1. *Op. cit.*, p. 508.

2. Il est peut-être utile de préciser que mon essai de réfutation de quelques arguments « anti-biographiques » n'implique pas, de ma part, une adhésion totale à l'explication « biographique » de l'*amor de lonh*. J'avoue cependant que je suis encore moins convaincu par les explications « philologiques » ou « théologiques » de certains érudits, tels que MM. Leo Spitzer ou Diego Zorzi, qui me paraissent aller chercher beaucoup plus loin qu'en Terre Sainte le « secret » — si secret il y a — de Jaufré Rudel.

A PROPOS DE L'AFR. *RIMEE*

Le mot *rimee* n'est pas absolument un « hapax » ; il existe dans les Alpes valaisannes, où son sens confirme l'interprétation que donne M. Paul Remy de sa seule attestation en afr. (*Romania*, LXXVI, 1955, p. 374-383) : patois *rimaye* (Valais Vollèges), fr. régional *rimée* signifie « crevasse qui sépare le rocher du glacier » ; cf. Wissler, *Das schweizerische Volksfranzösisch* (thèse d'Erlangen, 1909), p. 76.

Dans les matériaux du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, on trouve en outre une série de mots qui se rattachent à la même famille que *rimée* : les adjectifs *rimā*, *-āye* (Vd Penthalaz, var. Suisse rom. passim, sauf le Jura bernois) « rayé, zébré, ridé », *rèimoló*, *-āye* (Valais Liddes, Vollèges) « rayé », *rīmo*, *rīma* (Alpes vaudoises) « idem » ; d'où les noms de vaches *rimāye*, etc. (passim), *rīma* (Alpes vaudoises, Valais spor., anc. Fribourg), *rimèta* (Vaud Rossinière) « rayée », et les noms de variétés de pommes *rīma* (Valais Vouvry), *rimèta* (Vaud Rossinière) « veinée ».

L'infinitif *ryémā* (Valais Marécottes) n'est attesté qu'une seule fois, avec le sens aberrant, et d'ailleurs incertain, de « maquiller ». Quoi qu'il en soit, il faut supposer à l'origine un **rīma* « raie » pour rendre compte de la formation de *rimā* et *reimoló*, semblable à celle du fr. *rayé*, *moucheté*, etc. Quant à *rīmo*, il s'agit probablement d'un « participe tronqué » formé sur *rimā*, de même type que *gonfle*, *trempe*, etc., qui sont assez courants dans tout le domaine franco-provençal ; cf. à ce sujet G. Ahlborn, *Le patois de Ruffieu-en-Valromey* (thèse de Goeteborg, 1946), p. 87 ss.

Z. Olszyna-Marzys.

NE SAVOIR NE BU NE BA

M. R. Hakamies vient de publier, dans les *Neuphilologische Mitteilungen* [1], une note où il rassemble, à propos d'un passage de Gautier de Coincy, quelques exemples de la locution *ne*

1. *Neuphilologische Mitteilungen*, LVII, 1956, p. 220-223.

savoir ne bu ne ba, être complètement ignorant, ou ne pas savoir le *b-a, ba*, comme je l'entends dire aujourd'hui. Il paraît raisonnable de chercher l'origine de cette expression dans les procédés de l'enseignement élémentaire, le maître faisant épeler aux enfants les groupes formés par une consonne donnée et la série des voyelles, *b, a, ba, b, e, be, b, i, bi*, etc. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de rapprocher *ne bu ne ba*, comme le fait M. Hakamies, de la famille *bab*. En effet, ce qui donne sa valeur à l'onomatopée, et à tous les dérivés recensés par M. von Wartburg [1], c'est la répétition de la bilabiale *b*, le timbre de la voyelle intermédiaire étant sans importance ; il a pu d'ailleurs varier, alors que tous les représentants de la famille conservent les deux *b*. L'impression de bredouillement produite par cette répétition n'a pas de rapport avec l'épel forcément net de *ne bu ne ba*.

Cette distinction n'est pas nouvelle. Guillaume IX d'Aquitaine l'avait déjà faite [2]. Les lecteurs de la *Romania* n'ont pas oublié la note que le regretté I. Frank a consacré à *Babariol babarian dans Guillaume IX* [3]. Nous citons le texte des mss *N* et *V* :

Ar auziretz qu'ai respondut
Anc no li ditz ni bat ni but
Ni fer ni fust n'ai mantaugut
Mas sol aitan
« *Barbariol babariol*
Babarian. »

Le troubadour oppose les sons inarticulés émis par un muet (bâtis sur *bab*, et sur *ol*, cette syllabe étant à rapprocher d'autres essais de combinaison de *o* + liquide pour évoquer les bruits sortant de la gorge d'un muet [4]), à un épel précis : *ne bat ne but*.

Le vers latin cité par le recueil de proverbes de Bâle : *Vinum sepe facit quod homo neque bu neque ba scit*, doit être bien antérieur à la date que l'on assigne à cette compilation (fin du XIV^e^

1. FEW, *bab*.
2. Éd. A. Jeanroy, *Class. fr. du m. â.*, 1927, n° V.
3. *Rom.*, LXXIII, 1952, p. 226-229.
4. Notamment dans un fragment de fabliau découvert par M. André Vernet ; cf. *Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1950-1951, p. 148.

ou début du XV^e siècle). La seconde partie se retrouve dans *Babio*, poème comique du XII^e siècle, v. 276 [1] :

« Scit neque « bu » neque « ba » Babio lingua bovis »

M. E. Faral a montré que *Babio* avait été composé dans le troisième tiers du XII^e siècle. La pièce de Guillaume IX n'a pas été écrite après 1125. Nous avons donc deux exemples antérieurs de plus d'un siècle à ceux qu'a imprimés M. Hakamies. Une recherche plus attentive permettrait sans doute de remonter encore plus haut.

J. MONFRIN.

FRAGMENT DE MANUSCRIT DE LA *VIE DE SAINT GRÉGOIRE* EN ANCIEN FRANÇAIS

Les *Notes pour l'édition de la Vie de Saint Grégoire* que la *Romania* a présentées dans son précédent volume (LXXVII, 1956, p. 1-25) ont eu, pour moi, cet intérêt de retenir l'attention, au British Museum, des conservateurs du département des manuscrits, et M. T. C. Skeat, conservateur adjoint, a eu l'extrême obligeance de me signaler la récente entrée dans son dépôt, en 1951, d'un fragment de manuscrit provenant de la reliure ancienne d'un imprimé de 1535 et portant quelques vers de la *Vie de Saint Grégoire* terminés par *Explicit vita Sancti Gregorii in romanis*.

Ce court fragment avait appartenu au Révérend J. R. Burton, et c'est avec le nom de celui-ci qu'il avait été signalé peu d'années auparavant dans *l'Index of Middle English Verse* de Carleton Brown et R. H. Robbins (1943, p. 514, n° 3233), car il porte aussi, d'une écriture de la fin du XIV^e siècle, le texte anglais d'une prière, *Swete Jhesu Crist, to thee, culpable wrecche I yeld me*.

Le fragment consiste en effet en un feuillet simple de par-

1. *De Babione, Poème comique du XII^e siècle*, publié avec une introduction, des notes et un glossaire par E. Faral..., Paris, 1948 [Bibl. de l'École des Hautes Études, 293], p. 39. Le nom de *Babio*, au contraire, est à rapprocher de la racine *bab* ; *ibid.*, p. XXXIV.

chemin, d'ailleurs mutilé, détaché d'un manuscrit écrit, recto et verso, à la fin du XIII^e^ siècle, sur 2 colonnes de près de 40 vers, mais de la colonne de gauche du recto, et de même de la colonne de droite du verso, il ne reste en largeur que la moitié, tandis que, en longueur, les extrémités des colonnes ont été plus ou moins rognées. Ce feuillet peut avoir terminé un cahier ; il terminait du moins une partie d'un volume, car le texte en français qui occupe le recto est la fin du poème dont l'explicit, cité ci-dessus, est au verso, et ce texte, ainsi continué du recto au verso, s'arrête au milieu de la colonne de gauche du verso. Le bas de cette colonne était donc resté blanc, ainsi que toute la colonne de droite, et c'est là qu'au siècle suivant a été copiée la prière anglaise, qui s'arrête elle-même au milieu de la colonne de droite, dont le bas est resté blanc.

Voici ce qu'il nous a été possible de lire dans les trois colonnes, en partie mutilées ou masquées par des encollages, du texte français [1].

RECTO *Col. a.*

.....venu
.....
[1943] gueres sur ces os
el fil en sun dos
com une beste
t deskes la teste
ien de meintenant
il vunt querant
ers sy sunt cheu
[1950] ont beisez... a pies
a cel seint hom
au sire a Rome
umes sa tramis

1. Les initiales qui paraissent en tête de la colonne *b* du recto, et aussi de la colonne *a* du verso sont des restes de titre courant (*G. Greg.*) permettant de retrouver ce texte dans un recueil de pièces diverses. Au vers 1993 à 1999 on notera deux pieds de mouche. — Le vers 2020, normalement écrit en tête de la colonne *a* du verso, a été exactement copié au-dessus, sans doute comme exercice d'écriture.

.....om quis
seit loez
demustrez
od nus sire
vus desire
spondi
[1960] lle ai oi ici
es ne me virent
il me desirent
Alez vus en
rei jeo rien
sui si n'ai mestier
..... folier
..... barun
ntime prodom
coniseient
[1970] ne saveient
espiritable
conisable
el covent
..... ent
..... oire
.....

G. Gr°.

Col. b.

[1979] Les cardinals ici por tei
pur pastur fere de la lei
par nun de seinte obedience
[1982] de tei mener fai nus consente
[1983-86] ou ja mes certes pur nul rien
[1987] ceste roche ne guerperai
ne de ci mes ne me moverai
deskes la clef serrat trové
[1990] ke cil aveit en mer geté
ki en la roche me menat
et en ses firges me serrast
℄ Kant le peschers ceo entent
si en plora molt tendrement
a sa seinture prist la clef
si le (?) desfermat moult swef
℄ Seint Gregoire Deu en mercie
ki les pecchurs pas ne oblie

seint Gregoire fu si defiz
[2000] penet et si anientit
ke sor sun seint cors n'ad ly Deu serfs
fors soul les blanc os et les nerfs
ne en steant ne pout ester
ne de ses piez un pas aler
cil ly pristrent entre lor bras
si l'en porterent tot las
einz en la mesun as peschurs
si baignerent cel bon seignur
et quant il fu bien suiornez
[2010] et aesé et recovreiez
si funt son eire bien estuire
pur ly a Rome tost condure
Seint Gregoire lor afiat
... ja a Rome n'en.....
[2015] se les tables.....
kel teit.....
.....

VERSO. *Col. a.*

dont n i ad ore un fuselet
[2020] dunt n'i ad ore un fuselet
..aveit esté .XVII. anz passé
.... il iert chauz et jus versé
... uoi en i irai jeo plus contant
il plout a Deu par sun comand
ke les tables sunt trovez
et a seint Gregoire reportez
aut(i)resi sunt seines et beles
et bien enters et noveles
com a cel jur k'il les i mist
[2030] kar Dampne Deu del ciel le fist
et sunt les clers joius et leez
ignelement saillent as piez
tot dreit a Rome l'amenerent
[2034] la apostoilité ly dunerent
Explicit vita Sancti Gregorii
in romanis.

On reconnaît sans peine que ce passage correspond aux vers 1939-2034 du texte du ms. B_1 (Egerton) tel qu'il est

reproduit dans l'édition Gerta Telger[1] avec une rédaction à peu près semblable, c'est-à-dire que le fragment Burton provient d'un manuscrit de la version *B* très proche de B_1 ; aussi le désignerons-nous par le sigle *b* qui marque son appartenance. Il n'est pas sans intérêt de constater ainsi que B_1, ms. d'origine insulaire, n'est pas isolé et que la *Vie de saint Grégoire* s'est répandue en Grande-Bretagne comme sur le continent, et dans une rédaction qui nous a paru plus proche de l'original que les versions des manuscrits continentaux. Cela donne une valeur particulière au fait que *b* comme B_1 ignore les épisodes qui terminent ailleurs le poème : récit de l'accession triomphale de Grégoire au siège apostolique et de sa réunion par la grâce divine avec sa mère. Il nous a paru que ces deux épisodes étaient dus à l'auteur de la rédaction *A* à laquelle la source du ms. $B_{2\text{-}3}$ les aurait empruntés pour les ajouter à la rédaction originale de *B* conservée sans ces additions par le ms. B_1 et par le fragment *b*.

Quant à l'épilogue sur les divers Grégoire et aux considérations morales qui terminent B_1 et les mss de la version *A* avant l'explicit, le fragment *b* n'en a pas gardé de trace, mais cet épilogue se présente sous des formes si différentes selon les mss qu'il est impossible de décider de son caractère original : le ms. d'où provient *b* a pu ne pas le trouver dans son modèle, ou le supprimer comme incertain ou peu utile (cf. *Romania*, LXXVII, p. 20-21). Pour le détail du texte, le fragment *b* appartient à une copie médiocre et il est assez peu sûr, comme le montre le bourdon qui lui a fait omettre des vers essentiels (1983-85 de B_1). Notre lecture de B_1 ne se trouvera donc pas améliorée par la connaissance du fragment *b*.

Mario Roques.

---

1. Nous avons indiqué en marge les numéros de vers correspondants de cette édition.

COMPTES RENDUS

Armel Diverrès, **La chronique métrique attribuée à Geffroy de Paris**, texte publié avec introduction et glossaire, Paris, 1956, in-8°, 359 pages [Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 129].

La chronique ici publiée avait déjà été imprimée deux fois, une première fois par les soins de Buchon en 1827, une seconde fois par ceux de Natalis de Wailly en 1865, au tome XXII du *Recueil des historiens de la France*. Mais, outre qu'il est difficile de se procurer aujourd'hui ces deux éditions, le texte méritait certainement d'être repris, tant à cause de sa valeur propre que des difficultés qu'il présente, difficultés que n'avaient sans doute pas entièrement éclaircies ces travaux anciens. Le livre de M. Diverrès comprend une introduction générale, une étude « linguistique » (je préférerais plus modestement peut-être, mais à coup sûr plus exactement, « grammaticale »), le texte proprement dit, une série de notes assez abondantes, une table des noms propres, un glossaire complet (c'est-à-dire un glossaire qui enregistre, en principe, tous les mots, mais non pas toutes les références), enfin un index des mots relatifs à la civilisation et aux mœurs, lui-même complété par un relevé des proverbes, dictons ou locutions les plus remarquables.

En ce qui concerne l'introduction générale, disons tout de suite qu'elle nous paraît un peu courte. On sait que la *Chronique* ne nous a été conservée que par un seul témoin, le n° 146 du fonds français de la Bibliothèque Nationale, où elle semble être incomplète, et qu'elle y est transcrite sans nom d'auteur. Mais on a depuis longtemps supposé que cet auteur était le Geffroy de Paris qui a signé les six dits français et les deux dits latins qui figurent un peu plus haut dans le manuscrit, avant les poèmes de Jean de Lescurel ; et Natalis de Wailly avait même donné de cette identité une démonstration qui avait paru décisive à Ch.-V. Langlois, *Hist. litt. de la France*, XXXV, p. 335. M. Diverrès, lui, semble moins convaincu ; il reconnaît, il est vrai, que les ressemblances de fond, de forme et d'inspiration entre les dits et la chronique sont frappantes ; mais ses doutes, semble-t-il, sont avant tout d'ordre philologique et ont été éveillés en lui par l'impossibilité où il s'est trouvé de déceler, entre les deux séries d'œuvres, le moindre trait commun, et probant, de phonétique ou de morphologie. Nous pouvons le rassurer sur ce

point; ce trait existe, bien qu'il ait échappé à son examen : l'auteur de la *Chronique*, comme celui des dits, emploie des subjonctifs en *-oit* (cf. les vers 95, 2078, 5124, 6471, 7037 ; pour les dits, *Un songe* 378 et *Desputoison* 198); or ces subjonctifs sont, dans la langue littéraire, un accident dialectal assez rare pour qu'on puisse les utiliser comme argument dans une discussion d'authenticité. L'identité de Geffroy de Paris, auteur des dits, et du poète qui a rimé la chronique nous paraît donc certaine. Cette identité admise aurait sans doute permis à M. Diverrès de tracer de son auteur un portrait un plus précis. Il a raison, à mon sens, de rejeter l'identification proposée par Ch.-V. Langlois de G. de Paris, avec G. des Nés, raison également de repousser cette autre suggestion du même critique, à savoir qu'un petit groupe des dits du ms. 24432 (*Martyre de saint Bacchus*, *Dit des mais*, *Dit des patenostres*, *Requeste des freres mineure*) serait sorti de la plume du même personnage : ce sont là des hypothèses hasardeuses, et dont le promoteur lui même sentait toute la fragilité. Mais Ch.-V. Langlois avait intitulé son article *Geffroy de Paris, traducteur et publiciste*, et, publiciste, Geffroy de Paris l'a été à coup sûr; certaines de ses pièces destinées au public, et dont on peut même penser que quelques-unes (*Un songe*, *Du roi Phelippe qui ores regne*, *De la Comete*) ont été rédigées sur commande, se proposent évidemment comme but d'agir sur l'opinion, soit au moment où s'ouvrit la succession de Louis X, alors que les droits de Philippe V n'apparaissaient pas évidents à tout le monde et qu'il fallait écarter les ambitions de Charles de Valois, soit à propos du mouvement d'opposition à l'autorité royale qui avait pris la forme des ligues provinciales (*des Alliés*). Moins « officiels », sans doute, moins « gouvernementaux » sont les *Avisemens pour le roi Louis*, mais là encore Geffroy se fait le porte-parole de tout un groupe qui n'avait cessé d'exprimer sa réprobation à l'égard des méthodes politiques de Philippe le Bel, et qui espérait bien qu'avec la mort du vieux roi les choses allaient changer. La chronique, elle, est évidemment moins engagée dans les querelles du jour ou les problèmes immédiats. Mais la présence des dits à ses côtés nous montre bien qu'elle est l'œuvre d'un homme, qui, s'il n'a pas pris une part proprement active aux événements qu'il rapporte, y a du moins été mêlé assez intimement, qui y a pris parti et qui a pu, d'autre part, toucher d'assez près certains personnages du premier plan. Il est curieux par ailleurs de constater que ce texte, qui n'a pas dû être très répandu, puisque nous n'en possédons qu'une copie (incomplète), a été utilisé, et même traduit à l'occasion, dans sa partie finale — la plus authentique et la plus intéressante — par Jean de Saint Victor, un Jean de Saint Victor appelé parfois lui aussi Jean de Paris. Or ce fait ne peut guère s'expliquer que par quelque lien de relation, sinon entre les deux hommes, du moins entre les deux groupes auxquels ils appartenaient ; et nous trouvons là une sorte de confirmation, ou d'explication, au caractère résolument conservateur et clérical qui se dégage de l'œuvre de Geffroy.

M. Diverrès s'est proposé, nous dit-il, de donner, non pas un commentaire historique au texte qu'il éditait, mais seulement d'en étudier les aspects philologiques. Il n'en a pas moins rédigé un grand nombre de notes qui traitent de l'exactitude de son auteur et du degré de confiance qu'on peut lui accorder. Sur ce point, il existait de bons travaux anciens qui ont été ici bien utilisés, et complétés, à l'occasion, par des enquêtes plus récentes ; je regretterais seulement que ces notes — qui auraient pu être un peu plus abondantes et surtout plus systématiques — soient dispersées à la fin du texte, selon l'ordre des vers, et mêlées aux notes d'interprétation ; il eût sans doute mieux valu grouper les premières et les disposer au pied d'une analyse préliminaire un peu plus développée que celle qui nous est donnée p. 16-19, analyse qui aurait pu, de plus, rendre quelque service aux historiens qui auront à utiliser la chronique ; les notes de fin de texte auraient été réservées à l'exégèse de détail.

Amené à se prononcer sur la valeur littéraire de la chronique qu'il publiait, M. Diverrès semble avoir été gêné par les jugements contradictoires qu'il a rencontrés : G. Paris avait sévèrement condamné notre pauvre rimeur; Renan et Ch.-V. Langlois, au contraire, lui trouvaient des qualités; c'est à ce dernier avis, d'ailleurs, que serait tenté de se ranger le présent éditeur. Je crois, pour ma part, qu'il faut résolument défendre Geffroy. Que son style soit souvent exécrable et sa technique poétique très faible, c'est ce qu'on ne saurait contester, et ces défauts apparaissent plus tristes encore dans les productions soignées que prétendent être les dits. Mais, dans sa *Chronique*, Geffroy a l'immense mérite de la sincérité, sincérité dans la narration où l'auteur ne rapporte que ce qu'il sait ou croit savoir, sincérité dans les jugements, qui ne sont pas peut-être toujours ni très subtils ni très éclairés, mais où l'on sent la droiture d'un esprit rigide et un très respectable effort d'impartialité. C'est de cette sincérité profonde que découlent, je pense, les autres qualités de notre chronique, et, en particulier, d'une part, l'impression du vrai et du vécu qu'elle donne si souvent, d'autre part, la sensation d'un contact relativement direct avec son auteur, toutes qualités qui ne sont pas monnaie courante dans les œuvres du moyen âge.

En ce qui concerne la très longue étude grammaticale qui précède le texte, j'avoue franchement que je vois là un genre « universitaire », que trop d'éditeurs de texte sont, ou se croient, obligés de pratiquer. Mais il s'agit là évidemment d'une question de principe. En fait, ces introductions, où toute la grammaire de l'ancien français est refaite (ou prétend être refaite) à propos d'un auteur, ont le défaut de noyer l'essentiel au milieu d'un fatras peu utile, quand ce fatras ne dissimule pas cet essentiel aux yeux même de l'auteur de l'étude. Ceci dit, le travail de M. Diverrès paraît honnêtement fait dans l'ensemble ; son erreur la plus grave est de ne pas avoir décelé les subjonctifs en *-oit* (cf. ci-dessus) ; le reste n'est que broutilles ou lapsus difficiles à éviter ; par exemple, p. 28, la remarque sur la rime *deut*, *seut* 3119 est une erreur,

les deux mots ont un *o* ouvert à la base: p. 28 *peür* est un doublet morphologique, et non phonétique, de *peor*; il faut chercher le comportement des adjectifs en *-osus* dans la note 2 de la page 28, note introduite par un *bien entendu* qui ne va pas de soi (bien des textes opposent *-eus* à *-ose*); il n'y a pas d'article sur les rimes en *o* (type du vers 6167); p. 35 la forme *bomme* 855, qui a intrigué l'auteur, est attestée ailleurs, cf. *FEW*, I, 465 et, à l'époque ancienne, *Saint Brendan*, 1520 var.; p. 37, par. 14, *brunchier*, par *u* est une variante très fréquente de *bronchier*, ce n'est pas un fait de phonétique, etc...

Ceci dit, le texte, souvent difficile, reste encore très obscur dans un grand nombre de cas. Voici quelques remarques de lectures. Vers 27 : *latinier* « savoir » au glossaire ; plutôt « beau parler ». — 35 est presque à coup sûr corrompu, malgré la note. — 37 l'allusion au fameux jubilé de 1300 aurait pu être signalée. — 45 *lardon* « piège » est douteux, malgré les dictionnaires; on dit très bien en ancien français *prendre au lart* ou *baillier du lart*. — 47 pas de point à la fin, *Boniface* est le sujet commun des deux phrases. — 95 *cheoit*, subjonctif. — 151 pas de point à la fin. — 240 le second *ne* n'offre pas de sens. — 245 corriger en *Por luy?* — 310 corriger *molt* en *poi?* — 323 les tirets sont inutiles. — 460 les deux points après 461 plutôt. — 485 ponctuation à la fin du vers, pas de virgule à 486, virgule à 487. — 493 on attendrait, semble-t-il, *ou* et non *ainz*. — 500 il semble que dans le ms. *mant* soit corrigé en *tant*, ce qui va très bien, une fois supprimés les deux points de 499. — 509 la correction de *l'en ot* en *le vot* est inutile. — 543 la correction de *bar* en *var* m'est incompréhensible ; les deux mots me sont inconnus. — 566 ne fait sans doute pas partie du discours de Frédéric; c'est plutôt une réflexion de l'auteur. — 574 la correction de *braire* en *traire* paraît nécessaire. — 611 la correction de *prosperité* en *propriété* est nécessaire. — 616 corriger *en poi de terme?* — 656 pas de virgule après *mes*; le sens est «... firent, je dirais mieux contrefirent un roi... » — 665 l'addition de *ne* n'est pas nécessaire; la construction est la même qu'au vers 656. — 689 lire *ne s'i pot*. — 709, cf. 611. — 737 *armes* « vêtements sacerdotaux » est un faux sens ; à plus forte raison à 881 ; il s'agit des « armes ». — 744 lire *lestre* et comprendre « qui ne savent pas lire », lieu commun de la satire du recrutement des prélats au moyen âge. — 747 la correction de *et* en *de* est inutile : « il faut que nature vive », malgré le vœu de pauvreté. — 768 *main clanche*, glosé par « main serrée » ? *clanche* est évidemment le même mot que *esclanche* de 6528 et signifie « gauche », au fig. « avare ». — 830 point à la fin, pas de point à la fin de 831. — 838 *estiviax* n'est pas un « soulier d'été », et le mot n'a probablement rien à voir avec le latin *aestivalis* ; c'était des sortes de bottes, et, de toutes façons, il s'agit d'une chaussure relativement luxueuse; de même, les *soliers à liens* passaient pour une marque de recherche ou d'élégance, cf. la note de Langlois, *Rose* 2149. Il s'agit donc, dans notre passage, d'un reproche adressé au soin vestimentaire

excessif des moines mendiants; cf. un reproche analogue, qui vise les chanoines dans *Fauvel* 787. — 862 le vers ne signifie pas « on donna plus d'importance aux biens matériels qu'à la religion », mais « on fit passer les légistes (c'est-à-dire les laïcs formés à la connaissance et à la pratique du droit romain) avant les clers (qui pratiquaient le droit canon); *divinité* signifie ici « théologie ». — 979 *centaine* dans *onques puis ne tindrent la centaine*, est traduit au glossaire par « centaine », ce qui ne donne pas de sens, ou, du moins, méritait quelque explication; il s'agit ici de *centaine* au sens de « brin, fil qui lie ensemble tous les fils d'un écheveau »; Littré enregistre l'expression *perdre la centaine* au sens de « ne plus savoir où l'on en est »; ce sens convient ici. — 989 je lirais *a l'avespré*. — 990 on peut peut-être corriger *La tondi la force le pré*, cf. Leroux de Lincy, *Livre des Proverbes*, I, 83. — 1106 le vers signifie que Robert d'Artois risqua le sort de la France sur un coup de dés, seul sens de *hasart* en ancien français. — 1107 j'aimerais mieux un point d'exclamation après *France*. — 1116 point à la fin; supprimer le point après *Courtray* à 1117. — 1130 *se tirent avant* est excellent: « s'avancent »; la correction en *se tinrent* est inutile. — 1136 *Flamens* doit être corrigé en *François*, cf. 956. — 1188 la note à ce vers est en partie erronée; *avoir du poil du lou* est une expression fréquente qui signifie « être suspect d'hypocrisie ou de trahison »; cf. une note d'A. Jeanroy, *Revue des langues romanes*, LXIX (1947), 265-70; on disait aussi *avoir du poil de l'ours, du renart, avoir du poil liart*. — 1285 la glose « les uns par les autres » pour l'expression *d'eulz en elz* (glose qui est de Natalis de Wailly) reste douteuse; sur le vu du vers 1303, je comprendrais plutôt : « ils se détruisirent eux-mêmes » (réfléchi, et non réciproque). — 1323 je pense qu'il faut corriger *ci vint, ci cent, ci quatre vins*. — 1324 le ms. a été mal lu; lire *uns envers et autres souvins*. — 1331 je mettrais un point à la fin et virgule à 1333. — 1343 corriger sans doute *demoras*. — 1364 je pense que *Courtray* se rapporte au vers précédent. — 1398-99 sont une sorte de parenthèse, et le vers 1400 se rapporte au vers 1397. — 1418-19 le vers 1419 est évidemment corrompu; mais la correction proposée ne résout pas le problème; il faut lire *Mes force sanz sens me resemble Cas* (ms. *Car*) *d'aventure ou testerie*. Les vers 1110-1115 des *Avisemens pour le roy Loys* (éd. Storer et Rochedieu) donnent, en effet, la solution de la difficulté : *Roys, les faiz de chevalerie Que l'en a fait par testerie Les doit on tenir a prouesse? Certes nenil! et donc quë esse? C'est folie et cas d'aventure, Qui vient a tart et petit dure*. — 1440 *un destrier de sejor* n'est pas une « bête malade, qui doit rester à l'écurie », mais, tout au contraire, « une bête fraîche et reposée, et, par conséquent, puissante »; *de sejor* est évidemment ici un *epithetum ornans*. — 1458 point d'interrogation à la fin. — 1488 *braier* n'a rien à voir ici avec *brai* « boue »; il s'agit du mot qui signifie « ceinture qui maintient les braies »; *avoir le cuer en* (et non *en*, correction inutile) *braier* signifie « avoir peur, manquer de courage »; le Tobler-Lommatzsch a signalé *Escoufle* 1128 *avoir le cuer en la braie*; on pourra

ajouter *Ippomedon* 8526 (— *en la chauce*). — 1544 lire *ou mot* (pour *n'i ot* de l'imprimé) *n'i [ot] soné ne chanz*. — 1548 *demourer en pelain* « demeurer en état de nudité » est une traduction inspirée de la glose de Godefroy, que rien ne justifie; *en pelain* signifie simplement, comme si souvent, « en mauvaise situation »; c'est un emploi figuré de *pelain* « bain de chaux qui sert à peler les cuirs ». — 1549-51 ponctuer *Si ne sai que je die Des ames, s'eles sont en vie — C'est en joie — ou en doulor*, c'est-à-dire « je ne saurais dire des âmes (les corps, eux, ayant évidemment péri) si elles sont en vie — je veux dire, dans la joie du paradis — ou en douleur (c'est-à-dire en enfer) »; *c'est en joie* est une glose que l'auteur donne de *en vie*. — 1563 *tenir son lieu* signifie non pas « être inattaquable », mais « s'appliquer à la situation »; on dit plus généralement *avoir lieu*, cf. Gerson, *Traité contre le Roman de la Rose*, dans *Romania*, XLV, p. 42 ou Lefèvre, *Lamentations*, II, 2629; IV, 506. — 1577 il faut évidemment garder le *nes* du ms. — 1578 point à la fin. — 1584-85 la différence liturgique entre le *trait* et l'*alleluya* est suffisamment expliquée en note; mais le passage ne veut pas dire que le roi est en train de perdre les louanges de ses sujets; l'auteur suggère que le règne de Philippe le Bel est un règne de deuil et non de joie ou de bonheur, puisque le trait se chante à la place de l'alleluya au cours des périodes de tristesse ou de pénitance; cf. un emploi analogue, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, I, 98. — 1588 je ne connais pas d'autre exemple de l'expression *metre de paissiaus en treille*; je pense qu'elle signifie non pas précisement « on vous trompe », mais « l'on fait de vous ce que l'on veut, chacun vous mène à sa guise ». — 1589 je ne comprends pas ce vers. — 1594 lire *nou*, c'est-à-dire *ne le*. — 1630 *chauberc* reste obscur; tout rapport avec *chauber* paraît exclu. — 1634 lire sans doute *Si c'om dist*. — 1643 *ja* est dans le ms. — 1670 *Ainsi quant*, dans le ms., est sans doute un lapsus pour *ainsinques*. — 1679 *La nuit de nouvel* est « la nuit de Noël »; supprimer en conséquence au glossaire *de nouvel* « pour la seconde fois ». — 1684 *teis*, non pas « bourbier », mais « étable ». — 1691-1692 il semble que ces deux vers seraient mieux à leur place entre les vers 1688 et 1689. — 1745 le ms. porte *lor seignor*, dont la correction la plus simple est encore *lor seignoit*. — 1775 *oster la plume* ne signifie pas « dépouiller », comme il est dit au glossaire, mais « faire l'aimable » « flatter quelqu'un, le tromper », cf. *Cligés* 4532; Montaiglon et Raynaud, VI, 32; Jean Lefèvre, *Lamentations*, II, 1060; *plumeor* avec le sens de « parasite », dans les *Proverbes en rimes*, 851; et *esplumer*, *emplumer* avec le sens de « flatter, tromper ». — 1829 couper *Si l'en ennuia*. — 1840 je prolongerais la parenthèse jusqu'à 1842. — 1902-03 l'absence de *ne* dans cette phrase étonne un peu. — 1909-10 je ne comprends pas la traduction donnée en note de ces deux vers; le sens est très clair : « Le fou ne se méfie pas tant qu'il n'est pas puni (proverbe), et après l'action, le repentir vient trop tard. » — 1929 *torele* n'est pas une « tourelle », mais un « verrou » (forme féminine de *toreil*, non relevée par Godefroy). — 1052 *reter* « prendre

au filet », autant que je sache, n'existe pas; ce serait d'ailleurs une forme tout à fait anormale, pour ne pas dire barbare; le sens courant de *reter* « défier, accuser publiquement » convient d'ailleurs ici; le mot est employé absolument. — 1976 *metre en espace* ne signifie pas « perdre, ruiner», mais « écarter de..., chasser ». — 2041-42 ponctuer *De cest pape et de cest ostel Est vostre, Roy, le temporel.* — 2075 ss pas de virgule à la fin de 2075, virgule à la fin de 2077; *mandoit* à 2078 est un subjonctif ; le sujet est le pape. — 2153-2164 il valait peut-être la peine de signaler que le dicton concernant Boniface VIII fut très célèbre; Montaigne, II, 1, le cite encore, d'après les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet ; cf. aussi ce texte, relevé par J. Th. Welter, *L'exemplum latin*, p. 266, note 110 : « Fuit temporibus istis quidam romanus pontifex Bonifacius nomine qui, ut refertur, intravit ut vulpes, regnavit ut leo et moriebatur ut canis ». — 2231 je ne connais pas de verbe *fessier* « traîner », et le vers me reste obscur. — 2245 *couver a meschief* ne saurait vouloir dire « dégénérer », sans doute « rester accroupie dans le malheur ». — 2263 l'exemple de *visinité*, cité par Godefroy au tome VIII (et non au tome III) est tiré, malgré l'étrange renvoi *Pyrame et Thisbé* que M. Diverrès reproduit sans remarque, de la *Bible* en vers de Jean Malkaraume, qui a, en effet, rimé l'aventure de Pirame et Tisbé, après avoir rapporté l'histoire de Suzanne (c'est ce que signifie l'énigmatique référence de Godefroy, *Bonnard, v. 20*, laquelle renvoie à l'étude de J. Bonnard sur les *Traductions de la Bible en vers français au moyen âge*). Le sens de « voisinage » donné au mot par Godefroy est assuré, car l'on sait que ce voisinage est l'une des causes essentielles de l'amour et du malheur des deux amants infortunés. Dans le vers de la *Chronique*, *charnalitez*, qui est coordonné à *visinitez*, ne signifie pas d'ailleurs « plaisirs charnels », comme il est dit au glossaire, mais « parenté par le sang »; *visinité* veut donc bien dire ici « voisinage » (et peut-être « parenté par alliance » ou, simplement, « relations »), et non pas « relations sexuelles ». — 2278 *Renier*, à la *Table des noms propres*, n'est pas *René*. — 2318 *estre a marchié* ne signifie pas « être nombreux », mais « être à bon marché ». — 2350 *prouece* à corriger évidemment en *povrece*. — 2447 ce vers se rapporte au vers précédent. — 2452 *Si n'avoit pas chascun son chois* « les choses ne tournaient pas toujours au gré de chacun ». — 2499-500 ces deux vers doivent sans doute être intervertis. — 2518 il faut une ponctuation forte après *soit*. — 2574 *mesconter maint pas* est une variante de la formule bien connue *mesconter le degré* ou *les escaillons*, donc littéralement « se tromper dans le compte de ses pas », par conséquent « fuir dans le plus grand désordre »; ici, l'expression est employée avec une valeur factitive. — 2640 ce vers est trop long d'une syllabe et le vers suivant se construit mal. — 2648-49 il y a peut-être, comme l'éditeur le suggère en note, mélange de deux constructions; mais on pourrait lire, avec une très légère correction, *je me dout maintë* (pour *m'ait* de l'imprimé) *arme traite N'en soit dou cors...* — 2710 *gardé? garder* me paraît néces-

saire, ou à la rigueur le subst. *garde*, dont la construction serait un peu dure toutefois. — 2765-67 le sens proposé en note par l'éditeur est possible, à la rigueur (*escargié* « imposé ») ; cependant *escargié* peut signifier aussi « déchargé, exempté » ; dans ce cas, l'auteur voudrait dire : « Ce fut le comté de Nevers qui fut le plus touché, cependant personne ne fut totalement dispensé », ce qui paraît plus simple et plus naturel. — 3038 lire *une main cranche* (et non *tranche*) « tordue, rapace ». — 3064 pas de point à la fin, pas de ponctuation à 3065 ; en tout cas lire *qui*, et non *qu'i*. — 3073 pas de ponctuation à la fin, *en chief* de 3074 est le complément de *dechiet*. — 3168 point et virgule à la fin, virgule à 3169. — 3334 lire *Fu lors a Savoie* (et non *a sa voie*) *mal an*. — 3367 lire *Dont maintes* [*genz*] *lors l'eaue burent* pour rétablir la mesure et satisfaire la grammaire. — 3495 bien que je ne connaisse pas d'autre exemple de l'expression *estre de prise a auc.*, il est certain que *prise* est ici le subst. verbal de *prendre*, et non pas celui de *prisier*, comme interprète le glossaire. On dit, en effet, couramment en anc. fr. *soi prendre a auc. d'auc. ch.* pour dire « être comparable à, rivaliser avec ». — 3506 je crois qu'il y a ici simplement un jeu de mots sur les deux sens possibles de *deschant*, le sens technique de « composition musicale à deux voix », et le sens figuré de « changement de ton », et, par conséquent, de « disposition d'esprit, de sentiment ». — 3515 *cheance* est ici à prendre au sens propre « le jet, la chute du dé ». — 3520 ce vers me reste obscur ; *porfire* ne semble pas pouvoir être ici le nom de la roche ; ne s'agirait-il pas du nom du philosophe ? — 3528 lire *qui* (et non *qu'i*) *lor feroit* « si on leur faisoit ». — 3539-40 ces deux vers signifient exactement le contraire de ce que l'éditeur leur fait dire en note : « Ce que je viens de dire (à propos des Templiers), je ne le dis pas par jugement ; ce n'est pas un jugement que je prononce, mais une simple opinion que j'exprime. » La suite, d'ailleurs, développe bien la pensée de l'auteur : seul Dieu est le véritable juge. — 3562 imprimer *Decret*, avec une majuscule, il s'agit du *Decret* de Gratien. — 3577 le ms. porte *parroit*, ce qui donne seul un sens. — 3605 *qui aprent le mal*, non pas « qui apprend le mal », mais « qui s'accoutume au mal », sens fréquent de *aprendre*. — 3631 ss sont obscurs dans le détail, mais, de toutes façons, il faut une virgule après le vers 3635, et non un point, car la principale de la phrase est *Ja de ce ne descorderé*... Le sens est, en effet, le suivant : « Les Templiers avaient des prêtres pour les diriger ; et si ces prêtres connaissaient les crimes des frères, mais ne les ont pas réprimandés..., mon ferme avis est que ces prêtres doivent être condamnés plus sévèrement que les frères. » Le vers 3634 est évidemment corrompu ; la correction introduite dans le texte imprimé ne me paraît pas donner un sens acceptable ; Buchon avait corrigé *n'ont esté pris* et Natalis de Wailly *ont esté pris* (moins bien sans doute). — 3779 ce vers se rapporte au vers précédent, et non au vers suivant ; le *nouviau temps* est simplement « le printemps », ici et au vers 4675. — 3862 il faut évidemment corriger *Qui puis n'alerent trot* (ms. *trop*) *ne pas*. — 4007 je

crois que *sanz sejor* « sans répit » se rapporte à *Grant angoisse... li fesoient* ; donc pas de virgule devant *sanz*. — 4038 Buchon avait supprimé *ot*, non sans raison, semble-t-il. — 4040 ce vers est obscur ; Buchon et Natalis de Wailly avaient corrigé *ot* en *eüst* ; mais ce n'est là qu'un pis-aller. — 4137 il s'agit évidemment de « tirer les rois » à l'occasion de l'Épiphanie ; le passage aurait dû être signalé p. 353, sous la rubrique *Distractions et divertissements*. — 4481 point à la fin. — 4612 *charbons* doit sans doute être corrigé *chardons*. — 4643-45 l'éditeur, ayant bien vu à quel proverbe l'auteur se réfère, aurait du corriger *Car cil qui ce* [*qu'*]*aimme ne donne, Droit de proverbe escrit nous sonne Que ce que desirre* (et non *desirré*) *n'est mie* « celui qui ne donne pas ce qu'il aime, le proverbe nous apprend que ce qu'il souhaite ne se réalise pas. » — 4655 *c'est Loys de France* entre virgules ; c'est une sorte de parenthèse. *Cil qui tout'a valor* est le sujet de *passa* au vers 4657. — 4756 *tost* (et non *tost'*) et *taille* sont des verbes et non des substantifs ; l'auteur veut dire que certains diminuent, les autres exaltent la splendeur de la fête, chacun selon ses préjugés (cf. 4759-60) ; la note est donc à supprimer. — 4778 *sermantois* n'est pas un participe passé, mais un adjectif en *-ois*. — 4801 lire *Puis que*, et non *Plus que*. — 4878 pas de ponctuation à la fin ; pas d'interrogation à 4881, mais une simple virgule. — 4990 *floz*, la lecture est douteuse, peut-être *cloz*, dont le *c* initial serait corrigé d'un *l*. — 5115 lire *s'i*. — 5124 *engendroit* est un subjonctif. — 5126 virgule après *plusors*, *dont* est un neutre. — 5164 on est tenté de corriger *seroit* en *feroit*. — 5183 il s'agit de Louis, fils de Philippe le Bel, roi de Navarre, cf. 5199, et non pas, comme le propose la note, de Philippe le Bel ou de Philippe le Long. — 5189 *tendis* « répit, délai, intermède », plutôt que « moment ». — 5245 *sanz recreance*, comme au vers 5170, signifie « sans retour, sans repentir », et non « sans relâche » ; au vers 5170, lire d'ailleurs *s'i chieent*, et non *si*...—. 5252 le sens donné en note me paraît un contresens, *convenir* étant souvent transitif en ancien français ; comprendre « il nous faut tous nous arrêter à elle », c'est-à-dire « la mort est le point d'aboutissement de toute activité humaine ». — 5353 le vers est difficile ; *ventes* ne signifie sans doute pas « articles vendus », mais « redevance payée pour avoir le droit de vente ». — 5380 les expressions figurées *metre*, *traire*, *estre au pain menu* sont relativement fréquentes, cf. *Rose*, 14464 ; *Regrès Nostre Dame*, 212, 1 ; *Chansons et Dits artésiens*, IX, 38 ; Jubinal, *Nouveau recueil*, II, 133 ; *Miracles de sainte Geneviève*, dans Jubinal, *Mystères*, I, 293. — 5413 je mettrais une virgule après *table*, *iceste* (sc. *monoie*) reprenant le vers précédent ; *table* « atelier monétaire » me paraît douteux, je comprendrais plutôt « parisis et tournois de change ». — 5452 allusion à un tour d'escamoteur ; le verbe *soufler* n'est pas enregistré au glossaire. — 5528 *embouchement*, non pas « embûche, embuscade », mais « obstacle » ; il s'agit, au propre, du bouchon formé de branches entremêlées que l'on utilise pour fermer un passage ou un trou dans une haie. — 5695 la correction proposée est improbable ; je lirais *Et*

qu'aussi leal, ou meillor, Crestien estoit [*com il*] *n'iere*, avec un emploi bien connu de la négation dans la comparative. Le grand maître affirmait être aussi bon chrétien, et peut-être meilleur, que le cardinal qui le jugeait. — 5740 la correction est inutile : « il frappa tout le monde d'étonnement ». — 5286 je ne connais pas le mot *escire* « connaître ». — 5869 le scribe a bien écrit *jolitté*, mais il semble avoir voulu, d'un trait léger, corriger le premier *t* en *é* ; donc *jolieté*. — 5874 *fussent*, on attendrait *furent*. — 5916 *enchantre* « enchanteur » serait un barbarisme, car *enchanteor* est un *incantatorem*, et non un **incantorem* ; son cas sujet, attesté du reste, est *encantere*. Il suffit de lire *Que sanz enchant entr'euz le firent*. — 6072 couper *mal an, malan* est un terme médical. — 6076 l'explication proposée en note est improbable; le texte est peut-être fautif. — 6087 la correction de *si* en *li* est inutile. — 6125 le point d'interrogation fait contresens ; *pas*, au vers 6124, ne peut être que le substantif, et non la négation ; *pas legier* « entreprise présomptueuse ». — 6174 la traduction proposée en note est peu exacte; comprendre : « Mais leurs discours n'étaient que paroles (ou palabres) peu sincères ». — 6231 je ne pense pas que *sanz droit de fait* puisse signifier « sans droit véritable ». L'idée exprimée, c'est que les chevaliers convoqués pour l'ost ne purent compenser les dépenses qu'ils avaient faites, et les engagements qu'ils avaient consentis pour couvrir ces dépenses, par les prises de guerre; l'expression reste obscure. — 6267 on pourrait peut-être corriger *Et si tint le pape en ses las*, ce qui rétablit la mesure. — 6312 point à la fin. — 6314 virgule à la fin. — 6385 *si fort* se rapporte à *bruncha*, et non à *courant*. — 6404 le ms. porte *Dont je fais ici raison*, ce qui est encore trop court d'une syllabe. — 6418 le ms. porte *Qui autre chose..., qui* ayant le sens de « si on... ». — 6434 *convers* ne peut qu'être une faute pour *cuivers*. — 6460 la correction de *que* en *qu'en* n'est peut-être pas indispensable. — 6471 la ponctuation est erronée ; *ensaignoit* est un subjonctif coordonné à *s'avise* ; lire *Et qu'i les ensaingnoit par fet* (pour *qu'i* = *qu'il*, cf. 7215). — 6501 il faut sans doute corriger *doit* en *dois*. — 6503 on est tenté de corriger *Car tel fait* en *Par tel fait*. — 6584 deux points à la fin. — 6600 virgule à la fin serait plus clair. — 6616 le ms. porte *Itel*, et non *Un tel*. — 6619 il faut sans doute corriger *chargie* en *changie*, l'explication donnée en note n'étant guère vraisemblable. — 6654 couper *en maine*. — 6683 pas d'interrogation à la fin ; *estes vos...* « vous voilà... » — 6766 supprimer le point final. — 6941 pas de virgule à la fin. — 6979 pas de point à la fin, et supprimer la note. — 7019-21 la construction de ces vers n'est pas claire. Le vers 7020 est peut-être une sorte de parenthèse; dans ce cas, corriger *ont* en *ot* et mettre deux points, ou une virgule, après 7018. — 7036 deux points à la fin, *nioit* et *confessoit* de 7037 sont des subjonctifs. — 7039 lire *ni*, substantif signifiant « négation », et non *n'i* qui ne donne pas de sens, cf. 5032. — 7063 le ms. porte *qui les*, et et non *que les*. — 7109 il faut sans doute corriger *de tout* en *de tant*, « lui donner au moins cette preuve d'amitié » ; cf. la faute inverse 7135. — 7116,

virgule à la fin, plutôt que point. — 7226 supprimer le point à la fin et supprimer la note ; *recercelé* se rapporte évidemment à *dorenlot* (mal traduit au glossaire par « mignon » ; c'est « boucle de cheveux ») ; le texte latin de Jean de Saint-Victor *cicino plicato* aurait dû mettre l'éditeur sur la voie du vrai sens. — 7256 le sens exact du vers *Du jeu de bouclier ot retraite* n'est pas clair ; *retraite* pourrait bien désigner ici un certain coup d'épée, comme c'est souvent le cas. — 7307 lire *Mes s'avoir*, et non *Mes savoir* ; l'interversion des vers 7305-7306 me paraît inutile ; quant à la parenthèse, elle ne comprend que le vers 7306 (de l'édition), et non le vers 7307. — 7310 virgule à la fin, et non point. — 7365 il faut sans doute corriger *tes* du ms. en *tos*. — 7469 peut-être faut-il corriger *les* du ms. en *le*. — 7535 la virgule doit être placée après *plus*, et non à la fin du vers, *au torner* étant le complément de *s'en vindrent*. — 7544 le ms. porte *qui que s'ait fait* (*s'* = *ce ?*). — 7601 le ms. porte *lor fist*, et non *lor fust*. — 7696 le ms. porte *ne crust*, et non *de crust*. — 7736 les tirets sont inutiles. — 7819 le nombre est écrit en chiffres dans le ms. ; il fallait, comme toujours, transcrire par *vint et quatre*, ce qui donne la mesure juste ; de même au vers 7887. — 7825 la correction de *otroia* en *otroiera*, qui fausse la mesure, ne me paraît pas nécessaire. — 7849 lire *ne mes que les deus gages* (et non pas *d'eus*, qui ne donne pas de sens), les gages étant payés deux fois par an. — 7859 *lesces* « lames d'épée » m'est inconnu, et le vers me reste obscur. — 7895 ponctuer plutôt avant *vers celz de France*, et non pas à la fin du vers. — 7910 lire sans doute *a l'abaïe* (nom propre ?) — 7920 note : l'explication de l'éditeur, concernant le désordre des derniers vers du texte, repose sur l'hypothèse, gratuite à mon sens, que le vers 7920 était identique au vers 7905, et il faut beaucoup de hardiesse pour introduire dans le texte imprimé ce vers 7905 au lieu et place du vers du ms. *Por ce ne set on qu'en en die*. Je pense pour ma part que ce désordre final est dû au fait que le ms. reproduit ici, au net, un brouillon qui contenait deux rédactions différentes d'un même événement, rédaction entre lesquelles l'auteur n'avait pas fait de choix ; mais il ne s'agit là évidemment que d'une simple hypothèse, qui amène également à supposer que la chronique n'a pas été terminée (interrompue par la mort de Geffroy ?) et que nous en possédons tout ce qui en a jamais été écrit.

Félix Lecoy.

L'Estoire de Griseldis edited by Barbara M. Craig, University of Kansas Press, Lawrence, 1954, in-8°, VIII-72 pages.

La thèse américaine, en matière de littérature française du Moyen Age, a remplacé la thèse allemande de jadis, que les Paul Meyer et les Gaston Paris se donnaient la peine d'étudier et de critiquer avec tant de soin ; même qualité et même défaut : exactitude de l'étude littéraire et philologique, limitation d'un sujet déjà strictement limité. Ces définitions conviennent au présent ouvrage où la *post-graduate* Barbara M. Craig nous donne une édition

soigneuse d'une des pièces les plus intéressantes du théâtre français médiéval, connue par un seul manuscrit à miniatures en grisaille [1].

L'originalité de cette pièce est que, appartenant à la fin du XIVe siècle exactement 1395), et rappelant par son sujet légendaire les *Miracles de Notre-Dame* du manuscrit Cangé de la même époque, elle est entièrement dépourvue de tout élément surnaturel. En cela, elle évoque les *abele spelen* flamands, un *Lanceloet van Denemark* ou un *Esmonreit* et ceci semble avoir échappé à Barbara M. Craig, preuve de la spécialisation excessive dont je parlais, comme d'un défaut de l'étudiant américain.

Il se pourrait bien, en effet, que l'*Estoire de Griseldis*, dont Mario Roques a excellemment parlé dans les *Mélanges d'Histoire du Théâtre du Moyen Age et de la Renaissance* [2] soit, en bloc erratique, un témoin isolé d'un genre disparu : le drame profane médiéval du XIVe siècle.

Cependant, son auteur (car B. M. Craig reprend à son compte, en la renforçant d'arguments nouveaux, la thèse de son maître Grace Frank), Philippe de Mézières (1327-1405), qui, le premier, a raconté en prose française l'*Estoire de Griseldis*, était familier avec le théâtre religieux. On lui doit, en effet, un office latin de la *Présentation de Marie au Temple, joué en Avignon en 1372 et 1385* [3].

Barbara M. Craig rend vraisemblable que cette pièce ait été jouée à l'Hôtel d'Orléans, à la Pentecôte 1395, comme invitation au mariage franco-anglais dont il rêvait pour son élève Charles VI, et elle rend assez vraisemblable que le *Quint Chevalier* de la pièce soit Philippe de Mézières lui-même, dont le rôle littéraire, déjà attesté par de nombreux ouvrages, s'augmente d'autant.

A la fin du volume, un glossaire sommaire, une table des noms, une bibliographie et un Index se rapportant à l'introduction, le rendent d'autant plus maniable. Les vers du texte sont numérotés de 4 en 4, mais il est désagréable que les noms des interlocuteurs soient en italique comme les rubriques avec lesquelles ils arrivent à se confondre, et non en petites capitales comme c'est l'usage.

Gustave COHEN.

Juniano MAIO, **De Maiestate**, inedito del sec. XV, a cura di Franco GAETA (Scelta di curiosità letterarie inedite o rare). Bologna, Commissione per i testi di lingua, 1956. — In-16 de LXXIV-288 pages.

Par ce volume, la Commission fondée en 1860 renoue l'élégante et précieuse « guirlande » interrompue il y a plus de cinquante ans au numéro 249 ;

1. Reproduites dans mon *Théâtre Profane*, Paris, Rieder, 1931, in-8°, pl. XX-XXXIV, d'après le manuscrit B. N. fr. 2203.

2. *Mélanges* offerts à Gustave Cohen, Paris, Nizet, 1950, p. 119-123. Il y explique notamment la transformation de Griseldis en Griselidis où l'adjectif « grise » a pu jouer un rôle.

3. Voir mon article de la revue canadienne *Maria*, à paraître en 1957.

cette série de petit format constituait et va de nouveau fournir un abondan appendice à l'illustre *Collection d'œuvres inédites ou rares* de Bologne (jadis Romagnoli). La commission nouvelle a pour président notre collègue Raffaele Spongano, professeur à l'Université de Bologne.

Juniano Maio était un humaniste napolitain né dans le 1er tiers du XVe siècle ; il vécut dans l'entourage de Pontano et appartint à son Académie. Il enseigna publiquement les lettres classiques — Sannazar fut de ses élèves — et fut aussi précepteur dans la famille royale. Il écrivit un poème, qui est perdu, *L'inventione della caccia*, traduisit l'*Art de bien mourir* d'Albert le Grand, et composa, sans doute en 1492, le traité *De Maiestate*, appelé par certains biographes *Laudi de soa maestà*, étiquette qui fausse un peu le sens du livre, encore qu'un titre italien lui convienne mieux qu'un titre latin. Cette œuvre inédite ne se trouve, semble-t-il, que dans un manuscrit (ital. 1711) de la Bibliothèque Nationale de Paris. Franco Gaeta donne d'après Mazzatinti et Croce la liste de vingt-sept délicieuses miniatures qui le parent : figures et scènes historiques, vues de villes italiennes ou orientales, personnages allégoriques ou mythologiques : ces miniatures sont l'œuvre de Nardo Rapicano.

Le plan du livre est simple : une vingtaine de chapitres offrent chacun le tableau d'une des vertus propres à la majesté royale : tableau théorique illustré d'un exemple tiré de la vie du présent roi de Naples, Ferdinand Ier (Ferrante), fils d'Alphonse V d'Aragon ; Ferdinand devait mourir deux ans plus tard. On retrouve dans ce traité des souvenirs et citations d'Aristote (*Éthique* seulement) et surtout de Cicéron (deux douzaines d'ouvrages), puis de Sénèque, et de plusieurs autres comme Ovide, Macrobe, Tite-Live, Salluste, Pline, Virgile, pour ne rien dire des *minores*. Cette discipline classique où se plie l'auteur a les conséquences qu'on peut deviner : si la langue poétique polie par les Toscans a déjà pénétré profondément les œuvres lyriques des Napolitains, la prose littéraire et savante n'en est encore qu'à ses premières armes dans l'Italie du Sud. La langue de Maio est un alliage incertain, où se fondent encore gauchement le latin et le dialecte de Naples, sous un épais vernis *boccaccesco*.

Sa pensée non plus n'est pas très originale. L'auteur ne se propose pas de faire un panégyrique ; il se prend pour un moraliste, un conseiller politique ; mais dans son admiration sincère, peut-être naïve, pour Ferdinand, il est visible qu'il idéalise la figure du roi. Peut-on cependant lui en vouloir ? Après la guerre parfois désastreuse faite aux derniers Angevins, les tumultes de la populace et les rébellions d'une féodalité turbulente contre Alphonse d'Aragon, après les conjurations et trahisons du milieu du siècle, une trentaine d'années moins troublées ont commencé d'asseoir la nouvelle monarchie ; une prudente administration a ramené peu à peu une certaine prospérité matérielle ; avec celle-ci ont refleuri les arts et les lettres. En la personne de Ferdinand, les Aragonais se sont à la longue « nationalisés ». Une

collaboration politique s'est établie, ou semble être devenue l'idéal où tendent à la fois la monarchie et les « sièges » anciens et nouveaux de la noblesse. Maio, de famille patricienne, incarne cette nouvelle forme d'esprit civique : si elle ne manifeste pas la force, la noblesse de l'idéal qui anime le premier humanisme florentin — ce feu de liberté, liberté personnelle et nationale, qui agite Dante et Pétrarque —, ni le culte de l'esprit réveillé depuis lors en Italie, transmis à Boccace et aux penseurs de la Renaissance, il convient cependant d'avoir quelque estime pour le sens moral, l'équilibre et la dignité d'une pensée comme celle de Maio, avocat d'une monarchie taillée en somme à la mesure et du réel et du possible en son siècle. Ne lui demandons pas la variété d'imagination d'un Jean de Salisbury, le charme littéraire du *Policraticus*, ne lui demandons pas la vigueur logique et pratique de Machiavel — qui, beaucoup plus sévère que Maio, semble plus juste pourtant quand il juge Ferdinand : Guichardin lui-même blâme les « coutumes » du roi —. Il n'empêche que le *De Maiestate* est un document appréciable, sinon comme portrait d'un certain prince, du moins comme témoignage d'une certaine opinion publique. La forme enfin du texte, que Franco Gaeta ne songe pas à donner pour admirable ni même pour savoureuse, présente elle aussi un intérêt documentaire, limité dans le temps et dans l'espace, mais positif, surtout à titre de comparaison.

Dans une collection mineure, il n'était pas possible de fournir un dépouillement systématique des formes. Franco Gaeta s'est borné à publier en appendice un petit glossaire alphabétique de vingt pages, contenant les termes dialectaux les plus typiques (*acocella* aiguillon, *affronte* ouvertement, *doncelle in capilli* filles nubiles, *dónara* f. pl. dons, *inlaidesciere* souiller, *linguto* médisant, *manegora* dévoratrice, *porfia* insistance acharnée, *rappia* clairière, *Saragosa* Syracuse, *spantoso* épouvantable, *ventilato* bouffi d'orgueil), avec quelques latinismes singuliers. Suit un index des noms. Les retouches apportées au manuscrit lorsqu'il semble fautif, les références des citations, les éclaircissements historiques, sont donnés à mesure au bas des pages. Les principes critiques adoptés pour la transcription sont exposés dans une note préliminaire. Tout cela mérite la plus franche approbation.

André PÉZARD.

Carl J. STRATMAN, **Bibliography of Medieval Drama**, Berkeley, University of California Press, un volume in-4°, 424 pages.

Une bibliographie, c'est une œuvre de patience et d'abnégation, dont il faut toujours être reconnaissant à celui qui se décide à l'entreprendre. Il la croit un aboutissement, et elle n'est qu'un point de départ, étant vouée aux suppléments périodiques imposés par le progrès de la recherche.

En ce qui touche le théâtre du moyen âge, je me souviens que, tout jeune et classant des fiches à l'Institut de Bibliographie de Otlet et La Fontaine, je ne disposais dans le système de classification de Dewey, qui y était imposé,

que d'un seul numéro. Son compatriote Stratman en compte 3 771 et ses listes — sort de toute bibliographie — sont naturellement incomplètes.

Voici l'économie générale de l'ouvrage du R. P. Stratman. Après une copieuse énumération de sigles des Bibliothèques et de Périodiques (p. 5 et 15) :

I. — Collections.
II. — *Festschriften* (en français : Mélanges).
III. — Bibliographie des Bibliographies (où il y a beaucoup plus que ce titre n'implique, mais où il conviendrait d'ajouter une liste des Bibliothèques et Revues spécialisées, telles que notre *Revue d'Histoire du Théâtre*, l'admirable *Collection Rondel* (Arsenal) et celle de l'Université de Vienne (Institut für Theaterwissenschaft) et de l'Ohio State University.
IV. — Histoires générales (manque un chapitre « Histoire de la Mise en scène »).
V. — Théâtre anglais au moyen âge.
VI. — Hrotswitha (on se demande pourquoi cette situation privilégiée à la moniale de Gandersheim, qui a été absolument sans influence sur la genèse et l'évolution du Théâtre Médiéval).
VII. — Le Drame byzantin (qu'on aurait attendu en tête).
VIII. — Le Théâtre en France.
IX. — Le Théâtre en Allemagne.
X. — Le Théâtre en Italie.
XI. — Le Théâtre en latin (par lequel il eût fallu commencer).
XII. — Le Théâtre de la Péninsule Ibérique.

L'appendice II est consacré aux collections de revues figurant dans les bibliothèques américaines.

Le livre se termine sur un Index *nominum et rerum*.

Énorme lacune : le Théâtre néerlandais, qui est tout un monde, et le Théâtre wallon ne sont pas même mentionnés [1], non plus que le Théâtre slave (dalmate et tchécoslovaque notamment).

En se tenant à son plan, et malgré les critiques que je viens de formuler en passant, l'auteur eût pu — en se servant de mentions abrégées avec nombre de renvoi — se dispenser de répéter jusqu'à trois des mentions complètes de livres, qui ne sont même pas toujours indispensables au lieu où on les trouve.

Je n'en donnerai que quelques exemples :

— Chambers : *Medieval Stage*, cité avec titre complet sept fois.

— Sepet : *Les origines catholiques*, dont le titre est reproduit intégralement ou en abrégé, sous les nos 279, 655, 2840 (intégralement). Du même auteur, les nos 2 864-7 auraient pu être fondus en un seul ; 3068 répète 3065.

1. Sauf sous le no 661, mais pas expressément.

En ce temps d'impression chère, on eût pu faire, à ce propos, l'économie d'une trentaine de pages.

Additions et critiques de détail :

P. 51 (à la fin de la liste de *Mélanges*) ajouter : (édit. et dates à préciser) *Mélanges* offerts à Mario Roques, 4 vol. ; *Mélanges d'Histoire du Théâtre du Moyen Age et de la Renaissance* offerts à Gustave Cohen, Paris, Nizet, 1950, in-8°. (Bibliographie) ; celle-ci devrait figurer déjà à la fin du chapitre III.

A la fin du chapitre IV (très incomplet), il faut ajouter : *Enciclopedia dello Spettacolo* fondée et dirigée jusqu'à sa mort par Silvio d'Amico. — Silvio d'Amico : *Storia del Teatro*, 4 volumes, Milan, Garzanti, 1953, in-4°. — Cohen (Gustave) : *Études d'Histoire du Théâtre en France, au Moyen Age et à la Renaissance*, Paris, 1956, Gallimard, in-8°. — Frank (Grace) : *The Medieval French Drama*, Oxford, Clarendon Press, 1954, in-8°.

N° 639. Pourquoi les livres de Leroy (Onésime), Sepet (653), Anz (716), figurent-ils dans le chap. V, *Medieval English Drama* ?

N° 2529. Aj. *Tout Homme*, traduit par Fluchère (H.), joué par le Rideau Gris de Marseille, et publié par *Cahiers du Sud*, 1936. Dans le chapitre VIII (*French Drama*) manquent, au début, les Frères Parfait. — 2735. Il conviendrait de signaler l'édition en un volume, aux Presses Universitaires, 1948, encore accessible, tandis que la précédente est épuisée et ne sera jamais réimprimée, ce qui est regrettable à cause des illustrations, dont les clichés sont perdus. — 2776. Suchier (avec une étoile comme dans les Baedeker) mais pourquoi omettre l'*Histoire de la Littérature et de la Langue françaises* de Petit de Julleville, et la *Littérature française* de Bédier et Hazard, nouv. éd. 1948 ? — 2826. Ajouter : 3e édition, p. 950, avec bibliographie de l'*Histoire de la mise en scène*, qui méritait un chapitre à part. — 2936. Oxford, etc. corr. : Strasbourg, Istra. — 2957. Corr. : zu *EHRE*. — 3007. Basilique. — 3056. Ajouter : l'*Estoire de Griseldis* éd. by Barbara M. Craig, University of Kansas Publications, 1954, in-8° et l'étude de M. Roques dans *Mélanges G. Cohen*. — 3297. Gessler devait être rapproché de Cohen et Young, mentionnés bien inutilement trois fois sous les nos 581, 2910 et 3388. — 3318. Stil. — 3391. Ajouter : *Le Mystère de la Passion de Lucerne* by M. Blakemore Evans, New York, 1943, in-8°.

P. 396. Ajouter : 2e col. bas : Goulton (G. G.), *The Medieval Drama*, 1951.

P. 416. Ajouter ; Salter, *The Medieval Drama in Chester*, 1955, in-8°. Cohen (G.), *Anthologie du Drame liturgique en France au moyen âge*, Paris, éd. du Cerf, 1955, 1 vol. in-12.

Fautes d'impression :

N° 96 Inédits ; — n° 243 *Cloetta* ; — n° 396 inédits ; 3e l., théophiliennes, religieux ; — n° 641 Dic. ; — n° 652 Benediktbeuern ; — n° 661 toneelspelen ; — n° 749 Spiel ; — n° 2757 histoire ; — n° 2860 La.

Pour terminer, je ne voudrais pas donner le change au lecteur et à l'au-

teur, en leur faisant croire que je minimise la dette, qu'en tant qu'historien du Théâtre, nous avons contractée envers le Père Stratman, qui a consenti à colliger cette importante et désormais indispensable Bibliographie du Théâtre médiéval.

Gustave COHEN.

Grace FRANK, **The Medieval French Drama**, Oxford, Clarendon Press, 1954, un volume in-8°, x-296 pages.

Mme Grace Frank, professeur honoraire au collège féminin de Bryn Mawr et dont la compétence en matière de Théâtre du moyen âge est bien connue, nous a donné, ici, sur cette matière, un excellent manuel, dont l'information est étendue et sûre, sans exclure les vues personnelles et un réel sens de la scénologie. L'auteur y traite à la fois du Théâtre religieux et du Théâtre profane, celui-ci plus spécialement, dans les derniers chapitres, XIX à XXIV, ce qui ne va pas sans redites, car il avait été question déjà, par exemple, du *Dit de l'Erberie* dans le chapitre XI, et de l'*Estoire de Griseldis*, dans le chapitre XV.

Peut-être vaut-il mieux, comme je l'ai toujours fait, séparer complètement le religieux et le profane, sans pouvoir éviter, d'ailleurs, les interférences, comme lorsqu'il s'agit des scènes comiques du *Jeu de Saint Nicolas* ou du *Courtois d'Arras*.

Voici quelques points de détail :

P. 13. Il me paraît difficile d'imaginer que les trois effets scéniques du *Babio* (feinte du changement de voix, Fodius contrefaisant le malade et le compissage d'un personnage, surtout les deux premières) aient pu être réinventées, au XIIIe, au XVe, et au XVIIe siècles, et je persiste à croire à une transmission, soit par le livre, soit par la scène. — *P. 22*. Manque l'épitaphe du Mime Vitalis (IXe siècle); cf. Gougenheim dans les *Mélanges Cohen*. — *P. 23*. Dernière ligne : Le témoignage de saint Ethelwold est formel, quand il invoque le bon usage des moines de Fleury-sur-Loire et de Gand (j'ai pu établir qu'il s'agit de l'abbaye de Saint-Pierre). — *P. 24*, n. 2. On peut désormais recourir à mon *Anthologie du Drame liturgique*, Paris, éd. du Cerf, 1955, in-4°. — *P. 25*. Fin du 2e al. Le Mercator figure déjà au milieu du XIe siècle daus le *Sponsus*, cf. *ibid.* — *P. 57*. Pour le *Daniel* de Beauvais, il importe de mentionner les *Conduits*, qui sont un genre musical très important que Jacques Chailley a bien étudié. — *P. 74. Transitional plays*. Pourquoi ne pas se servir de l'èxpression commode de Drame semi-liturgique... invoqué d'ailleurs page 76 ? — *P. 92*. Renvoyer à G. Cohen : *Mansion* dans *Mélanges Huguet*, 1940. — *P. 108*. Il convient de remarquer que le *Miracle de Théophile* nous est parvenu amputé du début, au moins de son Prologue. — *P. 111*, n. 1. Il m'a semblé que les imprécations de Théophile, dans la première scène, s'adressaient à un Dieu le Père véritable

ment présent. L'existence d'un petit diable est apparue aussi à la Représentation. — *P. 153*. Pour la datation des *Natività liégeoises* du Manuscrit 617 de Chantilly, auxquelles une belle place est faite, il faut tenir compte des éléments liturgiques que seules elles présentent encore et de l'emploi qu'elles font de la laisse assonancée, ainsi que des formes archaïques comme *az*, *heel*, etc..., ce qui les fait remonter au moins au début du XIIIe siècle et non à la fin du XVe où les a copiées sœur Katherine Bourlet, que j'ai réussi à identifier par des documents des Archives de Liège, qui attestent la survivance de ces pièces jusqu'au XVIIe siècle. — *P. 167*, n. 2. Rapprocher *Puy* de *appuyer*, comme le fait Margarete Rüsler, me paraît absurde. — *P. 168*, l. 5-8. L'existence de troupes professionnelles d'acteurs comiques me semble prouvée dès le XVe s. (cf. mes *Grands farceurs du XVe s.* dans *Études d'Histoire du Théâtre en France au Moyen Age et à la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1956), ch. XIV. — *P. 174*, n. 2. Il y a une édition plus récente de la *Frankfurter Dirigierrolle* (cf. *Histoire de la mise en scène*, p. 191, n. 6 et p. 324 de la 3e édit. 1950). — *P. 175*, n. 2. Cf. *Influence of the Mysteries on Art* dans *Gazette des Beaux-Arts*, New-York, 1943, p. 326-342 ; 7 planches. — *P. 140*, n. 1. Sur la *Couvade*, cf. *Bulletin Académie royale de Belgique*, Ve s. C. XXXV, 1949. — *P. 244*, l. 19. Corr. Malostru. — *P. 273*. *List of Books*. Précieuse bibliographie qui explique les titres cités en abrégé dans le cours du volume. En tête : ajouter : Stratman (Carl J.), *Bibliography of Medieval Drama*, University of California Press, 1954, in-4°, 424 p. — Cohen (Gustave), *Études* citées ci-dessus, 1956, 1 vol. in-8°, 494 p., 8 pl. — Goulton, *The Medieval Drama*, 1951, in-8°. — *P. 289*. *Index Nominum et Rerum*, modèle du genre. Aj. Cailleau (Hubert), p. 71, n. 4.

Quant au style, qui est en général excellent, et attrayant, plusieurs américanismes, qui ne sont pas dans nos dictionnaires anglo-français, embarrassent comme : Befuddled, cavorting, berate, slaistick.

Un beau livre désormais indispensable à l'historien du Théâtre et à l'étudiant ès lettres médiévales.

Gustave Cohen.

PÉRIODIQUES

Bulletin bibliographique de la société internationale arthurienne, 7 (1955). — P. 73-78. J. Lods, *Les parties lyriques du « Tristan » en prose.* Mlle L. examine les caractères divers de ces lais : lais amoureux, lais de deuil ou lais d'action ; mais elle marque aussi que l'étude de ces pièces, dont certaines peuvent être des additions de remanieur, ne sera probante que quand la tradition manuscrite et l'édition du roman le permettront. — P. 79-87. G. D. West, *Gerbert's* Continuation de Perceval *(1528-43) and the sparrow-hawk episode.* Étude comparative des versions de l'épisode. — P. 89-101. Anthime Fourrier, *Remarques sur la date du* Conte del Graal *de Chrétien de Troyes.* M. F. serait disposé à placer dans la période allant de mai 1182 à l'automne de 1183 la composition du *Graal*, et oppose cette « hypothèse » à celle de Mme R. Lejeune qui opterait pour l'année 1180 ou les premiers mois de 1181. — P. 103. F. Bogdanow, *A hitherto unidentified fragment of the prose Tristan : ms. Brussels archives générales 1411. C.* Il s'agit en réalité de deux fragments dont le premier correspond au paragraphe 495 de l'Analyse de Loeseth, tandis que le second est un fragment de la *Queste.* — P. 105-108. F. Bogdanow, *An arthurian manuscript : Arsenal 3350.* Manuscrit contenant une version abrégée de la Vulgate du cycle entier des romans en prose du Graal.— P. 115. J. Frappier, Notice nécrologique d'István Frank.

— 8 (1956). — P. 69-77. Madeleine Blaess, *Arthur's sisters.* — P. 78-90. C. Foulon, *Les deux humiliations de Lancelot.* Il s'agit de la « charrette » infamante où Lancelot monte après une courte hésitation, et des défaites volontaires auxquelles il se soumet sur l'ordre de la reine, humiliations très différentes commandées toutefois l'une et l'autre par l'absolue soumission à la volonté ou à la fantaisie de la dame : M. F. conclut : « Des mythes primitifs aux images courtoises se continue un travail de rationalisation, qui rapproche l'homme de lui-même, etc... », mais il ne montre guère clairement à quel « mythe primitif » se rattacherait l'épisode des « défaites volontaires ». — P. 93-95. J. Frappier, Notice nécrologique de E. Hoepffner.

M. R.

Convivium, XXIII (1955), 6. — Hommage à Giovanni Pascoli pour le centenaire de sa naissance.

XXIV (1956), 1. — P. 1-15. E.R. Curtius, *Tradizione medievale e cultura moderna.* — P. 16-29. E. Santini, *Vecchia e nuova critica dantesca.* — P. 111-112. G. A. Brunelli, *Nuovi manoscritti d'antico francese.* Compte rendu des *Bulletins d'information de l'Institut d'histoire des textes de Paris.*

2. — P. 141-163. G. Cohen, *Le personnage de Marie-Madeleine dans le drame religieux français du moyen âge.* Du drame liturgique à la *Passion* de Jean Michel. — P. 197-212. B. Munteano, *Monuments vénitiens dans la littérature roumaine.*

3. — P. 294-302. B. Nardi, *Il canto XXIX del* « Paradiso ».

4. — P. 497-501. L. Negri, *Tra mistici medioevali latini e studiosi del tempo nostro.*

5. — P. 513-529. L. Spitzer, *Il concetto di* « *Armonia Universale* » *da Boezio al Petrarca.*

6. — P. 641-649. J. Leclercq, *Aspects historiques du mystère monastique.* — P. 650-660. B. Nardi, *Il canto decimo del* « Paradiso ». — P. 721-723. M. Boni, Compte rendu de J. Sonet, *Le roman de Barlaam et Josaphat.*

M. R.

Revista de dialectología y tradiciones populares, X (1954), 1-2. — P. 3-9. F. Bouza Brey, *Onomástica del zarcillo de la vid en Galicia.* Une vingtaine d'appellations sont localisées et expliquées. — P. 10-28. Diego Catalán, *Concepto lingüístico del dialecto « chinato » en un chinato-hablante.* Il s'agit d'une variété du dialecte extrémègne de la région de Cáceres : le parler de Malpartida de Plasencia, caractérisé, entre autres choses, par le ceceo, la distinction entre sifflantes sourdes et sonores, l'aspiration de *-s.* L'auteur présente des textes dialectaux d'une native, et en fait une étude phonologique, accompagnée de quelques remarques morphologiques. — P. 29-160. J. Caro Baroja, *Norias, azudas, aceñas.* Étude technique de mots et choses, avec d'importants chapitres historiques. — P. 161-175. G. Manrique, *Yanguas de Soria. Cultura popular pastoril.* Accompagné d'un petit lexique relatif à la vie des troupeaux. — P. 176-189. S. Jiménez Sánchez, *De folklore canario. El mes de San Juan y sus fiestas populares.* — P. 190-227. V. de Olano Silva, *Toponimia gallega.* Environ quatre cents toponymes relatifs à la province de Lugo, avec datations. — P. 228-248. P. C. Morán Bardón, *Refranes y sentencias populares.* — P. 249-261. M. Curiel Merchán, *Cantares populares extremeños.*

3. — P. 323-330. J. J. B. Merino de Urrutia, *Vocabulario de palabras recogidas en el Valle de Ojacastro (Rioja).* — P. 331-399. R. Violant y Simorra, *Instrumentos músicos de construcción infantil y pastoril en Cataluña.* A suivre. — P. 400-471. P. García de Diego, *El testamento en la tradición.* Suite et

fin de cette curieuse étude qui intéresse la littérature et le folklore ; plusieurs fac-similés.

4. — P. 499-547. A. M. Espinosa, *Folklore infantil de Nuevo Méjico*. Les textes renferment plusieurs formes populaires. — P. 548-590. R. Violant y Simorra, *Instrumentos músicos...* Fin de ce travail qui renferme des définitions précises de termes musicaux catalans. — P. 662-700. *Bibliografía*.

XI (1955), 1-2. — P. 3-14. W. Giese, *Telares de Astorga*. Description minutieuse, et d'un grand intérêt dialectologique, des différentes parties du métier à tisser. — P. 15-79. J. Caro Baroja, *Sobre la historia de la noria de tiro*. — P. 119-144. J. L. Pérez de Castro, *Contribución al vocabulario del bable occidental*. Cette liste renferme environ quatre cents mots, dont une partie seulement est originale et intéresse directement le bable. Des formes telles que *antigüisimo*, *enantes*, *escabel* ne sont pas caractéristiques ; d'autres sont identiques au gallego-portugais. Les principales études antérieures sur l'asturien occidental sont citées au début de l'article, mais il n'est pas fait de rapprochements à propos des mots enregistrés. — P. 155-177. N. de Hoyos Sancho, *El traje regional de Extremadura*. Quelques noms de parties de vêtements. — P. 197-198. J. P[érez] V[idal], c. r. de M. Alvar, *Atlas lingüístico de Andalucía. Cuestionario*.

3. — P. 231-274. M. Alvar, *Las encuestas del « Atlas lingüístico de Andalucía »*. Ce rapport sur les premières enquêtes de l'Atlas linguistique de l'Andalousie, qui ont eu lieu de décembre 1953 à mars 1955, est extrêmement instructif. Palatogrammes, cartes, photos, illustrent cet exposé d'ensemble sur les variétés des parlers andalous. Les points suivants sont surtout traités : le système phonologique des voyelles, le lexique agricole, et celui de la poterie. — P. 353-385. N. de Hoyos Sancho, *El traje regional de Extremadura*. Fin. — P. 386-389. C. Moreno Solana, *Hojas del pino*. Près de quatre-vingt types lexicaux servent à désigner les aiguilles de pin. — P. 390-395. C. Moreno Solana, *Latín* mulgĕre. Les dérivés, dans la péninsule, signifient soit « traire un animal », soit « cueillir les olives » (région de Murcie et Jaén) ; citons *esmuir*, *muir*, *esmuñir*, *muñir*, *mocir*, *mullir*. — P. 406-468. J. P[érez] V[idal], c. r. de L. Flórez, *Lengua española*.

4. — P. 415-441. V. García de Diego, *Derivados hispánicos del latín* resecare « *cortar* ». Ce sont *resgar* < *resegar* ; *rasgar* (*rasguear*, *rasguñar*) ; *rescar* (attesté seulement par des dérivés) ; *rascar* (résultant du croisement entre resecare et rasicare) ; *risgar* ; *riscar*. De nombreuses citations viennent illustrer les formes étudiées. Pour resecare > ptg. *rossio*, cf. *Bull. hispanique*, LVII (1955), p. 401-411. — P. 442-449. A. M. Espinosa (hijo), *El endecasílabo de arte mayor en la poesía popular de Nuevo Méjico*. — P. 450-472. F. Bouza Brey, *El refranero gallego del comendador Hernán Núñez, primera colección paremiológica de Galicia (siglo XVI)*. Édition critique des cent dix-huit proverbes de Hernán Núñez, écrits en galicien. — P. 473-477. R. Wallace Thompson, *El artículo en el Sobrarbe*. Les formes relevées

sont *o* (*a, os, as*), *ro* (*ra, ros, ras*), *es* (masc. pl.), *lo*. — P. 478-515. R. Fernández Pousa, *Cancionero gallego de Bernal de Bonaval*. L'édition critique de dix-neuf compositions de ce poète galicien du début du XIIIe siècle est précédée de notes biographiques et métriques. — P. 543-545. J. C[aro] B[aroja], c. r. de V. García de Diego, *Diccionario etimológico español e hispánico*. — P. 557-599. *Bibliografía*.

B. POTTIER.

REVISTA DE FILOLOGÍA ESPAÑOLA, XXXVIII (1954). — P. 1-44. D. Catalán, *Resultados apico-palatales y dorso-palatales de* -ll-, -nn- *y de* ll- (< l-), nn- (< n-). Il faut féliciter l'auteur d'étudier conjointement l'évolution de *l* et de *n* en diverses positions, aussi bien dans les dialectes hispaniques (léonais et haut-aragonais) qu'italiques. Sans entrer dans une étude proprement phonologique, M. Catalán en donne tous les éléments nécessaires ; il souligne que d'autres facteurs, non phonologiques, jouent également un rôle essentiel dans l'évolution des langues. Deux cartes illustrent cet article : l'aire pyrénéenne de changement -LL- > *ĭs*, *t*, et le parallélisme géographique, en léonais, de l'évolution de *n* et *l* (initial, ou géminé). — P. 45-82. F. Krüger, *El perfecto de los verbos* -ar *en los dialectos de Sanabria y de sus zonas colindantes*. Étude comparative basée sur les enquêtes de l'auteur en 1921-1922. Liste de paradigmes suivant les localités, avec explication des désinences (rôle des analogies). — P. 83-99. G. Rohlfs, *Contribución al estudio de los guanchismos en las islas Canarias*. Liste d'une centaine de mots qui ne semblent pas avoir de correspondant dans les dialectes péninsulaires. — P. 100-115. L. Monteagudo, *Nombres de túmulos y dolmenes en Galicia y norte de Portugal*. — P. 116-132. F. Marsá, *El topónimo « San Martín » en la península hispánica*. Étude d'hagiotoponymie, avec une carte montrant l'abondance des toponymes du type *San Martín* au nord-ouest de la péninsule surtout et, à un degré moindre, dans la Catalogne du Nord. — P. 133-150. E. Orozco, *Sobre una posible fuente de fray Luis de León*. — P. 151-169. E. B. Place, *El « Amadís » de Montalvo como manual de cortesanía en Francia*. Le *Thresor des livres d'Amadis* (Paris, 1559) est bien un manuel de civilité, issu de l'Amadis de Rodríguez de Montalvo. — P. 170-211. J. E. Varey, *Representaciones de títeres en teatros públicos y palaciegos : 1211-1760*. — P. 212-223. A. M. Badía Margarit, *Más sobre la aportación de la toponimia al « Camino de Santiago » y su justificación histórica*. Compléments à l'article du même auteur paru dans les Actes du Congrès d'Uppsala. — P. 223-228. A. M. Badía Margarit, *Hispanoamer. ojalá « aunque »*. Il y a passage, dans cet exemple, de la parataxe à l'hypotaxe, comme dans le cas de *maguer*, ou ptg. *embora*. — P. 228-239. G. Alessio, *Etimologie spagnole*. Sont étudiés : *colodro, -a* (< coluthrus); *lobagante* (< elephās marinus, avec divers croisements); *goldre* (< cóluthrum); *liria* (< *lȳrida < collȳrida); arag. *enronar* (< ruinare); *tapia* (déverbal de *tapiar*, d'orig. arabe); *trangallo* (< *strangalium) ; *orondo*

(*olunthus croisé avec rotundus) ; *melindre* (adopte mellitulus) ; astur. *mellón* (< mēlinus) ; arag. *rogo*, *arruego* (*roso* croisé avec *fuego*) ; *perigallo* (<*pericallaeum = περὶ et κάλλαια) ; *toriondo* (< *tauribundus) ; *toñil* (*otoño* croisé avec le type *henil*) ; *senticar* (sur sentix) ; *tormo* (< lat. rég. tormus = τόρμος) ; *tolla* (< tullius) ; *trasegar* (< *transfaecare) ; *troj* (<*troglium = τρώγλη) ; *crezneja* (< gricenea) ; *alidonia* (< chelidonia) ; *greba* (< crepida = κρηπῖδα). Ces étymologies sont surtout déterminées par des formes dialectales italiennes. — P. 240-246. P. Aebischer, *Le* calix *de Frontin et sa descendance espagnole*. En dehors des *calices* communs, il a dû exister des variantes, dont les *calce*, *cauce*, *caz* espagnols montrent la vitalité : terme technique attesté seulement chez Frontin. — P. 246-250. G. Colón Doménech, *Más acerca del concepto « otoño »*. — P. 251-256. *Distribución relativa de los topónimos en* albus *y en* blank *en la península ibérica*. Une carte résume la situation : albus prédomine dans le Nord et le Centre ; blank au sud du Portugal, en Andalousie, Murcie, Valence et Baléares. La ligne de partage de ces deux types correspond à peu près à la ligne de la reconquête en 1212. — P. 257-264. M. Morreale, « *Desenvoltura* », « *suelto* » *y* « *soltura* » *en Boscán*. — P. 265-269. L. Rubio, « *Honor* ». Relations entre le genre du mot et ses significations. — P. 270-272. L. Spitzer, « *Segrel* ». Sorte de jongleur galicien. Rapprochements avec les formes provençales et françaises, pour expliquer l'évolution sémantique et morphologique (< « siècle »). — P. 282-287. E. V. Richthofen, *El lugar de la batalla en la canción de Roldán, la leyenda de Otger Catalo y el nombre de Cataluña*. Insiste sur les localisations en Cerdagne (« tere Certeine »), et près de la rivière Segre (« Sebre »). Il est établi une relation entre l'adjectif du Roland *catanie*, « Otger *Catalò* », et le nom de la Catalogne qui viendrait de *Catan-onia*. — Comptes rendus. F. Lázaro, *Diccionario de términos filológicos* (289-294, M. F. Galiano) ; G. Rohlfs, *An der Quellen der Romanischen Sprachen*, L. Rodríguez Castellano, *Aspectos del bable occidental* (294-298, M. Alvar) ; E. M. Torner, *Ensayos sobre estilistica literaria española* (298-301, S. Gili Gaya) ; L. Terracini, *L'uso dell'articolo davanti al possessivo nel « Libro de Buen Amor »*, F. Huarte, *El ideario lingüístico de Miguel de Unamuno*, O. Pfändler, *Wortschatz der Sportsprache Spaniens* (303-313, A. Carballo) ; A. Llorente Maldonado, Los « *Principios de gramática general* » *de Hjelmslev y la lingüística* (313-316, J. Roca Pons) ; L. López Santos, *Influjo de la vida cristiana en los nombres de los pueblos españoles* (316-321, F. Marsá) ; G. Hilty, éd. *El libro conplido en los iudizios de las estrellas* (321-324, A. Carballo) ; E. v. Richthofen, *Estudios épicos medievales* (324-332, Martín de Riquer) ; D. Catalán, *Poema de Alfonso XI*, J. A. Maravall, *El concepto de España en la Edad Media* (332-341, F. López Estrada) ; M. Ruffini, *Observaciones filológicas sobre la lengua poética de Alvarez Gato* (341-343, F. Márquez) ; J. Ruiz i Calonja, *Història de la literatura catalana* (355-360, Martín de Riquer) ; I. S. Révah, éd. J. Pinto Delgado, *Poema de la Reina Ester...* (365-366,

J. Ares Montes); T. H. Maurer, *Dois problemas de lingua portuguesa* (368-373, P. Vázquez). — Revues : *Romania*, LXXV ; *Modern Language Notes*, LXVIII-LXIX ; *Romance Philology*, VI-VII ; *Thesaurus*, VII-VIII (374-396, M. García Blanco). — P. 412-448. *Bibliografía*. — P. 449-458. *Necrología* : M. Romera-Navarro, Georges Le Gentil, María Goyri de Menéndez Pidal. — P. 459-494. *Indices*. B. POTTIER.

ROMANCE PHILOLOGY, IX (1955-56), 1. — P. 1-6. B. F. Bart, « *Abêtir* » *in Pascal and Montaigne*. — P. 6-11. P. Barbier, *Nouvelles études de lexicologie française, VI*. 17. *Français* soutien. Exemples allant du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle. 18. *Moyen-français* tac, *terme de marine*. Anciennes attestations de *tac* et *taquet*. 19. *Français* traînée. Dans le sens de « fille des rues », attesté au XV^e^ siècle et en 1684. Il est donné à la fin de l'article une table des formes françaises incluses dans les dix-neuf études de P. Barbier. — P. 11-17. W. A. Nitze, *Some Remarks on the Origin of French* Montjoie. Sans que l'on puisse aboutir à une conclusion nette, il semble que l'étymologie *Mun(t)joie* < *mundgawi soit la plus satisfaisante. — P. 17-19. G. T. Artola, *El libro de los gatos : An Orientalist's View of Its Title*. Le chat dans les contes hindous anciens, confirme l'interprétation de M. R. Lida (*Rom. Phil.*, V, p. 46-49). — P. 19-23. D. W. McPheeters, *Comments on the Dating of the « Comedia Thebayda »*. — P. 23-26. H. N. Bershas, « *Cardenales* » *: The Case History of a Pun*. Nombreuses citations littéraires où *cardenal* signifie un bleu résultant de coups. — P. 26-30. M. Bertens Charnley, *Situatives in Colloquial Chilean*. Emplois de *plan*, *(a)bajo*, *arriba* et formes dérivées. — P. 30-31. W. A. Read, *Four Indiano-Brazilian Lexical Notes*. — P. 31. Y. M[alkiel], *An Early Formulation of the Linguistic Wave Theory*. — P. 32-41. C. r. par H. Hoijer, et par P. L. Garvin de *Z. S. Harris, Methods in Structural Linguistics*. — P. 41-43. C. r. par I. Baldelli de O. Brattö, *Studi di antroponimia fiorentina. Il Libro di Montaperti*. — — P. 44-45. C. r. par A. Scaglione de C. Segre, *La sintassi del periodo nei primi prosatori italiani*. — P. 46-48. C. r. par S. Ullmann de L. Tinsley, *The French Expressions for Spirituality and Devotion. A Semantic Study*. — P. 48-50. C. r. par L. Poston Jr. de F. Lázaro Carreter, *Diccionario de términos filológicos*. Corrections. — P. 50-63. C. r. par Y. Malkiel de M. L. Wagner, *Etymologische Randbemerkungen zu neueren iberoromanischen Dialektarbeiten und Wörterbuchern*. Remarques intéressantes. — P. 63-68. Y. Malkiel, *Some Authentic Latin Bases Omitted from REW*. Important du point de vue historique et méthodologique ; constitue un index utile à plusieurs études de l'auteur. — P. 68-72. C. r. par S. Robe de *Homenaje a Fritz Krüger, I*. — P. 72-78. C. r. par M. S. La Du de H. Gelzer, *Altfranzösisches Lesebuch, mit ausführlichen Glossar*. Corrections. — P. 78-79. C. r. par H. F. Williams de W. Roach, éd. *The Continuations of the Old French* Perceval *of Chrétien de Troyes*. — P. 80-84. C. r. par J. Neale Carman de

J. Frappier, éd. *La mort le Roi Artu.* — P. 84-90. C. r. par A. Micha de A. M. F. Gunn, *The Mirror of Love ; a Reinterpretation of the Romance of the Rose.* — P. 90-93. C. r. par M. Morreale de M. R. Lida, *La idea de la fama en la Edad Media castellana.* — P. 93-94. C. r. par D. Clotelle Clarke de C. J. Geers, *Het vier-heffingsvers in het Spaans.*

2. — (William A. Nitze Testimonial, I). — P. 95-114. B. M. Woodbridge Jr., *An Analytical Bibliography of the Works of Professor William A. Nitze.* — P. 115-119. R. W. Ackerman, *Arthur's Wild Man Knight.* Au sujet de *Groinge Poire Mole*, ramené à *groin* et *poire molle* (*poire* = tête, museau). — P. 119-126. J. Neale Carman, Purgatorio *I and II, and the Queste del Saint Graal.* — P. 126-133. J. Frappier, *Le tour* je me sui *chez Chrétien de Troyes.* Réalité grammaticale utilisée par Chrétien comme procédé stylistique. — P. 133-138. E. B. Ham, *Rutebeuf and the Tunis Crusade.* — P. 138-144. E. Hoepffner, *Les troubadours d'Ussel.* — P. 144-156. O. Jodogne, *Le règne d'Arthur conté par Jean d'Outremeuse.* Réunion des passages relatifs aux personnages arthuriens. — P. 156-162. M. R. Lida, *Dos huellas del* Esplandián *en el* Quijote *y el* Persiles. — P. 162-167. R. Sherman Loomis, *Vandeberes, Wandlebury and the Lai de l'Espine.* — P. 167-173. J. Marx, *La naissance de l'Amour de Tristan et Iseut dans les formes les plus anciennes de la légende.* — P. 173-177. A. Micha, *L'origine de la Table du Graal et de la Table Ronde chez Robert de Boron.* Combat une origine celtique. — P. 177-187. J. Misrahi, *L'énigme des Quinze joies de mariage.* Voici la solution proposée. « De labelle lateste oustez... » : de la plus belle femme, Hélène, on ôte le début ; il reste *lene.* « & samere decapitez... » : *Leda*, se réduit donc à *da.* « Toutes trois [syllabes] amesse vendront Sans teste bien chantee et dicte » : le premier morceau d'une messe chantée était *Kyrie leyson*, et sans tête, il reste *leyson.* Quant à « Lemonde avec elles tendront Sur deux piez qui le tout acquite », il s'agit d'*Athlas* (orth. de l'époque). Or il se trouve que *lene da leyson athlas* forme l'anagramme de *Anthoyne de Lassalle.* Cependant, on ne peut encore conclure à une attribution certaine des *Quinze joies* à cet auteur. — P. 187-196. Martín de Riquer, *La lanza de Pellés.* — P. 196-201. Mario Roques, « *Graal* » *dans les parlers d'oïl.* Formes, avec significations, attestées à diverses époques, et localisées en Vienne, Saône-et-Loire, Jura, Cher, Nièvre, Côte-d'Or, Haute-Marne, Bas-Rhin et Moselle, de continuateurs et dérivés du latin médiéval gradalis. Remarques sur les caractéristiques formelles de l'objet. — P. 201-205. A. Taylor, « *An Old Friend Is the Best Friend* ». Proverbe anglais d'origine romane. — P. 205-209. A. W. Thompson. *The Text of the Bliocadran.* — P. 209-216. C. Weinberg, *Badius Ascensius and the Transmission of Medieval Literary Criticism.* — P. 216-222. E. H. Wilkins, *Dante's Celestial* Scaleo : *Stairway or Ladder ?* — P. 222-225. H. F. Williams, *The Chronology of Jehan Renart's Works.* Ordre proposé : *Escoufle, Ombre, Guillaume.* — P. 226-232. C. r. par R. L. Wagner de M. Sandmann, *Subject and Predicate.* — P. 232-237. C. r. par C. M. Crews de G. Tilander,

éd. *Los Fueros de la Novenera.* — P. 237-252. C. r. par Y. Malkiel de A. Alonso, *De la pronunciación medieval a la moderna en español, I.* — P. 252-254. C. r. par S. Ullmann de M. H. J. Fermin, *Le vocabulaire de Bifrun dans sa traduction des quatre Évangiles.* — P. 258-260. C. r. par M. Delbouille de G. Frank, *The Medieval French Drama.* — P. 260-262. C. r. par G. Frank de R. Glutz, *Miracles de Nostre Dame par personnages...* — P. 262-265. C. r. par J. E. Gillet de S. L. Robe, éd. *Coloquios de pastores from Jalisco, Mexico.*

3. — (William A. Nitze Testimonial, II). — P. 269-284. H. Newstead, *The Tryst beneath the Tree : An Episode in the Tristan Legend.* — P. 285-297. E. Brugger, *Die* Nodo is-Nuadu-*Hypothese als Erklärung des Namens « Fischerkönig ».* — P. 298-312. J. Fourquet, *Le rapport entre l'œuvre et la source chez Chrétien de Troyes et le problème des sources bretonnes.* — P. 313-342. W. Roach, *The Modena Text of the Prose « Joseph d'Arimathie ».* Édition. — P. 343-346. C. r. par F. J. Whitfield de G. Guillaume, *La langue est-elle ou n'est-elle pas un système ?* et R. Valin, *Esquisse d'une théorie des degrés de comparaison.* — P. 346-350. C. r. par E. P. Hamp de E. Pulgram, *Theory of Names.* — P. 350-353. C. r. par J. Whatmough de J. Hubschmid, *Sardische Studien.* — P. 353-359. C. r. par Y. Malkiel de P. Perrochat, éd. Pétrone, *Le Festin de Trimalcion.* Montre l'intérêt de ce texte pour l'étude des langues romanes. — P. 360-362. C. r. par F. Ageno de V. Väänänen, « *Il est venu comme ambassadeur* »... — P. 362-366. C. r. par O. H. Hauptmann de M. Alvar, *Los fueros de Sepúlveda. Estudio lingüistico y vocabulario.* — P. 367-370. C. r. par D. Catalán de L. Rodríguez-Castellano, *Aspectos del bable de occidente.* — P. 370-381. C. r. par R. N. Walpole de Dámaso Alonso, *La primitiva épica francesa a la luz de una* Nota Emilianense. — P. 381-384. C. r. par F. M. Chambers de M. Boni, *Sordello, le poesie.* — P. 384-392. C. r. par P. B. Fay de A. Henry, *Chrestomathie de la littérature en ancien français.* Nombreuses corrections proposées. — P. 392-395. C. r. par J. Harris de B. M. Craig, éd. *L'Estoire de Griseldis.* — P. 395-398. C. r. par Ch. J. Liebman Jr. de J. H. Baltzell, éd. *The Octosyllabic « Vie de saint Denis ».* — P. 398-400. *Brief Mention* : sur J. Hubschmid, *Alpenwörter romanischen und vorramanischen Ursprungs* ; E. G. Lindfors-Nordin, « *Issant de Bisse* ». *Terme héraldique.*

4. — P. 403-428. M. Weinreich, *The Jewish Languages of Romance Stock and Their Relation to Earliest Yiddish.* — P. 429-435. N. S. Bement, *The Early History of French « pour que ».* Note sur la naissance de la locution *pour que*, suivant les régions, et les auteurs. — P. 435-438. A. Pey, éd. *Libro del consejo e de los consejeros* por Maestre Pedro. Suite de la publication (cf. VIII, 33-39). — P. 439-441. C. r. par R. A. Hall Jr. de A. Castellani, *Nuovi testi fiorentini del Dugento...* — P. 441-448. C. r. par Y. Malkiel de W. Schmid, *Der Wortschatz des « Cancionero de Baena ».* Corrections. — P. 457-460. C. r. par H. F. Williams de M. Roques, éd. *Erec et Enide.* Remarques sur le texte.

B. POTTIER.

SPECULUM, XXX (1955), 1. — P. 72-81. U. T. Holmes, Jr, *The Post-Bédier Theories on the Origins of the « Chansons de Geste »*. Après avoir succinctement mentionné et classé la plupart des érudits et des critiques qui ont écrit depuis J. Bédier sur les origines des Chansons de Geste, M. H. présente une série de remarques personnelles — fort discutables — relatives à ce problème : rôle des cantilènes, conçues comme refrains de danse, des récits oraux, des sources narratives latines, importance des faits historiques de l'époque carolingienne et aussi des événements du XIe siècle, antériorité de la *Chanson de Guillaume* sur la *Chanson de Roland* et localisation de l'Archamp à Arles, sources historiques du *Roland*. M. H. propose d'identifier *Li ber Gilie*, auquel Turold se réfère, avec Raymond de Saint-Gilles (XIe siècle). — P. 110-111. U. T. Holmes, Jr, c. r. de E. von Kraemer, ed. *De la bonne enpereris qui garda loiaument sen mariage, Miracle mis en vers par Gautier de Coinci*. — P. 124-129. A. W. Thompson, c. r. de W. Roach et R. H. Ivy, Jr, edd. *The Continuations of the Old French* Perceval *of Chrétien de Troyes*, II : *The First Continuation, Redaction of Mss EMQU*, W. Roach, ed. *The Continuations...*, III, 1 : *The First Continuation, Redaction of Mss ALPRS*, et R. H. Ivy, Jr, *The Manuscript Relations of Manessier's Continuation of the Old French* Perceval. — P. 131-132. K. C. M. Sills, c. r. de E. H. Wilkins, *A history of Italian Literature*.

2. — P. 170-179. W. A. Nitze, *Yvain and the Myth of the Fountain*. Mise au point sur les sources possibles de l'épisode de la fontaine et les rapprochements auxquels il se prête, ainsi que sur l'interprétation à donner du personnage d'Yvain. — P. 218-221. Sister A. Amelia Klenke, *Steventon Priory and a Bozon Manuscript*. Étude sur l'histoire et la constitution du ms. Cotton Domitian A. XI du Brit. Mus. — P. 255-256. U. T. Holmes, Jr, c. r. de B. M. Craig, ed. *L'Estoire de Griseldis*. — P. 309. U. T. Holmes, Jr, c. r. de Brian Woledge, *Bibliographie des romans et nouvelles en prose française antérieurs à 1500*.

3. — P. 472-473. E. Faral, c. r. de Grace Frank, *The Medieval French Drama*.

4. — P. 656-666. N. R. Cartier, c. r. de M. R. L. de Malkiel, *La Idea de la Fama en la Edad Media Castellana*. — P. 674-676. U. T. Holmes, Jr, c. r. de G. Gasca Queirazza, ed. *La Chanson de Roland nel testo assonanzato franco-italiano*.

Y. LEFÈVRE.

THESAURUS (Boletín del Instituto Caro y Cuervo), IX (1953). — P. 1-135. Y. Malkiel, « *Apretar* », « *pr(i)eto* », « *perto* » : *historia de un cruce hispano-latino*. M. Corominas (*DCELC*, s. v. *apretar*) se rallie à l'étymologie appectorare, attestée chez Isidore de Séville. M. Malkiel, tout en considérant ce même point de départ comme certain, est d'avis que la famille de premere a exercé une influence déterminante entre le VIIe et le Xe siècle — époque à

laquelle on trouve déjà *apretar* — sur les dérivés de la première série. Un nombre important de formes anciennes et modernes, castillanes, portugaises et dialectales, sont citées au long de l'article et dans les notes étendues, et réunies dans un index alphabétique. — P. 136-158. G. Mancini Giancarlo, *La obra histórico-apologética de fray Diego de Yepes*. — P. 159-263. R. Heliodoro Valle, *Jesuitas de Tepozotlán*. Liste alphabétique. — P. 264-279. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora*. De *ñandubay* à *papita*. — P. 280-286. L. Flórez, « *Vos* » *y la segunda persona verbal en Antioquia*. Sur l'extension du *voseo* et les formes verbales qui y sont liées. — P. 286-293. G. Correa, *La pronunciación del español en Bogotá*. Critiques sur certaines interprétations d'évolutions phonétiques proposées par L. Flórez dans son étude portant le même titre que cette note. — P. 313-317. C. r. par A. Pardo de M. Criado de Val, *Análisis verbal del estilo*. — P. 317-327. C. r. par C. Valderrama de A. Schiaffini, *Momenti di storia della lingua italiana*. — P. 327-335. C. r. par W. Giese de J. Hubschmid, *Sardische Studien*, de A. Kuhn, *Romanische Philologie, I*. — P. 343-346. L. Flórez, c. r. de *Nueva Revista de Filología Hispánica*, V-VI. — P. 346-376. C. Valderrama, c. r. de *Les Lettres Romanes*, VI-VII, *Biblos*, XXVII-XXVIII.

B. Pottier.

CHRONIQUE

Malgré tous nos efforts pour retarder cette mesure, nous sommes obligés de demander à nos lecteurs de supporter une augmentation de 10 % du prix des abonnements, à partir du 1er janvier 1957.

— Le professeur H. Hatzfeld (The Catholic University of America, Washington 17 D. g.) et Y. Le Hir, professeur à l'Université de Grenoble, préparent une édition française, refondue, revue et mise à jour jusqu'en 1960, de la *Bibliografia critica de la Nueva estilistica, aplicada a las literaturas romanicas* (Madrid, 1955). Afin que ce travail critique soit le moins imparfait possible, les auteurs aimeraient : Qu'on leur signalât les omissions ou les erreurs constatées dans les précédentes éditions (anglaise et espagnole). Qu'on leur envoyât (à l'un ou à l'autre) un service de presse ou un tiré à part de toute publication de stylistique, postérieure à l'édition espagnole. D'avance, ils remercient pour cette bienveillante collaboration.

Comme nous l'avons fait en 1926, 1931 et 1953 (tomes LII, LVII et LXXIV), nous imprimons ci-dessous la liste de nos collaborateurs des années 1954-1956.

Bar (Francis), 18, place Agénor-Bardoux, *Bourges* (Cher).
Beaulieux (Charles), Les Arbousiers, *Arès* (Gironde).
Blanchet (Adrien), 10, boulevard Émile-Augier, *Paris* (XVIe).
Bossuat (Robert), 85, rue d'Amsterdam, *Paris* (VIIIe).
Brereton (Georgina), Royal Halloway College (University of London) *Englefield Green* (Surrey), Angleterre.
Brunel (Clovis), 11, rue Cassette, *Paris* (VIe).
Burger (André), Cartigny, *Genève* (Suisse).

Carolus-Barré (Louis), 14, rue Saint-Guillaume, *Paris* (VIIe).
Cézard (Pierre), 67, rue Claude-Bernard, *Paris* (Ve).
Chailley (Jacques), 39 *bis*, rue de Châteaudun, *Paris* (IXe).

Cluzel (Irénée), 93, quai de Valmy, *Paris* (x^e^).
Cohen (Gustave), 112 *ter*, avenue de Suffren, *Paris* (vii^e^).
Cohen (Marcel), 20, rue Joseph-Bertrand, *Viroflay* (Seine-et-Oise).
Corbin (Solange), 6, rue de Bellechasse, *Paris* (vii^e^).

Delbouille (Maurice), 75, rue des Vignes, *Chênée-les-Liège*, *Liège*, Belgique.

Esnault (Gaston), 190 *bis*, boulevard Péreire, *Paris* (xvii^e^).

Faral (Edmond), Fondation Singer-Polignac, 43, avenue Georges-Mandel, *Paris* (xvi^e^).
Flutre (Louis-Ferdinand), 101, boulevard des Belges, *Lyon* (Rhône).
Foulet (Lucien), 21 *bis*, rue d'Alésia, *Paris* (xiv^e^).
Fourquet (Jean), 6, rue Mozart, *Strasbourg* (Bas-Rhin),
Francis (Elisabeth A.), St Hugh's College, *Oxford*, Angleterre.
Frappier (Jean), 20, rue Albert-de-Mun, *Saint-Maur* (Seine).

Goose (André), 67, avenue Albert-Jonnart, *Bruxelles*, Belgique.
Gossen (Ch. Th.), Privat-docent à l'Université de *Bâle*, Suisse.
Gougenheim (Georges), 1, place Ed.-Renard, *Paris* (xii^e^).

Henry (Albert), 7, Square Coghen, *Uccle-Bruxelles*, Belgique.
Holden (Antony John), 1, Scotland Street, *Edinburgh* 3, Grande-Bretagne.
Hubschmid (J. fils), *Liebefeld-Bern*, Suisse.

Kennedy (Elspeth), 5, South Meade, Chorlton cum Hardy, *Manchester* 21, Grande-Bretagne.
Knowles (Christine), 63, Willows Crescent, *Birmingham* 12, Angleterre.
Kohler (Eug.), 13, rue Lamey, *Strasbourg* (Bas-Rhin).

La du (Milan S.), Département des langues romanes, Washington University, *Saint-Louis*, Missouri, U. S. A.
Lambert (Élie), 3, rue Michelet, *Paris* (vi^e^).
Långfors (Artur), Rahapajankatu 3 B., *Helsinki*, Finlande.
Laurent (Jean-Paul), 46, avenue de Saint-Mandé, *Paris* (xii^e^).
Lecourt (Marcel), 77, rue Decomble, *Chaumont* (Haute-Marne).
Lecoy (Félix), 2, rue de Tournon, *Paris* (vi^e^).
Lefèvre (Yves), 5, rue des Pâtures, *Paris* (xvi^e^).
Le Gentil (Pierre), 1, rue Bausset, *Paris* (xv^e^).
Legge (M. Dominica), Minto House, Chambers street, *Edinburgh*, Grande-Bretagne.
Lejeune (Rita), 17, rue Saint-Pierre, *Liège*, Belgique.

LEMERCIER (P.), Substitut général à la Cour d'Appel de Riom, *Riom* (Puy-de-Dôme).
LESURE (François), 70, rue du Bac, *Paris* (VII^e).
LÉVY (Raphaël), 1601 Main Bldg. The University of Texas, *Austin*, Texas, U. S. A.
LEWENT (Kurt), 600 West 136th Str., Apt. 3 E, *New York* 31, N. Y., U. S. A.
LEWICA (Hanna), Pulawska 26 m. 14, *Varsovie* 12, Pologne.
LIEBERMAN (Max), 2, rue Tédenat, *Nîmes* (Gard).
LIEBMAN (Charles J., Jr.), 220 East 73 RD Street, *New York*, N. Y., U. S. A.
LIÈVRE (Marion), 26, place des Vosges, *Paris* (III^e).
LODS (Jeanne), 28, rue de Turin, *Paris* (VIII^e).
LONGNON (Jean), 3, rue du Canivet, *Paris* (VI^e).
LOOMIS (Roger Sherman), Columbia University, Département des langues romanes, *New York* 27, N. Y., U. S. A.
LORIOT (Robert), 15, rue Madame, *Paris* (VI^e).
LOT-BORODINE (Myrrha), 53, rue Boucicaut, *Fontenay-aux-Roses* (Seine).

MACHABEY (Armand), 24, rue de Navarin, *Paris* (IX^e).
MCMILLAN (Duncan), 16, Craiglockhart Terrace, *Edinburgh*, Grande-Bretagne.
MALKIEL (Yakov), Box 22 Wheeler Hall, University of California, *Berkeley* 4, California, U. S. A.
MICHA (Alexandre), 9, rue Baldung-grien, *Strasbourg* (Bas-Rhin).
MONFRIN (Jacques), 15, place des Vosges, *Paris* (III^e).

NEWSTEAD (M. D. E.), 40, Cromwell Road, *Teddington*, Middlesex, Angleterre.
NITZE (William A.), 411 Lomond Avenue, *Los Angeles* 24, California, U. S. A.

PALGEN (R.), Koerblergasse, 83, *Graz*, Autriche.
PÉZARD (André), 8, rue du Puits-de-l'Ermite, *Paris* (V^e).
PFLAUM (Hiram), French Department, Hebrew University, *Jerusalem*, Israël.
POERCK (Guy de), 86, Promenade Albert-I^er, *Ostende*, Belgique.
POP (Sever), 185, avenue des Alliés, *Louvain*, Belgique.
PORCHER (Jean), 6, rue des Commailles, *Paris* (VII^e).
POTTIER (Bernard), 176, avenue de Crimée, *Paris* (XIX^e).
PUTANEC (Valentin), Medulicéva 24 a III, *Zagreb*, Yougoslavie.

RÉGNIER (Claude), 4, rue de Colmar, *Vincennes* (Seine).
REMY (Paul), 147, rue du Noyer, *Bruxelles*, Belgique.
RÉVAH (I.-S.), 7 *bis*, rue Grandjean, *Créteil* (Seine).
RICE (Wintrop H.), University of *Syracuse*, U. S. A.
ROQUES (Mario), 2, rue de Poissy, *Paris* (V^e).
RYCHNER (Jean), 35, chemin des Pavés, *Neuchâtel*, Suisse.

Samaran (Charles), 8, avenue Gourgaud, *Paris* (XVIIe).
Södergård (Östen), Maison suédoise, Cité Universitaire, 7, boulevard Jourdan, *Paris* (XIVe).
Spitzer (Leo), The Johns Hopkins University, *Baltimore* 18, Maryland, U. S. A.
Stone (Louise W.), 19, Elgin Court, Elgin Avenue, W. 9, *Londres*, Angleterre.

Thorpe (Lewis), Université de *Nottingham*, Angleterre.

Vallois (René), 43, rue Ausone, *Bordeaux* (Gironde).

Wagner (R. L.), 3, rue des Arènes, *Paris* (Ve).
Williams (Harry F.), Department of French, University of California, *Los Angeles* 24, California, U. S. A.

Yvon (Henry), 2, rue du Puits-des-Champs, *Dourdan* (Seine-et-Oise).

Publications annoncées :

Par M. Mario Eusebi, assistant de Philologie romane à l'Université L. Bocconi de Milan, l'édition de la *Chevalerie d'Ogier de Danemarche*.

Collections et publications en cours.

— *De l'Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch vient de paraître en 1957 la 34e livraison (3e livraison du t. IV) qui va de glorïable à gratoner.

— *Romanica helvetica*, vol. LVIII. — Adolphe Jaeggi, *Le rôle de la préposition et de la locution prépositive dans les rapports abstraits en français moderne*; 1956, 188 pages.

— Le fascicule CXXXIX de la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège est constitué par le tome II de Louis Remacle, *Syntaxe du parler wallon de la Gleize; verbes, adverbes, prépositions*; 1956, 379 pages.

— Dans la série des *Travaux et mémoires* de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, a paru le no 2, Christiane Bailet, *Joseph-Rosalinde Rancher et le dialecte niçard*; 1956, pet. in-8o, 206 pages. — Rancher (1784-1843), authentique Niçois, auteur de plusieurs œuvres poétiques en niçard dont une édition a été publiée à Montpellier en 1954, avait fait imprimer en 1823 un poème héroï-comique de satire locale, la Nemaïda, qui est le premier texte

important de l'idiome moderne de Nice. C'est cet idiome qu'étudie le présent mémoire : on signalera que, s'il est né à Nice, Rancher est de famille provençale, a étudié à Marseille et beaucoup séjourné en Italie. — M. R.

— Dans la collection de la Faculté des Lettres de Gand, a paru le t. III des *Œuvres d'Adenet le Roi* éditées par M. A. Henry, qui contient *Les Enfances Ogier*; Bruges, 1956; in-8°, 383 pages.

— Publié en 1951, le précieux *Manuel bibliographique de la littérature française du moyen âge* de M. Robert Bossuat appelait déjà, outre quelques retouches, d'assez nombreuses additions correspondant aux ouvrages ou articles publiés depuis 1949. Ces additions ont été réunies en 1955, et il n'a pas tenu à nous que la *Romania* n'en ait pas donné plus tôt la nouvelle : R. Bossuat, *Manuel bibliographique de la littérature française du moyen âge*, supplément (1949-53), avec le concours de Jacques Monfrin; Paris, d'Argences, 1955; in-8°, 150 pages, avec index, classement pareil à celui du corps de l'ouvrage, et numérotation à la suite de celui-ci. — M. R.

— J'ai eu, au début de cette année, l'agréable surprise de recevoir un assez important envoi de publications de l'Académie de la République populaire roumaine qui a repris l'activité de l'ancienne Académie roumaine à laquelle j'appartenais. Ce renouveau de relations, depuis tant d'années interrompues, est de nature à satisfaire tous les romanistes comme moi-même et je veux espérer qu'il sera durable.

Malheureusement il ne m'a été envoyé que ce qui faisait partie des distributions de l'Académie pour 1955 et 1956, de sorte que je n'ai pu voir pour des ouvrages étendus les volumes parus avant 1955, et que pour les périodiques les têtes de collections me manquent encore.

Voici néanmoins ce qui, dans cet envoi, peut intéresser nos lecteurs et que nous leur signalerons sommairement :

Documente privind istoria României, gr. in-8°. Nous ne saurions dire combien de volumes ont déjà paru de cette collection, mais le nombre doit en être important, d'après les tomaisons diverses de ce que nous avons reçu. C'est la reprise et la continuation de la grande collection de documents connue sous le nom de *Hurmuzaki* en un format plus maniable et avec des séries séparées pour les diverses provinces roumaines.

Păsările din Republica populară română, gr. in-8°, t. II (1956), c'est la reprise très développée et largement illustrée d'une publication de caractère surtout folklorique entreprise par l'ancienne Académie, celle-ci est plus largement conçue et l'illustration en sera fort utile.

Flora republicii populare romîne, gr. in-8°; nous n'avons reçu que le vol. IV (1956); cette publication considérable, dont le rédacteur principal est Me Tr. Săvulescu, est enrichie d'un très grand nombre de dessins au trait.

Gramatica limbii romîne, II (1956), *sintaxă*.

Al. Rosetti, *Influența limbilor slave meridionale asupra limbii române sec. VI-XII*); 1956, in-8°, 95 pages.

Al. Rosetti, *Limba romînă în secolele al XIII-lea-al XVI-lea*; 1956, in-8°, 241 pages. Utile reprise de travaux antérieurs de M. Al. Rosetti.

Al. Rosetti, *Studii linguistice*; 1955; in-8°, 83 pages. — Études de phonétique et de langue littéraire roumaines.

Al. Graur, *Studii de linguistică generală*; 1955, in-8°, 189 pages.

L'Académie a commencé plusieurs séries d'Études et Recherches: *Studii şi cercetări linguistice* (2 cahiers annuels de 2 numéros); nous avons reçu les années V (1955) et VI (1956), plus un supplément aux tomes V et VI contenant les index des tomes parus entre 1950 et 1956. Ce recueil paraît jusqu'ici contenir des études de linguistique roumaine.

Studii şi cercetări de istorie literară şi folclor, Ve année (1956), fasc. 1 et 2; consacré jusqu'à présent à des œuvres du XIXe siècle, et aussi aux premiers auteurs de recueils folkloriques.

Studii si cercetări de bibliologie, I (1955), in-4°, 420 pages. — Quelques notes sur l'histoire des bibliothèques et de la typographie roumaines; compléments à la *Bibliografia românească vedre* de N. Hedoş.

Nous signalons enfin la publication régulière à raison de 6 numéros par an d'une revue, *Limba romînă*, dont le tome V est de 1956.

— Nous tenons à signaler la publication grâce au concours du C. N. R. S. d'un nouveau fragment de l'œuvre admirable de Pierre Duhem, *Le système du monde, Histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, t. VII; Paris, Hermann, 1956; in-4°, 664 pages. Ce volume qui aurait pu être la septième partie d'une œuvre inachevée, au moins pour la publication, a pour sous-titre *La physique parisienne au XIVe siècle*; c'est assez dire qu'elle touche à des activités et à des auteurs dont l'importance est grande dans l'histoire de la pensée et de la science médiévale ou moderne et dont le nom se rencontre souvent dans notre histoire littéraire, en voici quelques-uns : Jean Buridan, Albert de Saxe, Gilles de Rome, Roger Bacon, Jean de Jandun, Guillaume d'Ockam, Jean de Murs, et surtout Nicole Oresme; les six premiers chapitres, consacrés surtout aux philosophes des écoles parisiennes, se complètent par un chapitre consacré à l'école d'Oxford. — M. R.

— Nous réunissons en dernier les titres de divers articles et brochures relatifs aux romans arthuriens, et spécialement aux romans du Graal, dont il sera commode de trouver ici la liste :

Jean Misrahi, C. r. de Reto R. Bezzola, *Le Sens de l'aventure et de l'amour (Chrétien de Troyes); Romance Philology*, IV, 4, mai 1951, p. 348-361.

J. Fourquet, *Le rapport entre l'œuvre et la source chez Chrétien de Troyes et le problème des sources bretonnes*, *Romance Philology*, IX, 3, février 1956, p. 298-312.

William Roach, *The Modena Text of the Prose* Joseph d'Arimathie, *Romance Philology*, IX, 3, février 1956, p. 313-342.

Fanni Bogdanow, *The Rebellion of the Kings in the Cambridge ms. of the* Suite du Merlin, *University of Texas, Studies in English*, XXXIV, 1955, p. 6-17.

William A. Nitze, *Erec and the Joy of the Court*, *Speculum*, XXIX, 4, octobre 1954, p. 691-701.

C. Foulon, *Les deux humiliations de Lancelot*, *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne*, 8, 1956, p. 79-90.

Sister M. Amelia Klenke, *The spiritual Ascent of Perceval*, *Studies in Philology*, LIII, 1, janvier 1956, p. 1-21.

Sister M. Amelia Klenke, *Chrétien's Symbolism and Cathedral Art*, *Publications of the Modern Language Association of America*, LXX, mars 1955, p. 223-243.

Roger Sherman Loomis, *The Grail Story of Chrétien de Troyes as Ritual and Symbolism*, *Publications of the Modern Language Association of America*, LXXI, septembre 1956, p. 840-852. Compte rendu de l'article précédent de Sister M. Amelia Klenke. Il est douteux qu'un compte rendu de ce genre, sans excès de courtoisie ni d'ouverture, aide beaucoup à clarifier des questions fort obscures.

W. A. Nitze, *The Fisher King and the Grail in Retrospect*, *Romance Philology*, VI, 1, août 1952, p. 14-22.

W. A. Nitze et Harry F. Williams, *Arthurian Names in the* Perceval *of Chrétien de Troyes*, *University of California*, *Publications in Modern Philology*, 38, 3, p. 265-298. — M. R.

Comptes rendus sommaires.

Das altfranzösische Rolandslied, Abdruck der Oxforder Handschrift... von Eugen Lerch, 2e édition augmentée; Baden-Baden, 1952; in-16, 213 pages. — La transcription, toujours utile à répandre, du *Roland* d'Oxford comporte ici des traits d'union qui ne paraissent pas indispensables, et des signes d'élision ou de crase parfois surprenants. Les variantes de lecture et les propositions de correction des principaux éditeurs, sont indiquées en bas de pages, parfois sans grande utilité. — M. R.

A. Goose, *La « Chronique abrégée » de Jean d'Outremeuse* [Extrait de la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XXXII (1954), 1]. — Cette « Chronique en bref », où on a voulu voir récemment une source de Jean d'Outremeuse, n'est qu'un résumé de la *Geste de Liége* de Jean; observations intéressantes sur l'œuvre de celui-ci et ses diverses formes. — M. R.

P. Aebischer, *Un manuscrit valaisan* du « Viandier » *attribué à Taillevent* (*Vallesia*, VIII, Sion, 1953, p. 73-100); in-4° avec planche. — Manuscrit *S* 108 de la Bibliothèque cantonale du Valais : long (1 m. 90) rouleau de beau parchemin, d'une écriture de la fin du XIIIe ou du tout début du XIVe; recueil de recettes de cuisine facilement identifiable avec le *Viandier* attribué à Guillaume Tirel, dit Taillevent, et publié par J. Pichon et G. Vicaire. La vie de Guillaume Tirel appartenant tout entière au XIVe siècle (environ 1315-1395), le ms. de Sion prouve que Taillevent ne

peut pas être le rédacteur du *Viandier*, et qu'on a mis son nom sur une œuvre plus ancienne peut-être d'un siècle. M. AE. publie avec soin le texte du ms. de Sion (*S*), qui doit prendre place en tête de la série de nos livres de cuisine en français. — M. R.

Cynegetica. Le second volume de cette série dont l'on ne saurait trop louer M. G. Tilander de poursuivre la publication avec son courage tenace et sa précision coutumière a pour titre *Cynegetica II, La Vénerie de Twiti, le plus ancien traité de chasse écrit en Angleterre, la version anglaise du même traité et Craft of Venery*, publiés par Gunnar Tilander, Uppsala, 1956, in-8°, 100 pages. M. T. établit de façon certaine d'après des documents d'auteurs contemporains qu'il faut appeler William Twiti et non Twici, comme le font les manuscrits anglais de la version française de son traité, le veneur qui fut aux gages du roi Édouard II jusqu'en 1327 puis pensionnaire du souverain dans l'abbaye de Reading où il mourut probablement au début de 1328. Son traité est ici imprimé d'après le ms. Add. 46919 du British Museum, ancien ms. 8336 de la collection Philips à Cheltenham. M. T. y a joint une traduction française dont il est l'auteur et il a complété par l'addition de la version anglaise à peu près contemporaine de la version originale française de Twiti, et par l'édition du traité anglais *Craft of Venery* qui dérive directement du traité de Twiti. Quelques indications complémentaires sont données sur les traces d'influence de Twiti relevée dans d'autres œuvres anglaises comme le *Master of Game*.

Deux lexiques complètent cette méritoire publication, l'un français, très complet, pour Twiti, l'autre anglais pour les mots rares du *Craft* ou de la version anglaise de Twiti. — M. R.

Dragan Plamenac, *The « second » chansonnier of the Biblioteca Riccardiana (Codex 2356)*. Paris, 1954, in-8°, 83 pages (Extrait des *Annales musicologiques*, t. II). — Notice consacrée à un chansonnier de la fin du XVe siècle conservé à la Bibliothèque Riccardienne de Florence (ms. n° 2356). Ce volume, qui avait jusqu'alors échappé aux recherches, contient soixante-douze pièces, dont cinquante-cinq en français. Les compositeurs les mieux représentés sont Caron, Hayne, Morton, Dufay et Ockghem. La plupart des morceaux rassemblés dans cette anthologie sont reproduits dans des recueils analogues ; quelques-uns semblent avoir été moins répandus. Malheureusement, le scribe qui paraît avoir été un Italien, s'est souvent contenté de transcrire l'incipit des pièces françaises sans en donner le texte. M. Plamenac fait suivre sa notice d'une table des incipits musicaux; cette table donne la concordance avec les autres chansonniers du XVe siècle. Elle constitue un précieux instrument de travail. — J. Monfrin.

Isabel Pope, *Musical and Metrical form of the Villancico. Notes on its development and its role in music and literature in the Fifteenth Century*. Paris, 1954. In-8°, 26 pages (Extrait des *Annales musicologiques*, t. II). — Définition

du *villancico* tel qu'il existe au XVe siècle et analyse d'un assez grand nombre de pièces tirées du *Cancionero musical de Palacio* et d'autres recueils plus anciens, tels que les *Cantigas de Santa Maria*. L'article se termine par quelques remarques sur les rapports qui pourraient exister entre le *Villancico* et le *Zejel* arabe. — J. MONFRIN.

Vidal Mayor, Traducción aragonesa de la obra In excelsis Dei Thesauris *de* VIDAL DE CANELLAS éditada por Gunnar TILANDER ; Lund, Hakan Ohlssons, 1956 ; 3 vol. gr. in-8° (*Leges hispanicae medii aevi, IV-VI*) ; *I, Introducción y reproducción de las miniaturas del manuscrito Perrins 112*, 108 pages et XXXII planches. Étude linguistique ; — *II, Texto*, 543 pages ; — *III, Vocabulario*, 344 pages. — M. T. nous a si bien habitués à recevoir de lui d'importantes contributions sur les textes juridiques médiévaux de l'Espagne que nous ne saurions nous étonner de recevoir encore de lui ces trois volumes qui représentent cependant un travail énorme. C'est en préparant sa notable édition des *Fueros de Aragón* que M. T. a été amené à découvrir une autre œuvre de Vidal de Canellas, le savant juriste, évêque d'Huesca ; celui-ci avait reçu de Jaime I la mission de composer en 1247 ce nouveau recueil dont M. T. a réussi à découvrir en Angleterre dans la bibliothèque du Dr. C. W. Dyson Perrins, de Davenham, le magnifique manuscrit qu'il publie et qui nous a gardé, à défaut de la compilation latine de Vidal, la traduction aragonaise de ce recueil. On notera l'importance du vocabulaire que M. T. a joint à son édition. — M. R.

Mélanges mistraliens [Publication de la Faculté des Lettres de Montpellier, IX] ; Paris, Presses Universitaires, 1955 ; gr. in-8°, 185 pages. — Nous avons plaisir à signaler ce recueil comme une nouvelle promesse et un témoignage de la renaissance tant souhaitée des études provençales de caractère scientifique. — M. R.

— R. DOUCET, *Les Bibliotheques parisiennes au XVIe siècle*, Paris, Picard, 1956. In-8°, 176 pages. — L'étude que M. R. Doucet consacre aux bibliothèques parisiennes du XVIe siècle intéresse les médiévistes en leur donnant quelques renseignements sur la diffusion, à l'époque de la Renaissance, d'œuvres de la littérature française du moyen âge. Cette étude est fondée sur l'analyse de cent quatre-vingt-quatorze inventaires de bibliothèques particulières, établis entre 1493 et 1560, et conservés dans le Minutier des Archives nationales. L'exposé de M. Doucet est complété par la publication de quatre catalogues, spécimens intéressants à des titres divers : inventaire des livres de Nicole Gilles (1494), l'auteur des *Annales et Chroniques de France*, de Jean Janot (1522), libraire, gendre de Trepperel et associé de sa veuve, de Jean Le Féron (1548), auteur de compilations historiques, et de Pierre Valet (1555), marchand brodeur.

Les conclusions qui se dégagent de ces documents sont forcément imprécises. On constate toutefois le succès persistant du *Roman de la Rose*

et des romans arthuriens. *Judas Machabaeus*, *Alexandre*, *Baudoin comte de Flandres*, *Godefroi de Bouillon*, *Huon de Bordeaux*, *Gérard de Roussillon*, *Mélusine*, sont largement représentés. La littérature d'imagination du XVe siècle semble susciter moins d'intérêt : on ne rencontre guère que le *Jouvencel*, *Saintré* et les *Cent nouvelles*. Parmi les poètes, Molinet et Crétin sont préférés à Coquillart et à Martial d'Auvergne, les œuvres morales d'Alain Chartier prennent le pas sur ses œuvres poétiques. Villon n'apparaît que deux fois. D'autre part, les ouvrages moraux et d'édification en vogue au XVe siècle n'ont pas paru démodés au XVIe.

Ce livre soigneusement écrit précise utilement nos connaissances dans un domaine ou l'on était réduit à l'à-peu-près. Le répertoire des inventaires qui le termine facilitera, malgré sa brièveté, les recherches de détail. — J. Monfrin.

Michèle Beaulieu et Jeanne Baylé, *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire (1364-1477)* ; Paris, Presses universitaires, 1956; in-4°, 220 pages avec 24 planches et 85 figures. — Nous sommes trop peu informés et de façon trop peu précise sur le costume médiéval pour ne pas accueillir avec reconnaissance, si partiel soit-il, cet ouvrage et ses illustrations tirées de manuscrits ou reproduisant des monuments figurés et constamment encadrées de citations de pièces d'archives. L'index constitue non seulement un répertoire d'exemples, mais une sorte de supplément aux dictionnaires du moyen-français ; on y voudrait seulement plus de précision, car il s'y rencontre mêlés des mots d'origines et de dates très diverses. L'étude comprend le costume masculin et le costume féminin, le costume d'apparat et le costume populaire, et les éléments du costume militaire. — M. R.

NOTE ADDITIONNELLE

à l'article *Le Conte del Graal et sa Présentation symbolique* par Myrrha Lot-Borodine (*Romania*, LXXVII, juillet-octobre 1956, p. 235-288).

A l'appui de notre conclusion sur les origines chrétiennes de la Légende graalienne, nous aimerions ajouter quelques renseignements qui la renforcent directement ou indirectement.

Référons-nous d'abord à l'étude du R. P. Jean Daniélou, *Terre et Paradis chez les Pères de l'Église* (*Eranos-Jahrbuch.*, XXII, 1954). Là sont relevés et analysés les divers aspects — tous de nature eschatologique — de la *terra beata*. Tantôt le Paradis d'Adam y est conçu comme le portique du Royaume, ou lieu d'attente, soit pour les seuls martyrs, élus de la première heure, soit pour toute âme juste avant la Résurrection ; tantôt (pour Grégoire de Nysse, le plus « spirituel » des théologiens de Byzance), ce sera le lieu de la béatitude définitive, transcendant toute espérance, et non une région intermédiaire entre le schéol judaïque et la Cité céleste du christianisme. N'insistons

pas sur ces divergences non essentielles, et arrivons au cœur du problème.

C'est dans les *Hymnes sur le Paradis* du Syrien Ephrem (éditées par Edmund Beck, Rome, 1951), que l'on trouve une véritable synthèse, à l'échelle cosmique, des structures du monde supérieur axé sur la Terre de promission. Ici l'élément ecclésial se trouve inclus dans la représentation même de l'Éden primitif. Une telle représentation rejoint toute la Tradition scripturaire : les données de l'Ancien Testament étant considérées comme « antitypes » du Nouveau. Ainsi, entrer dans le Paradis signifie pénétrer dans le Temple, figure de l'Église, s'enfoncer dans le Saint des Saints. En relation profonde avec la pensée paulinienne, l'accent fort se trouve placé sur le Christ, second Adam, parce que rénovateur en son humanité parfaite de l'ordre primordial détruit. Or ce Christ cosmique, *total*, figure lui-même, par la vertu de son sacrifice, le Paradis, restitué aux hommes de bonne volonté. Et l'*Ecclesia-sponsa*, l'Ève nouvelle naissant du flanc transpercé pendant le « sommeil » du Crucifié, inaugure l'Initiation ou vie sacramentelle. Tout, ici, se trouve indissolublement lié.

Avec ce thème typologique, nous touchons le noyau secret de toutes les légendes écloses au pied de la Croix et foisonnant à partir d'elle. En premier lieu, le parallélisme mystique entre ce bois sacré et l'Arbre de vie du Paradis terrestre. D'où l'identification dernière du jardin-Eden avec le jardin du Calvaire.

Pour terminer, relevons encore une fois, à la lumière de cette symbolique créée dans l'Orient des Pères, le maître-thème de l'Eucharistie. Ce thème domine, on le sait, les versions diverses — mais convergentes — de la légende médiévale du Saint Vaisseau pour s'épanouir, dans *La Queste*, en la pure vision du Paradis *retrouvé*.

Et voici, sur le plan historique, l'information, très précise et significative, que nous présente Louis Massignon, orientaliste et théologien : « Nous savons qu'à Antioche, dite al-Shakhkhâlha, « la saignante », ce siège d'un patriarcat grec voué à l'évangélisation des Arabes depuis saint Babylas (...), il y eut une dévotion spéciale pour le Saint-Graal connue en archéologie byzantine, et surtout, dès le IXe siècle, une liturgie spéciale de la *sainte Lance* en syriaque (cf. mss. Vatic. syr. 21, syr. 278, cités par C. Chasson-Korolevsky, *Le rite byzantin...*, 1908, p. 192), deux siècles avant la célèbre invention de la sainte Lance au siège d'Antioche par les Croisés latins. » (L. Massignon, *Le « Cœur » (Al Qalb) dans la prière et la méditation musulmanes* dans *Études carmélitaines, Le Cœur*, 1950, p. 101-102). — Myrrha Lot-Borodine.

ERRATUM

Dans le tome LXXVII de la *Romania*, p. 340, se trouve une faute d'impression grave pour une étymologie. A la huitième ligne des notes, il faut lire *VANUA et non *VANNA.

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

13, quai Anatole-France, PARIS (7e).

Tél. INValides 45-95, C.C.P. Paris 9131-62.

LES ROMANS DU GRAAL DANS LA LITTÉRATURE DES XIIe ET XIIIe SIÈCLES

Colloque International organisé par le Centre National de la Recherche Scientifique, in-8 de 304 pages relié pleine toile jaune..... **1.000** francs; franco, **1.100** frs.

J. SEGUY

ATLAS LINGUISTIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE DE LA GASCOGNE

Volume I : ANIMAUX SAUVAGES, PLANTES, FOLKLORE, 220 cartes : **7.000** fr. ; franco **7.250** fr. — *Volume II :* CHAMPS, LABOURS, CÉRÉALES, OUTILLAGE AGRICOLE, FOIN, VIN, VÉHICULES, ÉLEVAGE, 300 cartes : **6.000** fr. ; franco **6.250** fr.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE

Tél. : **SUffren 68-40. 155, rue de Sèvres, PARIS XVe.** C.C.P. **Paris 9152-20.**

GALLIA

FOUILLES ET MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE
PRÉHISTOIRE, ANTIQUITÉ, PÉRIODE BARBARE

Ont paru :

aux Presses Universitaires de France, 108, Bd Saint-Germain, Paris VIe : Tome I, fascicule 1, 1943 (= vol. 1), *épuisé*. Tome I, fascicule 2, 1943 (= vol. 2), *épuisé*. Tome II, 1944 (= vol. 3), *épuisé*.

aux Éditions de Boccard, 1, rue de Médicis, Paris VIe : Tome IV, 1946 : **1.100** fr.

au Centre Nat. de la Recherche Scientifique, 155, rue de Sèvres, Paris, XVe :

Tome V,	fasc. 1, 1947.	**1.200**	fr.	Tome XI,	fasc. 1, 1953.	**3.000**	fr.
— V,	— 2, 1947.	**1.200**	»	— XI,	— 2, 1953.	**2.400**	»
— VI,	— 1, 1948.	**1.800**	»	— XII,	— 1, 1954.	**3.200**	»
— VI,	— 2, 1948.	**1.600**	»	— XII,	— 2, 1954.	**3.200**	»
— VII,	— 1, 1949.	**1.400**	»	— XIII,	— 1, 1955.	**1.500**	»
— VII,	— 2, 1949.	**2.400**	»	— XIII,	— 2, 1955.	**1.500**	»
— VIII,	1950.....	**3.000**	»	— XIV,	— 1, 1956.	**2.100**	»
— IX,	1951.....	**2.200**	»	— XIV,	— 2, 1956.	**2.400**	»
— X,	1952.....	**1.900**	»				

SUPPLÉMENTS A GALLIA (même format) :

aux Éditions de Boccard, 1, rue de Médicis, Paris VIe :

I. — H. ROLLAND, Les fouilles de *Glanum* (Saint-Rémy-de-Provence), 1946..... 900 fr.

au Centre Nat. de la Recherche Scientifique, 155, rue de Sèvres, Paris, XVe :

II. — J. FORMIGÉ, Le trophée des Alpes (La Turbie), 1949..... 960 »
III. — H. ROLLAND, Fouilles de Saint-Blaise (B.-du-Rhône), 1951, t. I. **2.200** »
IV. — P. WUILLEUMIER, Fouilles de Fourvières à Lyon, 1951..... **1.500** »
V. — F. BENOÎT, Sarcophages paléochrétiens d'Arles et de Marseille, 1954..... **1.400** »
VI. — G. CHENET et G. GAUDRON, La céramique sigillée d'Argonne des IIe et IIIe siècles, 1955..... **2.600** »
VII. — H. ROLLAND, Fouilles de Saint-Blaise, Bouches-du-Rhône (1951-1956), t. II..... **1.900** »

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Avril 1957. — Dépôt légal 2e trimestre 1957.
N° immatriculation : 21.502. — Nos d'ordre : imprimeur : 6814; éditeur : 309.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1957 en un tome, t. LXXVIII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France.. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

Pour paraître prochainement :

Index des collaborateurs; Table des manuscrits, des auteurs recensés et des périodiques dépouillés.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

GIRART DE ROUSSILLON

CHANSON DE GESTE PUBLIÉE PAR

W. MARY HACKETT

In-8° de 940 pages en 3 volumes..... 6 000 fr.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

82

LE CHEVALIER AU BARISEL

CONTE PIEUX DU XIII^e SIÈCLE ÉDITÉ PAR

FÉLIX LECOY

In-8° de XXVI-54 pages..... 400 fr.

83

ROLAND A SARAGOSSE

POÈME ÉPIQUE MÉRIDIONAL DU XIV^e SIÈCLE PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

In-8° de XXVIII-64 pages..... 480 fr.

84

ALEXANDRE MICHA

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794).

II. — CLIGÉS

Un vol. in-8° de XXXII-256 pages..... 800 fr.

A paraître prochainement :

Le Roman de Renart, br. IV, édité par Mario ROQUES.